

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion  
Département des Sciences Economiques

## **MEMOIRE**

En vue de l'obtention du diplôme de  
**MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES**

Option : **Economie Monétaire et Bancaire**

**L'INTITULE DU MEMOIRE**

**Financement bancaire des entreprises  
(Cas de la Banque de Développement Local)**

**Préparé par :**

-ZAIDI Lamine  
-ZEMMOUR Siham

**Dirigé par :**

AIT ATMAN Foudil

Année universitaire 2020/2021

# Remerciement

*Tout d'abord, nous tenons à remercier le Bon Dieu de nous avoir donné la force et le courage pour réaliser ce travail dans de bonnes conditions.*

*Nous exprimons notre profonde gratitude à notre promoteur Mr AIT ATMAN Foudil. T qui a dirigé ce travail.*

*Nous présentons nos sincères remerciements à l'ensemble du personnel de la banque.*

*Nous remercions vivement l'ensemble des enseignants du département de sciences économique de l'université Abderrahmane Mira de Bejaia.*

*Espérons que ce modeste travail sera un guide pour les Étudiants à venir.*

# Dédicace

*Ce travail modeste est dédié :*

- *À mes chers parents*
- *À ma chère sœur Samia, et son époux ainsi que leurs enfants (Liza, mouna, boubker, amayes).*
- *À mes frères ; Sofiane; Lyes, faycel.*
- *À mes copines (Daouia, Rahma, Anissa, Loulou; Assia; Ahlem ; Tinhinane).*
- *À tout la famille zemmour en particulier ma tante Nadia, ses enfants et mes oncles.*
- *À mes cousins et cousines.*
- *À mon binôme lamine.*
- *À toute ma promotion 2021 Master 2 «EMB».*

*Siham*

## Dédicace

*Ce travail modeste est dédié :*

- *À mes chers parents.*
- *À mes chers frères et soeurs.*
- *À ma future femme « Hinouche ».*
- *À mes cousins et cousines et à toutes ma famille.*
- *À mon très chère ami Walid que dieu bénisse son âme.*
- *À ma binôme Syham.*
- *À toute ma promotion 2021 Master 2 «EMB».*

*Lamine*

# Sommaire

<b>Introduction générale.....</b>	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>Chapitre 01 .....</b>	<b>3</b>
<b>Section 01 : Généralité sur les entreprises .....</b>	<b>4</b>
<b>Section 2 : Généralité sur les banques.....</b>	<b>12</b>
<b>Section 3 : relation banque-entreprise .....</b>	<b>16</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>41</b>
<b>chapitre 2 .....</b>	<b>43</b>
<b>Section 01:Montage et étude d'un crédit d'exploitation .....</b>	<b>43</b>
<b>Section 03 : Les risques de crédits et les moyens de protection .....</b>	<b>76</b>
<b>chapitre 3 .....</b>	<b>85</b>
<b>Section 1 : Présentation de la banque de Développement Local et de la structure d'accue.....</b>	<b>85</b>
<b>Section 02 : Etude d'une demande de crédit d'exploitation.....</b>	<b>92</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>102</b>

## Liste des abréviations

ADM : avance sur délégation de marché

ADM : avance sur délégation de marché

AN : actif net

ANSEJ : agence national de soutien à l'emploi des jeunes

ATD : avis à tiers détenteur

BDL : banque de développement local

BFR : besoin de fond de roulement

BOAL : bulletin officiel des annonces légales

C .A : chiffre d'affaire

C .I : consommation intermédiaire

CAF : capacité d auto financement

CASNOS : caisse nationale de sécurité sociale des non –salariés

CF : cash flow

CMC : conseil de monnaie et du crédit

CMCC : crédit de mobilisation des créances commerciales

CMT : credit à moyen terme

CNAS : caisse nationale de l'assurance sociale

CNC : créances nées le constatées

CNNC : créances nées non constatées

DMLT : dettes à moyen et long terme

DR : délai de récupération

DRA : délai de récupération actualisé

DREP : Délais de récupération des fonds propres

EBE : excédent brut d'exploitation

EENE : effets escomptés non échus

EPL : entreprises publiques locales

Ets : entreprises

FRB : fond de roulement brut

FRN : fond de roulement nette

FRP : fond de roulement propre

IBS : Impôt sur le bénéfice sociétés

IP : l'indice profitabilité

LCR : lettre de change relevée

PME : petite et moyenne entreprises

SARL : société à responsabilité limité

SCF : système comptable financier

SIG : soldes intermédiaires de gestion

SNC : société en nom collectif

SPA : société par action

TCR : tableau de compte de résultat

TRI : taux de rentabilité interne

V.A : valeur ajoutée

VAN : la valeur actuelle nette

VANFP : Valeur actuelle nette des fonds propres

VRI : valeurs résiduelles

# *Introduction générale*



# Introduction générale

---

Le déroulement de la vie économique repose sur la circulation des flux réels (production, consommation, investissement,...), et de leur contrepartie qui est les flux financiers (règlements, prêts, ...).

Les différents agents économiques éprouvent des besoins de financement de différentes natures pour pouvoir accomplir leurs fonctions de production, de commercialisation, et de consommation. Ces besoins de financement et l'offre de capitaux qui permettent de les satisfaire se rencontrent sur des marchés, à savoir le marché monétaire, et celui du crédit. Sur ce dernier, les banques interviennent et jouent le rôle d'intermédiaires financiers.

L'activité bancaire en Algérie à l'instar des autres domaines économiques a eu sa part de problèmes dès l'aube de l'indépendance, où l'Etat a fait du système bancaire un moyen de mise en place de sa politique économique socialiste dans le pays.

Cependant, la transition de l'Algérie à l'économie de marché a nécessité un nouveau cadre de réformes qui est mis en place en 1990 par la loi relative à la monnaie et au crédit. Cette loi représente la pièce maîtresse de la réforme économique, de par ses prescriptions en matière de la politique monétaire et financière. Ce texte législatif constitue un tournant décisif dans l'évolution du système bancaire et financier algérien, en introduisant des nouvelles mesures de fonctionnement et de gestion qui répondent aux exigences de l'économie de marché. Cette réhabilitation a été renforcée ces dernières années par l'ordonnance de 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui définit la fonction principale d'une banque par son article 66: « les opérations de banques comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux –ci ».

Nous allons donc nous intéresser, tout au long de ce travail au deuxième point de cet article sus cité : les opérations de crédit. Et pour assimiler cette fonction principale d'une banque nous allons aborder les principes et modalités d'octroi du crédit depuis la demande du client jusqu'à la mobilisation de celui – ci.

## Objectif du travail

A travers ce travail de recherche, nous visons à atteindre les objectifs suivants : présentation des différents types de financement bancaire ainsi les conditions d'octroi d'un crédit bancaire, et d'analyser les dimensions fondamentales de l'étude d'un dossier de crédit bancaire.

# Introduction générale

---

Pour répondre à notre objectif précité nous allons procéder par une illustration à travers un cas pratique au niveau de la BDL.

## **Choix du sujet**

Les factures ayant motivé le choix de notre sujet sont :

L'absence d'un marché financier véritable ;

L'importance et le rôle de la banque dans l'octroi des crédits.

L'importance des crédits pour satisfaire les besoins de financement

La complexité de la problématique des besoins de financement.

L'envie des entreprises de satisfaire leurs besoins et amélioration de leur mode de vie. De ce fait, la banque tente à chaque fois de coïncider le besoin de financement avec la forme de crédit adéquat. Il apparaît donc que les formes de crédits sont diverses autant que les besoins de financement.

Dans ce sens nous formulons la problématique suivante :

## **Quels sont les principes et modalités d'octroi des crédits bancaire ?**

De cette problématique découle les sous questions suivantes :

Quelles sont les différents produits offerts par une banque en matière de crédit?

Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier du financement de la banque?,

Quels sont les risques du crédit ? Comment les prévenir ?

- **Méthodologie de recherche :**

Nous avons opté pour deux techniques (documentaire et d'interview) en vue d'appréhender et de bien cerner notre objet de recherche dans le cadre d'une méthode descriptive et analytique.

- **Structure du travail :**

Pour tenter de répondre à ses questions nous avons jugé important de partager notre travail en trois chapitres distincts.

Le premier chapitre abordera la notion générale de l'entreprise et la banque. Dans le deuxième chapitre nous allons traiter le montage et l'étude d'un dossier de crédit, les risques de crédit et les moyens de protection.

Enfin, un troisième chapitre est consacré à l'analyse d'un dossier de crédit d'exploitation.

# **Chapitre 01**

## **Notion générale de l'entreprise et la banque**

## **Introduction**

Le financement des entreprises constitue une part primordiale de l'activité des établissements financiers. Cependant l'accès au crédit n'est pas le même pour toutes les entreprises les banques proposent aux entreprises des services de gestion permettant d'optimiser leur trésorerie en plaçant les excédants en produits bancaires, placements financiers ou placements monétaire.

Les banques et les autres intermédiaires financiers jouent un rôle central dans le système économique, en orientant les capitaux disponibles vers les emplois les plus productifs. Schématiquement, la banque utilise les dépôts collectés pour octroyer des crédits. Il en ressort que la banque joue le rôle d'intermédiaire entre déposants et emprunteurs. Ce rôle trouve sa raison d'être dans la théorie d'intermédiation financière.

Les entreprises ressentent, de plus en plus, un besoin de financement externe alors qu'en parallèle d'autres agents économiques, notamment les ménages, se trouvent dans une situation inverse avec une capacité de financement qu'ils désirent fructifier à travers des placements productifs d'intérêts.

Le développement d'une économie nécessite de plus en plus de nouveaux mécanismes de financement permettant d'assurer aux entreprises les moyens nécessaires à la réalisation de leurs investissements.

Pour mieux comprendre le mécanisme de financement bancaire, nous allons consacrer un chapitre pour la présentation des deux institutions et la relation entre-elle.

## **Section 01 : Généralité sur les entreprises**

Dans cette première section, nous allons définir l'entreprise de manière générale, la dimension de l'entreprise, la fonction de l'entreprise puis classification des entreprises. Enfin, nous présenterons les différentes typologies.

### **1. Définition de l'entreprise**

Plusieurs définitions sont données au concept de l'entreprise. Selon Pierre LAUZE donne deux définitions de l'entreprise :

« l'entreprise comme un ensemble coordonné d'organes, agencés selon des finalités spécifiques pour remplir certaines fonctions, en exécutant des opérations plus ou moins

# **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

complexes et répétitives qui aboutissent à la livraison au marché d'objets ou prestations de services dont la vente est génératrice d'un résultat ».<sup>1</sup>

« l'entreprise est considérée comme un groupement humain hiérarchisé qui met en œuvre des moyens intellectuels, physiques, financiers, pour extraire, transformer, transporter, distribuer des richesses ou produire des services, conformément à des objectifs définis par une Direction, personnelle ou collégiale, en faisant intervenir, à des degrés divers, les motivations de profit et d'utilité sociale ».

« L'entreprise est une entité de production des biens et services destinés aux marchés de consommation (grand public) et aux marchés des biens de productions (les autres entreprises), et cette dernière est composée des trois facteurs principaux : facteur apporteurs de capitaux, facteur dirigeant ; facteur salariés »<sup>2</sup>.

« L'entreprise est une organisation et une cellule social constituée par un ensemble de participants entre lesquels il existe un accord plus au moins explicite et plus au moins complète sur les objectifs poursuivis et les moyens de les atteindre et dans la cohérence et la cohésion sont assurées par une structure et une coordination formelle ».

## **2. La dimension de l'entreprise**

Dans le cadre de la dimension des entreprises, on distingue :

### **2.1. La dimension économique**

La mission première d'une entreprise étant de produire des biens et des services, l'entreprise doit se doter de moyens de production. Ces moyens sont constitués :

- d'un terrain, de constructions, d'un fonds de commerce.
- d'équipements, d'outillage et de matériel roulant.
- de matières premières.

Tous ces moyens n'ont pas la même fonction ni la même durée de vie : certains, tels que les terrains ou les constructions, sont utilisés pendant de longues années. D'autres, comme les équipements et

---

<sup>1</sup> BOUYACOUB Farouk, « l'entreprise et le financement bancaire » Casbah, Edition, Alger, 2000.p 37.

<sup>2</sup> Dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains, Faucher, 1974, p232

# **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

l'outillage, servent à la production d'une quantité importante de biens ou de services, et sont en principe remplacés au bout d'une certaine période d'utilisation, D'autres enfin, comme les matières premières, sont consommés lors de la fabrication du produit et doivent être sans cesse renouvelés.

Une distinction doit donc se faire entre les moyens utilisés pendant une période plus ou moins longue et ceux qui ne servent qu'une fois dans le processus de fabrication. Les premiers sont appelés actifs immobilisés, ils sont financés par des crédits à déplacer et à long terme. Les seconds sont appelés actifs circulants, ils sont financés par des crédits à court terme.

## **2.2. La dimension financière**

Pour acquérir ces moyens de production, l'entreprise doit avoir des ressources. Les fonds des propriétaires ne suffisent généralement pas, elle est souvent amenée à emprunter auprès d'organismes financiers ou de particuliers. Elle dispose de deux (02) catégories de ressources :

- ✓ celles des propriétaires, constitués des fonds enregistrés et des résultats conservés dans l'entreprise, le tout formant les capitaux propres.
- ✓ celles des bailleurs de fonds, constituées.
- ✓ des dettes à moyen et long terme, lorsqu'elles sont remboursables sur une période supérieure à une année.
- ✓ des dettes à court terme, lorsqu'elles sont exigibles dans les douze mois qui suivent.

En plus de ces ressources, l'entreprise peut également obtenir de ses fournisseurs des délais de paiement qui lui permettent de diviser une sortie de fonds et donc de disposer provisoirement de ressources supplémentaires.

## **2.3. La dimension humaine**

Le facteur humain tient une place importante dans la réussite d'une entreprise. Il n'est certes pas toujours facile de porter une appréciation sur la compétence technique et professionnelle des dirigeants d'une entreprise, mais il est possible de rendre compte s'il s'agit de personnes sérieuses, avec des vues prospective valable, qui maîtrisent bien le domaine dans lequel elles activent ou veulent investir et qui voient suffisamment loin pour prévoir les problèmes qui pourraient surgir aussi bien dans la phase de réalisation du projet que pendant l'exploitation de l'entreprise.

## **3. Les fonctions d'entreprise**

Dans l'entreprise, les fonctions correspondent aux différentes activités nécessaires pour atteindre son but. Des tâches et activités même de nature différentes peuvent être regroupées pour former une fonction.

Selon la logique fonctionnelle, qui complète l'approche économique, l'entreprise est un organe autonome composé de plusieurs fonctions, à la fois différentes et interdépendantes.

### **3.1. La fonction de direction**

C'est la fonction qui guide toutes les autres fonctions ; couvre les activités dans le domaine de gouvernance d'entreprise. Diriger selon le critère du profit, de la croissance et de la survie de l'entreprise dans ses relations avec son environnement.

### **3.2. La fonction financière**

Est pour but de la recherche, optimiser et l'obtention des capitaux essentiels à l'entreprise.

### **3.3. La fonction Ressources humaines**

Elle a pour mission de faire en sorte de recruter, former et d'animer les ressources humaines ; cette dernière pour optimisation des compétences au service des objectifs définis par la direction de l'entreprise.

### **3.4. La fonction production**

Son rôle est englobé l'ensemble des activités qui transforme les matières premières en produits finis avec les facteurs qu'on nomme par les cinq M : Mains d'œuvre, Machines, Matières premières, Money (capitaux), Management pour les vendre aux clients.

### **3.5 La fonction commerciale**

Englobe toutes les principales tâches qui se rapportent à la commercialisation des produits et services de l'entreprise. Cette fonction ajoute le sixième M (Marketing) qui est devenu centrale dans les entreprises et présente une fonction intermédiaire entre les consommateurs et les organisations qui va permettre aux entreprises de comprendre les attentes des consommateurs.

### **3.6 La fonction approvisionnement**

Son rôle est d'acquiescer les ressources nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

## 4. Classification des entreprises

La typologie vise à classer les entreprises selon différents critères, il sera possible de former un ensemble permettant de positionner l'entreprise en fonction des caractéristiques qui ont un impact sur la gestion.

### 4.1 La classification des entreprises selon le critère économique

Cette classification peut se faire selon trois aspects :

- Classification par secteur.
- Classification par type d'opérations accomplies.
- Classification selon la branche d'activité.

#### 4.1.1. Classification sectorielle :

On distingue :

- ❖ **Le secteur primaire** : il regroupe toutes les entreprises utilisant à titre principal le facteur naturel. Il englobe l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc...
- ❖ **Le secteur secondaire** : regroupe toutes les entreprises ayant comme activité la transformation de matières premières en produits finis. Il englobe donc toutes les industries.
- ❖ **Le secteur tertiaire** : il regroupe toutes les entreprises prestataires de services. Sa composition est très hétérogène car il regroupe tout ce qui n'appartient pas aux deux autres secteurs, à savoir : les activités de distribution, de transport, de loisir, de crédit, d'assurance...

**4.1.2 Classification selon le type d'opérations accomplies** : Les opérations effectuées dans une entreprise peuvent être classées en 5 catégories :

- ❖ **Les opérations agricoles** : opérations dans lesquelles le facteur naturel est prédominant. Les variations climatiques font de l'aléa le signe caractéristique de l'activité agricole. Cet aléa porte notamment sur les quantités produites, le coût de production, le prix de ventes. Le revenu agricole est ainsi variable selon les années. En raison de leur caractère primaire, on parle surtout d'« exploitation agricole ».
- ❖ **Les entreprises industrielles** : elles effectuent des opérations de transformation de la matière en produits finis. Toutes les entreprises ont un trait commun : le produit vendu ou produit fini étant différent des produits et matières ayant servi à son élaboration.



- ❖ **Les entreprises commerciales :** Elles réalisent les opérations de distribution des biens :
  - Les entreprises commerciales assurant la fonction de grossiste : c'est-à-dire achat en -grande quantité directement chez le fabricant et vente en grande quantité au revendeur.
  - Les entreprises commerciales assurant la fonction de semi-grossistes : stade intermédiaire entre le grossiste et le détaillant.
  - Les entreprises commerciales assurant la fonction de détaillant, qui vendent directement au consommateur. Elles sont alimentées soit directement par le producteur, le grossiste, ou le demi-grossiste, en fonction et au fur et à mesure de leurs besoins.
- ❖ **Les entreprises de prestations de service :**

Elles fournissent deux types de services :

  - Service de production vendue à d'autres entreprises : société d'étude, agences de Publicité...
  - Service de consommation : entreprises rendant des services aux consommateurs : Transport, restaurants, locations...
- ❖ **Les entreprises financières :** Elles réalisent les opérations financières à savoir : la création, la collecte, la transformation et la distribution des ressources monétaires et des ressources d'épargne.

Elles sont constituées par les banques qui font profession habituelle de recevoir des fonds qu'elles emploient pour leur propre compte en opération d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financières.

### 4.1.3. Classification selon la branche d'activité :

A la différence du secteur, qui rassemble des activités variées, la branche ne regroupe que les entreprises fabriquant, à titre principal, la même catégorie de biens, entreprises de l'industrie pharmaceutique, industrie.... Les entreprises d'une même branche ont donc notamment pour points communs :

- L'usage d'une même technique.
- L'utilisation des mêmes matières premières.
- Des intérêts communs dans certains domaines

- ❖ **Classification selon la dimension (la taille) :** Les entreprises ont des tailles différentes, selon sa dimension, l'entreprise va du simple atelier jusqu'à la grande entreprise.

La définition de la notion de dimension d'une entreprise n'est pas une chose simple. Il existe différents critères pour définir la dimension d'une entreprise.

- ❖ **Effectif du personnel employé :** selon ce critère, on distingue :
  - Les petites entreprises : qui emploient un effectif compris entre 1 et 10 salariés.
  - Les moyennes entreprises : employant un effectif compris entre 10 et 100 salariés (selon certains économistes, ce nombre peut aller à 500).
  - Les grandes entreprises : celles qui emploient plus de 500 salariés.

Le critère de l'effectif du personnel est important :

- Du point de vue juridique, les entreprises ont des obligations légales spéciales selon l'effectif de leur personnel.
- Du point de vue des relations humaines, dont la nature varie considérablement selon l'effectif.

Dans tout processus de production, la gestion du personnel occupe une place primordiale du fait de l'importance sans cesse croissante de l'individu dans le processus de production.

Ainsi, une politique de gestion du personnel est fonction de l'effectif employé, car chaque fois que l'effectif s'accroît, elle devient une tâche administrative encore plus lourde et des procédés de gestion spécifiquement liés à l'effectif doivent être adoptés (procédé de motivation, d'intégration, etc...)

- Du point de vue fiscal, certains seuils et modalités d'imposition dépendent des effectifs: le nombre et la composition (compétence) des salariés constitue un élément important dans la valeur contributive de l'entreprise.

### 4.2.2. Selon le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire permet d'avoir une idée sur le volume des transactions de l'entreprise avec ses clients. L'importance d'une entreprise peut se définir par le volume de se transactions. Ce critère est important pour les raisons suivantes

- Il est employé pour apprécier l'évolution des entreprises et pour les classer par ordre d'importance selon le chiffre d'affaires.

Pour l'entreprise, il constitue :

## Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque

---

- Un outil de gestion : la variation du chiffre d'affaires permet à l'entreprise de mesurer la pertinence de ses méthodes de ventes. Ainsi, une baisse du chiffre d'affaires est souvent interprétée comme indicateur important de la mauvaise santé de l'entreprise.
- Il est utilisé à des fins comparatives dans le mesure où il permet à l'entreprise de se positionner par rapport aux autres entreprises de la même branche.

Le critère du chiffre d'affaires n'est pas utilisé pour comparer une entreprise commerciale et une entreprise industrielle. L'inconvénient de ce critère est qu'il ne permet pas de mesurer la contribution économique réelle de l'entreprise à la production nationale.

### 4.2.3. Classification selon la valeur ajoutée

Les ventes d'une entreprise ne sont pas uniquement constituées par des produits fabriqués ou des services rendus exclusivement par elle. Ceci est évident pour une entreprise commerciale qui vend la production d'activité, c'est également vrai pour une entreprise industrielle qui, pour produire, achète des matières premières, des demi produits (pièces par exemple) à d'autres entreprises.

Pour apprécier la contribution économique réelle d'une entreprise à la production nationale, il faut donc déduire de ses ventes les achats qu'elle effectue auprès d'autres entreprises.

Toutefois, il ne faut pas retenir dans les achats les acquisitions d'investissement qui ne sont pas incorporés dans le produit fini. On appelle consommation intermédiaire les achats d'une entreprise car ce sont des biens qu'elle détruit effectivement (consommation) mais à des fins productives (intermédiaires) et non pour satisfaire directement les besoins humains.

La différence entre la production d'une entreprise et ses consommations intermédiaires s'appelle la valeur ajoutée (V.A) :

$$\mathbf{V.A = Production - Consommation Intermédiaire}$$

Lorsqu'il n'y a pas de variation de stocks, la production correspond au chiffre d'affaires(C.A), et la consommation intermédiaire (C.I) aux achats.

## 4.3. Classification juridique

Cette classification permet de distinguer entre :

### ❖ Les entreprises du secteur public :

-**Les entreprises publiques** : Ce sont des entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat ; ce dernier détient l'intégralité du capital, le pouvoir de gestion et de décision

-**Les entreprises semi-publiques** Ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics : choix des investissements, niveau des prix, politique de l'emploi...etc, mais où des personnes privées participent au financement et/ou à la gestion.

### ❖ Les entreprises privées :

Elles peuvent être une entreprise individuelle, des sociétés ou une coopérative.

-**L'entreprise individuelle** : appartient en totalité à une seule personne qui assure la gestion et la direction.

- **La société** : juridiquement la société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun leurs biens ou leur travail ou les deux à la fois en vue de partager le bénéfice qui pourra être résulté.

- **La coopérative** : elle réunit des personnes qui désirent mettre en commun leurs économies ainsi que leurs compétences pour autosatisfaction des besoins spécifiques (logement, consommation), sans chercher le profit, ils peuvent exercer une activité lucrative (l'artisanat).

## Section 2 : Généralité sur les banques

Dans cette section, nous allons définir la banque et ces fonctions, les types de banque et ressources et emploi de la banque.

### 1-Définition de la banque

Une banque peut être définie comme étant :

La banque est une entreprise à caractère spécifique qui appartient à un secteur réglementé. Juridiquement, selon les articles 110 à 114 de la loi sur la monnaie et le crédit, les banques sont : « Des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la réception des fonds du

# Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque

---

public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. »<sup>3</sup>

« La banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières. »<sup>4</sup>

Selon J.V.CAPAL et O.GARNIER « la banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit des dépôts d'argent de ses clients (entreprise ou particuliers), gère leurs moyens de paiement (carte de crédit, chèque, etc..) et leur accorde des prêts.»<sup>5</sup>

« La banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère des moyens de paiement. »<sup>6</sup>

## 2- Le rôle de la banque :

Les banques ont un rôle spécifique dans le cycle économique aussi a le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux et donc elle exerce une double fonction réception de fonds du public et les opérations d'octroi de crédits pour satisfaire les besoins de ses clients, elle joue également assurées par la banque en plus de son activité principale, ainsi que toutes les opérations sur les valeurs mobilières.<sup>7</sup>

on peut les résumer comme suite :

- Réception de fonds du public
- Les opérations d'octroi de crédits
- Mettre à la disposition de la cliente des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.
- Intermédiation entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux
- Elle joue également dynamique dans la mesure ou la création de la monnaie.
- Assure sa clientèle contre le risque de perte ou de vole
- Des opérations connexes sont également assurées par la banque en plus de son activité principale ; ainsi que toutes les opérations sur les valeurs mobilières.
- Conseil et assiste en matière. de gestion.

---

<sup>3</sup> La loi n°90-du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. Abrogée et remplacée par l'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003.

<sup>4</sup> YEVES Bernard et COLI Jean-Claude, « Dictionnaire économique et financiers », Seuil ; Paris, 1996, p.170.

<sup>5</sup> J-V Capal et O. Garnier, « Dictionnaire d'économies et science sociale », Hâtier, Paris, 1994, p, 20 .

<sup>6</sup> BERNARD et COLI, «Dictionnaire économique et financier »,4ème « édition, paris, 1994, p, 414.

<sup>7</sup> Bruno-Laurent MoSchetto « Que sais-je » presses Universitaires de France- PUF ; 5<sup>eme</sup> édition, 15 janvier 2003 ; p128.

### 3- les fonctions de la banque

Les fondements des activités bancaires sont relevés ci-après. Ils concernent, notamment les fonctions d'intermédiation, de liquidité, d'information et de relation au service de clientèle tant que créancier débitrice.

- **fonctions d'intermédiation** : une fonction centrale à un établissement financier est celle d'être l'agent des déposants ou des épargnants. Ces derniers fournissent les fonds et délèguent implicitement à la banque l'autorité d'investir leurs ressources dans les actifs financiers notamment dans le crédit bancaire. La banque assure ainsi un ajustement entre les objectifs qui resteraient incohérents en cas de rencontre directe entre les péteurs et les emprunteurs. En effet, la banque Assur la triple transformation des échéances et des montants.
- **fonction de liquidité** : Au centre des fonctions de banque se trouve la transformation des ressources en vue de créer l'utilité ou le rendement approprié à la foi pour le client et la banque ; en partageant les risques. En effet, une banque est amenée à consentir des crédits en favorisant ceux de moindres risques afin d'honorer ses engagements vis-à-vis des déposants qui cherchent la sécurité et le libre accès à leur fonds. En tant que partie intégrante des systèmes de paiement et de règlement ; l'intermédiaire bancaire offre aussi à ses déposants des facilités de liquidités et de transferts de fonds.
- **La fonction relationnelle** : Le management d'un établissement bancaire est en principe capable d'obtenir une information interne pertinente à un débiteur et d'assurer une relation d'affaire durable répondant avec souplesse au besoin particulier de financement du client. Le crédit bancaire peut alors être une méthode de financement attractive pour les entités qui ne peuvent pas avoir recours au marché financier ; notamment aux petites et moyennes entreprises (PME), sauf à des conditions trop onéreuses. Il est même possible qu'une entreprise bien établie ; privilégie le crédit bancaire pour éviter de le divulguer au grand public ; comme il est généralement requis par la réglementation ; en matière d'émission de titres sur le marché financier et de ce fait ; à la concurrence ; certaines informations internes de nature steppeique ; par exemple concernant les investissements en matière de recherche et de développement.
- La banque d'investissement ne ré-prête pas les dépôts de ces clients (ou ceux de clients d'autres banques), mais elle donne accès au marché des capitaux par émission d'actions et Obligations.

## 4. Les typologies de banques

**4.1. La banque centra :** La banque centrale d'un Etat est une institution chargée de superviser :

- La création de la monnaie fiduciaire et la monnaie-crédit par le système bancaire.
- la politique monétaire.
- Le bon fonctionnement des banques au niveau de leurs solvabilités et du respect des réglementations.

Financement de l'Etat et des banques ordinaires.

Cette institution peut être indépendante du pouvoir politique comme la banque centrale européenne ou dépendante comme celle des pays socialistes, cela dépend du système politique en place.<sup>8</sup>

## 4.2. Les banques de dépôts

Ce sont des banques recevant et gérant les dépôts d'argent (compte d'épargne, comptes courants) par opposition aux banques n'ayant pas d'autorisation pour gérer ces dépôts (banques spécialisées comme crédits foncier en France)<sup>9</sup>.

## 4.3. Les banques d'affaires

Ce sont des banques qui effectuent deux activités complémentaires :

- Des opérations de financement et de prestation de service avec des grandes Entreprises industrielles ou commerciales.
- Elles gèrent pour leurs comptes un portefeuille de titres ou de participation<sup>10</sup>.

## 4.4. Les banques d'investissements

Une banque d'investissement est une société qui a pour but principal de financer les Investisseurs (privés ou publics) sur les marchés financiers. Elle les met en relation avec les entreprises pour financer leurs projets ou bien se charge de gérer sous mandat leurs fonds. La banque d'investissement ne ré-prête pas les dépôts de ces clients (ou ceux de clients d'autres banques), mais elle donne accès au marché des capitaux par émission d'actions et obligations.

---

<sup>8</sup> S ADEG Abdelkrim, « Le système bancaire Algérien : la réglementation relative aux banques et établissements

<sup>9</sup> FRANCO, L, comptabilité bancaire de base, édition fiduciaire, Bruxelles, p.15.

<sup>10</sup> Bernet, R, « principes des techniques bancaires », 23<sup>ème</sup>, édition Dunod, paris, 2004, P.139

## 4.5. Les banques universelles

Les banques universelles ont de grands conglomérats (des groupes industriels et financiers fortement diversifiés comme Général Electric ...) financiers regroupant les différents métiers des banques de détail, des banques de financement et d'investissement et banques de gestion d'actifs.<sup>11</sup>

## Section 3 : relation banque-entreprise<sup>12</sup>

Le développement des marchés financiers, les progrès technologique et les concurrence ont modifié les besoins des entreprises, accu la concurrence entre l'établissement de crédit et élargi l'offre des services bancaires, sous aucun doute la banque joue un rôle dans l'économie en accompagnant les entreprises dans leur réussite dans leur difficulté.

### 1. Les attentes de la banque de son entreprise

Les attentes de la banque s'apparentent à celles du client sur le fond. Mais elles diffèrent sur la forme. Celle-ci souhaite en effet :

- Une communication directe et une personnalisation des contrats entre la banque et son entreprise.
- Un point régulier sur l'évolution de l'entreprise.
- Des informations comptables intermédiaires.
- Une information détaillée lors d'un changement significatif dans la stratégie de l'entreprise doit être accordée à la banque.
- Comme l'entreprise; ne pas être placée devant le fait accompli. La banque ne lui permet pas de subir les événements et souhaite conserver la maîtrise de ces activités.

L'entrée en relation avec l'entreprise est matérialisée par l'ouverture auprès d'une banque d'un compte dans une des catégories relatives à la nature juridique concernant ladite entreprise. Ceci constitue ainsi la base de sa relation avec la banque. Ce compte défini comme une convention que les créances qui pourraient naître de leur relation d'affaires. Ils sont ouverts aux entreprises commerciales et industrielles pour les besoins de leurs activités professionnelles.

---

<sup>11</sup> François et Henry, « traité des opérations de change, bourse, banque, théorie, pratique et comptabilité »,

<sup>12</sup> Farouk BOUYACOU, (2003), « L'entreprise et le financement bancaire », CASBAH édition Algérie, p234-249.



## **2. Les attentes de l'entreprise de sa banque**

Les attentes des entreprises sont multiples. On peut citer :

- ✓ Une gestion dynamique des comptes ; sur le fond et sur la forme ;
- ✓ Disponibilité et compétence ;
- ✓ Considération;
- ✓ Personnalisation de service;
- ✓ Rapidité de la décision ;
- ✓ Des réponses claires,
- ✓ Rapides et fiables ;
- ✓ Des détails et des explications sur les nouveaux produits qui présentent un intérêt pour l'entreprise;
- ✓ Une information régulière sur le secteur d'activité.

La banque peut fournir des renseignements commerciaux sur le fonctionnement d'un compte. Payants ou gratuits, portant sur les éléments comptables de l'entreprise. Il en est ainsi des relatifs à la probabilité du paiement d'une traite, Rien n'est plus fluctuant que le solde d'un chaque compte.

## **3. Les besoins de financement de l'entreprise**

Pour sa création, l'entreprise éprouve quotidiennement des besoins de capitaux pour financer leurs activités commerciales et leur développement ainsi que pour acquérir les bâtiments, les terrains, les équipements et les outillages nécessaires à son activité. Parmi les différentes sources de financement auxquelles l'entreprise peut recourir pour satisfaire ses besoins d'investissement et d'exploitation, la banque reste privilégiée.

### **3.1. Les besoins de financement d'investissement**

Après quelques années d'activité, l'entreprise a encore besoin des capitaux durables pour renouveler des matériels et des équipements de production dans le but de réaliser des gains de productivité. Il s'agit du besoin de modernisation de la production ; l'entreprise a besoin de suivre le progrès technique car c'est un impératif absolu pour sa survie tant, sur le plan industriel que commercial. Il s'agit encore du besoin de stimulation de la croissance ; l'entreprise a besoin de créer de nouvelles unités de production ou d'acquérir de nouveaux matériels dans le but d'accroître la capacité de production et d'améliorer la compétitivité des produits, ou de modifier l'orientation de l'activité de l'entreprise. Ainsi que, l'entreprise a

# Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque

---

besoin de capital fixe (matériels et outillages), et le stock de matières premières et produits semi-finis nécessaires à la production.

## 3.2. Les besoins de financement d'exploitation

« Le besoin d'exploitation c'est le solde net des actifs, des créances et de dettes qui sont générés par le cycle de production et de vente de l'entreprise ».

« Le besoin de financement d'exploitation découle de l'existence du cycle d'exploitation, son fonctionnement exige l'obtention d'actif physique (stock) et financier (créance) ».

**Les stocks :** Les stocks de produits correspondent à la durée moyenne de réalisation des ventes, pour assurer la disponibilité physique des produits et des marchandises dans les points de vente, et pour transformer un produit disponible en une créance sur client au temps nécessaire.

**Les créances :** L'entreprise accorde des crédits à la clientèle et inversement, ses fournisseurs lui accordent des délais de paiement, et le besoin s'exprime au moment où le décaissement aura lieu avant l'encaissement.

$$\text{BFR} = \text{Stock} + \text{Client} - \text{Fournisseurs}$$

## 3.3. Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR ou besoin en fonds de roulement est la différence entre les emplois et les ressources cycliques induit par le cycle d'exploitation à un moment donné. C'est une masse financière du compte patrimoine de l'entreprise qui peut remettre en cause son équilibre financier lorsqu'elle est très importante. La maîtrise de son évolution est le ce fait, un élément essentiel dans la gestion de la trésorerie de l'entreprise.

## 4. Les notions des crédits accordés par les banques

### 4.1 Définitions de crédit

Pour mieux comprendre le concept de crédit, nous essayerons de donner une définition économique et une autre juridique.

## 4.1.1 Définition économique

Le crédit est un acte qui permet à une personne de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, avec une rémunération de service rendu et les risques en cours.<sup>13</sup>

Le crédit est l'essence de la création de richesse, il contribue à l'expansion de l'activité économique en général et pour cela, on peut dire que le crédit joue un effet multiplicateur sur l'activité humaine. En général, le crédit exige l'existence ou la rémunération des quatre supports indispensables l'un de l'autre à savoir le temps, la confiance, le risque et les garanties.<sup>14</sup>

## 4.1.2 Définition juridique

« Le crédit se définit comme étant tout titre onéreux par lequel une personne met ou permet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne et prend dans l'intérêt de celle-ci un

Engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilées les opérations de crédit les opérations de location assorties d'opérations d'achats ou notamment les crédits bail »<sup>15</sup>.

## 4.2 Le rôle de crédit

Le crédit permet les échanges, stimule la production, encourage le développement et crée de la monnaie.

- **Il permet les échanges** : le recours au crédit bancaire permet une anticipation des recettes et donne ainsi à l'avance un pouvoir d'achat et facilite des échanges de l'entreprise. Il permet d'assurer la continuité du processus de production et de commercialisation le marché interne ou sur le marché externe.
- **Il stimule la production** : le recours au crédit permet au chef de l'entreprise d'acheter les outils adaptés de production et accroître la qualité ou la quantité de sa production.
- **Il encourage le développement** : les effets d'un crédit ne se manifestent pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire pour l'achat d'un bien de production, mais ils s'étendent indirectement à d'autres agents. « On parle alors de rôle multiplicateur de crédit.

---

<sup>13</sup> DEWATRIPANT, M et TORALE, J, « la réglementation prudentielle des banques », édition Ayet, Lausanne, Paris, p.80

<sup>14</sup> PETIT-DUTAILLIS, G, « le risque du crédit bancaire », Editions économiques, Paris, 1963, p.7.

<sup>15</sup> L'article n° 112 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

- **Le crédit, instrument de création de monnaie :** les agents économiques disposent d'un crédit à vue dans une banque et que celle-ci en prête une tiers, le processeur de création monétaire s'établie.

### 3. Les typologies de crédit

**3.1 crédit d'exploitation :** (ou crédits à court terme) financent l'actif circulant du bilan, plus en agriculture, ce type de crédit finance un plan de production végétale et/ou animal.

Le remboursement d'un crédit d'exploitation, dont la durée est généralement d'une année (elle peut cependant atteindre deux ans), est assuré par les recettes d'exploitation.

La préoccupation essentielle du banquier porte sur la structure financière de l'entreprise et sa solvabilité à court terme. Les ratios de structure sont alors les principaux outils avec lesquels il conduit son analyse. On distingue deux grandes catégories de crédits d'exploitation:

- les crédits par caisse qui se traduisent par une immobilisation immédiates de capitaux:
- les crédits par signature qui n'engagent que la signature du banquier (la banque ne décaisse qu'en cas de défaillance du client)

#### 1. Les crédits par caisse

##### 1.1. financement global des actifs circulants

**a) La facilité de caisse :** «La facilité de caisse permet à une entreprise de pallier de courts décalages entre ses dépenses et ses recettes» Le caractère essentiel de la facilité de caisse est sa très courte durée (quelques jours par mois). Bien qu'il peut être accordé pour une année, ce concours se caractérise donc par des utilisations brèves et successives. Un compte assorti d'une facilité de caisse doit présenter alternativement des positions créditrices et des positions débitrices. Les positions débitrices doivent être inférieures à un mois.

Le banquier est très attentif à l'existence de ces fluctuations car il ne s'agit pas ici d'un crédit spécialisé dont le remboursement se fait par le décaissement de l'opération financée, comme c'est le cas pour l'es- compte ou encore le financement de stocks.

Le montant maximum d'une facilité de caisse dépend du chiffre d'affaires mensuel de l'entreprise. En général, il représente 60 à 70% de ce chiffre d'affaires.

## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

**b) Le découvert :** «Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement.»

C'est certainement le concours à court terme le plus sollicité et le plus utilisé, le recours au découvert bancaire s'explique généralement par une insuffisance momentanée du fonds de roulement due à un gonflement d'actifs circulants et donc à une croissance du besoin en fonds de roulement.

Le découvert peut être utilisé en permanence (compte fonctionnant en position débitrice continue), jusqu'à son échéance.

LA crainte pour le banquier est de devenir commanditaire de l'entreprise, autrement dit de ne pas être remboursé à l'échéance et voir son concours à court terme se transformer en crédit à moyen ou long terme.

Le découvert peut se matérialiser par des billets souscrits à l'ordre de la banque par le bénéficiaire du crédit. Dans ce cas, le découvert est dit «mobilisables. Le montant du découvert est fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise, de sa structure financière, de son activité et de la confiance du banquier en ses dirigeants.

**c) Le crédit relais :** «Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délais déterminé et pour un montant précis». Cette rentrée peut provenir, par exemple, d'une augmentation de capital ou encore d'une cession d'actifs.

**d) Le crédit de campagne :** «Le crédit de campagne est accordé dans le cas où sont saisonniers soit le cycle de fabrication, soit le cycle de vente de l'entreprise, soit les deux successivement.»

C'est le crédit d'exploitation par excellence de l'agriculture. Mais certaines activités industrielles ou commerciales, soumises elles aussi à un cycle saisonnier, font également appel à lui. Le crédit de campagne permet à ces exploitations et entreprises de faire face aux dépenses de plantation, d'ensemencement, ou encore de fabrication et de stockage, en attendant la vente de leurs produits.

Le plan de financement de la campagne agricole, industrielle ou commerciale est le document essentiel qui permet au banquier de bien cerner le risque avant de se déterminer, Ce plan doit faire ressortir un besoin de financement qui va en diminuant selon les perspectives de vente. Le banquier analyse ce plan dans le cadre notamment d'une étude de marché qui lui

## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

permet de se faire une idée quant aux chances de réussite de la campagne et de remboursement du crédit.

A L'issue de la campagne, le crédit de campagne doit être totalement remboursé par les recettes réalisées.

**e) Le crédit d'embouche :** «Le crédit d'embouche est un crédit de campagne particulier. Il permet, à une exploitation d'élevage, d'acheter du bétail et de procéder à son engraissement pour sa revente »

Il se concrétise par la signature de billets à ordre souscrits par le bénéficiaire du crédit, billets qui peuvent être mobilisés sur le marché monétaire.

Le risque du crédit d'embouche tient à la durée de l'opération, aux fluctuations des prix de la viande ainsi qu'aux possibilités de mortalité élevée, mortalité due aux maladies.

**f) L'avance sur factures :** « L'avance sur factures est un crédit par caisse consenti contre remise de facture visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse.»

Le montant de l'avance ne dépasse pas, généralement, 70% du montant de chaque facture.

**g) L'avance sur créances nées à l'exportation :** «L'avance sur créances nées à l'exportation est un crédit par caisse Consentie aux exportateurs contre présentation des documents d'expédition».

Le montant de cette avance ne dépasse pas, généralement, 80% du montant de l'expédition.

**h) La mobilisation des crédits à court terme :** «Les crédits à court terme mobilisables sont des crédits qui ont fait l'objet d'un accord préalable de la Banque d'Algérie, et une souscription de billets à ordre».

Les billets représentatifs de ces crédits sont susceptibles d'être négociés ou pris en pension sur le marché monétaire.

### **1.2. Financement des valeurs d'exploitation**

**a) L'avance sur marchandises :** « avance sur marchandises est un crédit par caisse qui finance un stock, financement garanti par des marchandises remises en gage au banquier »

**a.1) Financement par crédit non mobilisable :** de telles avances portent beaucoup plus souvent sur des matières premières, que sur des produits finis.

## Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque

---

Le banquier prévoit une marge (quotité) entre le crédit consenti et la valeur du gage qui lui est remis. L'importance de la marge est fonction de la marchandise remise en gage et du secteur d'activité de l'entreprise.

**a.2) Financement par escompte de warrant :** «Le warrant est un effet de commerce revêtu de la signature d'une personne qui dépose, en garantie de sa signature et dans des Magasins Généraux, des marchandises dont elle n'a pas l'utilisation immédiate».

Les Magasins Généraux, tiers détenteurs des marchandises, délivrent, en représentation de ces stocks, un récépissé énonçant les nom, profession, domicile du déposant ainsi que la désignation de la marchandise déposée, et un «bulletin de gage», appelé warrant où sont portés le montant de la créance garantie (en capital et intérêts), la date de l'échéance, les noms et domicile du créancier. L'ensemble constitue un récépissé warrant.

Les deux titres sont joints mais peuvent être détachés l'un de l'autre. Le récépissé est représentatif d'une marchandise : il constitue le titre de propriété de la marchandise et ne saurait être considéré comme un effet de commerce. Le warrant est un billet à ordre garanti par une marchandise : c'est un effet de commerce.

Le propriétaire qui met en gage sa marchandise remet le warrant à son créancier mais conserve le récépissé. La marchandise peut être vendue par endossement du seul récépissé, mais le nouveau propriétaire sait que celle-ci est grevée d'un gage puisque le warrant ne lui est pas remis. Pour prendre possession de la marchandise, il devra s'acquitter du prix du warrant. De son côté, le warrant peut circuler par endossements, comme un simple billet à ordre. Il peut être escompté auprès du banquier.

Les Magasins Généraux ne peuvent se dessaisir de la marchandise qu'en exigeant un justificatif du remboursement de la dette,

A l'échéance, le porteur du warrant le présente au Souscripteur pour paiement. A défaut de règlement du montant du warrant, le porteur de celui-ci peut faire vendre la marchandise aux enchères publiques.

**b) Le financement des marchés publics :** «Un marché public est un contrat passé entre un entrepreneur et une administration publique pour la fourniture de biens ou l'exécution de travaux.» Ces L'administration ne règle la livraison et/ou la pose des fournitures, objet d'un marché, qu'après services rendus et constatés, et avec du retard.

Les tranches de travaux réalisées dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ne sont réglées qu'après constatation et avec beaucoup de retard, ce qui pose aux entreprises de gros problèmes de trésorerie. Ces dernières se tournent alors vers leurs banques pour trouver les financements nécessaires.

Les entrepreneurs qui détiennent des «marchés nantissables», peuvent prétendre :

## Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque

---

- à des crédits par signature (cautions marchés);
- à des crédits de préfinancement;
- à des avances sur délégation de marché, créances nées non constatées (ADM/CNNC);
- à des avances sur délégation de marché, créances nées constatées (ADM/CNC).

Il faut préciser que les banquiers regardent toujours avec une certaine prudence le secteur du bâtiment et des travaux publics, compte tenu de l'importance du volume des crédits généralement sollicités, de durée de réalisation des marchés, ainsi que des difficultés à juger valablement la situation des entreprises. Cette prudence s'accroît en période de marasme,

**b.1) Les crédits par signature délivrés dans le cadre des marchés public :** Dans les conditions de règlement d'un marché, il est prévu parfois des acomptes aux entreprises contractantes, notamment des acomptes. Pour approvisionnement. Mais l'administration ne délivre ceux-ci que dans la mesure où une banque cautionne l'entreprise considérée, La banque peut être également amenée à délivrer d'autres cautions en faveur de l'administration, cautions qui ont toutes pour objectif de faciliter la trésorerie de l'entreprise titulaire du marché.

Ces cautions sont étudiées dans la section suivante (crédits par signature).

**b.2) Le crédit de préfinancement :** «C'est un financement consenti avant même que les droits à paiement ne soient nés pour l'entreprise, et sur la seule base des besoins déterminés par le plan de financement du marché, »

Ce genre de crédit est rarement octroyé par les banques, compte tenu de l'importance du risque encouru.

**b.3) Les avances sur délégation de marché, créances nées non constatées (ADM/CNNC) :** «Ce sont des mobilisations de créances relatives à des travaux réalisés par l'entreprise, mais non encor constatés par l'administration. »

Il s'agit de crédit consentis sur la base de créance revêtent, malgré tout, un caractère incertitude puisque les droits a paiement ne sont pas encor constatés par l'administration.

**b.4) Les avances sur délégation de marché, créances nées L'e constatées (ADM/CNC)**

« Ce sont des mobilisation<sup>5</sup> de créances relatives à des travaux effectués et diment constatés par l'administration. »



## Chapitre 01 Notion générale de l'entreprise et la banque

---

Les droits à paiement, ainsi constatés, engagent l'administration et mettent le banquier dans de meilleures dispositions, dans la mesure où la sortie du crédit est théoriquement assurée.

Ces créances sont financées à hauteur de 70 à 80% du montant des situations signées du maître de l'ouvrage, et ce, compte tenu des prélèvements qui pourraient être effectués par les créanciers privilégiés au moment du mandatement. C'est pourquoi d'ailleurs le banquier est très attentif à l'évolution du passif fiscal et parafiscal de l'entreprise, lorsqu'il finance un marché.

**c) Le financement des marchés privés :** «Un marché privé est un contrat passé entre un entrepreneur et une société du secteur privé».

En fonction des conditions de règlement prévues au marché, des problèmes de trésorerie peuvent également se poser aux entreprises contractantes.

Là aussi, mais très rarement, le banquier peut être amené à leur consentir des cautions ou des crédits de préfinancement ou encore des avances sur délégation de marché, avec tous les risques que cela comporte car la délégation de droit commun est beaucoup moins sûre, sur le plan juridique, que la délégation de marché public.

### 1.3. Financement du poste «clients»

**a) L'escompte commercial :** «L'escompte est une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition du porteur d'un effet de commerce non échu le montant de cet effet (déduction faite des intérêts et commissions) contre le transfert à son profit de la propriété de la créance et de ses accessoires.

L'escompte des effets de commerce présente des risques assez faibles , en raison notamment :

- De la solidarité de tous les signataires (tireur, tiré, endosseurs) et la condition de dresser un «protêt» en cas de non paiement ;
- la possibilité de recueillir sur l'effet lui-même certaines garanties (avals);
- de l'obligation de payer le porteur de l'effet, sans que le tiré puisse opposer d'exceptions telles qu'une livraison non conforme à la commande, la compensation avec d'autres créances, etc .. C'est ce que l'on appelle «la règle de l'inopposabilité des exceptions» ;
- du fait que le porteur de l'effet est propriétaire de la créance sur le tiré, même si le tireur a fait faillite ;
- du lien entre l'effet de commerce et une opération commerciale déterminée dont le dénouement permettra de rembourser le porteur de l'effet, c'est à dire le banquier.

## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

Les effets de commerce escomptés sont mobilisables sur le marché monétaire, à condition que ces effets soient «bancables», c'est à dire :

- qu'ils correspondent à des créances commerciales à trois (03) mois d'échéance au plus ;
- qu'ils portent au moins trois (03) signatures notoirement solvables (la Banque d'Algérie peut écarter certaines signatures);
- qu'ils ne présentent aucune mention limitant la responsabilité des signataires.

Le banquier doit cependant dépister le papier de complaisance et les tirages croisés. Il doit pour cela prendre des précautions qui l'amène notamment :

- à fixer, pour chaque entreprise, une ligne d'escompte calculée en fonction de son chiffre d'affaires et du pourcentage de la clientèle qui règle par traite.

se-à se réserver le droit de trier les effets et d'éliminer ;

- les signatures sur la solvabilité desquelles il a de mauvais renseignements ;
- les effets de renouvellement lorsqu'ils cachent des traites de complaisance ;
- les effets dont la durée n'est pas conforme aux usances.

### **b) La lettre de change relevée (L. C. R.) :**

Inexistante en Algérie, la lettre de change relevée n'a pas eu, en Europe, le succès attendu, Nous la citons pour mémoire.

« Il s'agit d'un regroupement des créances détenues sur la clientèle sur une lettre de change relevée que le banquier prend globalement à l'escompte. »

Il existe deux systèmes de lettre de change relevée:

- la lettre de change relevée « papier », qui se rapproche le plus de la lettre de change classique, en ce sens qu'elle recourt à un support papier avant de faire l'objet d'un traitement informatique.
- la lettre de change relevée « magnétique » qui implique l'utilisation exclusive d'un support informatique.

Dans cette procédure, la lettre de change ne circule plus. Seul un relevé des paiements à effectuer est présenté au débiteur.

### **c) Le crédit de mobilisation des créances commerciales (C. M. C. C.)**

Citée également pour mémoire, cette forme de crédit n'a pas cours en Algérie.

## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

Alors que le crédit d'escompte a pour seul support les sommes inscrites au compte effets à recevoir, le crédit de mobilisation des créances commerciales, forme de mobilisation plus évoluée, s'appuie à la fois sur les postes clients et effets à recevoir.

Lorsqu'un banquier escompte un billet à ordre ou une lettre de change, il assure à l'entreprise, d'une part un financement, d'autre part un service, puisqu'il procède à l'encaissement de la créance. Ces deux opérations se concrétisent par la seule remise matérielle de l'effet de commerce.

Mais l'inconvénient de l'escompte réside précisément dans les urges qu'impose à ses utilisateurs le traitement de ces effets de commerce, compte tenu du nombre de traites de faibles montants.

« Le crédit de mobilisation des créances commerciales est né de la nécessité de créer une forme de financement des créances commerce comme en moyen de recouvrement ».

« Le crédit de mobilisation des créances commerciales donne lien à la souscription, par l'entreprise bénéficiaire, d'un billet à l'ordre de sa banque, billet qui regroupe les créances nées pendant une période donnée (10 jours) et qui viennent à échéance à des dates voisines (10 jours maximum). La banque escompte alors ce billet représentatif de la créances commerciales. »

Le crédit de mobilisation des créances commerciales permet donc à l'entreprise bénéficiaire de mobiliser ses créances dès la facturation.

La technique du crédit de mobilisation des créances commerciales entraîne une dissociation entre le crédit, d'une part, et le recouvrement des créances mobilisées, d'autre part. Cette dissociation voulue permet aux entreprises d'utiliser progressivement des moyens de recouvrement dont le traitement est moins onéreux que celui des effets de commerce.

Par son support, le crédit de mobilisation des créances commerciales est très proche de l'escompte, sans en avoir, toutefois, les garanties juridiques. Il s'apparente en réalité davantage, par sa nature, à un découvert causé par des créances non gagées. :

- C'est donc un crédit « plus personnalisé », en ce sens qu'il s'appuie sur l'appréciation du banquier de la propre valeur de l'emprunteur et sur la confiance qu'il a en lui.

## 2. Les crédits par signature

Ces crédits n'entraînent pas, en principe, de sortie de fonds. La banque fait seulement bénéficier l'entreprise cliente de la qualité de signature en se portant caution de sa solvabilité.

Si, de prime abord, les engagements par signature sont recherchés et préférés, par le banquier, aux crédits par caisse.- puisqu'ils ne se traduisent pas par une immobilisation de capitaux - il court tout de même le risque de devoir s'exécuter au titre de son engagement et donc de transformer un crédit par signature en crédit par caisse.

En effet, une fois lié par sa signature, le banquier ne peut plus se dégager comme il pourrait le faire pour un crédit par caisse.

Avant de signer un acte de cautionnement, il doit donc apprécier la solvabilité de l'entreprise, s'assurer qu'elle est en mesure de respecter et de réaliser son contrat, limiter enfin son engagement en montant et dans le temps.

### 2.1. Cautions délivrées dans le cadre de créances fiscales

Les créances fiscales sont généralement des créances privilégiées. La banque qui est amenée à payer pour honorer sa signature se trouve souvent subrogée aux droits de l'administration et devient, de ce fait, un créancier privilégié de l'entreprise cliente.

#### a) Obligation cautionnée «Contributions Directes»

Une entreprise peut obtenir de l'administration fiscale le différé de paiement des montants des taxes dont elle est redevable. Ce délai de règlement peut atteindre quatre (04) mois. Mais pour obtenir ce report, l'entreprise doit fournir à l'administration fiscale une caution bancaire dite obligation cautionnée «Contributions Directes». Par cette caution, l'établissement financier s'engage à payer pour compte du débiteur si celui-ci ne pouvait régler à échéance la ou les traites signées en contrepartie des droits dus, Le banquier doit également apposer sa signature sur ces billets à ordre.

Dans l'hypothèse où la banque serait amenée à payer au titre de son engagement, elle est automatiquement subrogée dans le privilège de l'administration en matière de recouvrement de la dite créance.

#### b) Caution pour impôts contestés

Est également possible pour une entreprise qui conteste le montant des impôts directs, dus à l'administration fiscale, d'en obtenir le différé de paiement pour la totalité imposée ou

## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

pour la seule partie contestée, à condition de produire une caution bancaire dite caution pour impôts contestés, Par cette caution, la banque s'engage à payer le montant contesté dans le mois qui suit la date de notification de la décision finale.

Cette décision pouvant prendre du temps, le banquier ne cautionne, par prudence, que de très bons clients.

### **c) Soumission de crédit à l'enlèvement**

L'Etat permet à l'importateur le retrait de ses marchandises avant la détermination, par l'administration des douanes, des droits dus.

L'administration des douanes accorde à l'importateur un crédit l'enlèvement, dans le cadre d'une autorisation globale appelée soumission de crédit à l'enlèvement, Ce crédit lui permet de prendre possession de la marchandise importée sans paiement immédiat des droits.

L'importateur s'engage, auprès de l'administration des douanes, à payer, dans les quinze jours qui suivent l'enlèvement de la marchandise, le montant des droits de douane dus.

La soumission de crédit à l'enlèvement, valable une année, doit être cautionnée par la banque. Son plafond est fixé par l'administration des douanes.

### **d) Obligation cautionnée «Douane»**

Au terme du délai de quinze jours obtenu dans le cadre d'un crédit d'enlèvement, l'opération de règlement des droits de douane se dénoue.

- soit par un paiement au comptant des droits dus ;
- soit en reportant une nouvelle fois le règlement de ces droits pour une période de quatre mois, en souscrivant une obligation cautionnée douane (traite).

Au terme de ce délai supplémentaire, la banque est tenue de payer en cas de défaillance du client.

### **e) Caution pour admission temporaire (D 18)**

Les marchandises importées dans le but, par exemple, de subir une transformation pour être ensuite exportées dans les six (06) mois qui suivent leur admission temporaire, sont admises en suspension des droits de douane, sur présentation d'une caution bancaire appelée caution pour admission temporaire.

## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

C'est également le cas pour les équipements destinés à la réalisation de travaux, dans le cadre d'un marché par exemple.

La caution pour admission temporaire évite donc de décaisser des droits dans l'attente de la réexportation de la marchandise ou des équipements.

S'il n'y a pas réexportation, ou si cette réexportation est partielle, la banque est tenue de payer au titre de son engagement.

### **f) Caution pour exportation temporaire (D 25)**

Même principe que précédemment, mais dans le sens d'une exportation.

La caution bancaire, appelée caution pour exportation temporaire, garantit dans ce cas la réimportation d'une marchandise (destinée à être transformée) ou d'un matériel (pour réparation) dans un délai fixé.

### **g) Caution pour soumission (D48)**

La caution pour soumission (D 48) est une caution bancaire qui couvre l'engagement d'une entreprise à produire un document ou à accomplir une formalité.

### **h) Caution pour soumission contentieuse**

La caution pour soumission contentieuse, délivrée par la banque, couvre l'engagement d'une entreprise, qui a fait une fausse déclaration en douane, à s'en remettre à la décision, quelle qu'elle soit, de l'administration des douanes, et à payer à première demande la somme que cette administration réclamera, jusqu'à concurrence du montant intégral des pénalités légalement encourues.

Par sa caution, la banque s'engage à payer pour compte de son client, en cas de défaillance de celui-ci.

### **I ) Caution pour entrepôt fictif**

Une entreprise peut également obtenir le différé de paiement des droits relatifs à des marchandises entreposées dans son local ou celui d'un tiers jusqu'à leur vente. Cet entrepôt est dit fictif. L'administration des douanes ne peut donner suite à une telle demande que sur présentation d'une caution bancaire appelée caution pour entrepôt fictif.

### **2. 2. Cautions délivrées dans le cadre de marchés publics**

Dans ce domaine particulier d'engagement par signature. l'Etat n'intervient plus comme créancier fiscal, mais comme fournisseur de travaux ou demandeur de services, au travers de marchés que l'administration passe avec les entreprises.

La caution bancaire permet alors d'obtenir des avances ou des acomptes sur marchés. Elle garantit à l'administration publique la restitution de ces avances ou acomptes dans le cas d'inexécution du marché par le client cautionné.

Le banquier subordonne la délivrance d'une telle caution à une excellente connaissance de la situation financière du client et à une juste estimation de ses capacités techniques et aptitudes à mener à terme le marché. La durée de la caution est tributaire du délai fixé pour l'exécution du marché et de la date de réception définitive. C'est le procès-verbal de réception définitive qui porte automatiquement libération de la caution.

#### **a) Caution d'adjudication**

La caution d'adjudication permet à l'entreprise de participer à une adjudication de marché.

La délivrance d'une telle caution amène généralement la banque à consentir d'autres cautions marché (telle la caution le bonne exécution) si l'entreprise est retenue pour le marché.

Dès qu'elle est saisie d'une demande de caution d'adjudication, la banque doit envisager le financement de l'ensemble du marché. Elle doit déjà apprécier la solvabilité de l'entreprise et s'assurer que celle-ci dispose de tous les moyens techniques, matériels et humains pour la réalisation dudit marché.

#### **b) Caution de restitution d'acomptes**

Dans le cadre d'un marché toujours, la caution de restitution d'acomptes permet à l'entreprise de percevoir des acomptes selon les conditions propres au marché considéré.

#### **c) Caution de bonne exécution (ou caution définitive)**

La caution de bonne exécution (ou caution définitive) garantit à l'administration qu'une entreprise a les moyens techniques et financiers de mener à bien le marché pour lequel elle a été déclarée adjudicataire.

#### **d) Caution de dispense de retenue de garantie**

Une retenue de garantie est une somme prélevée par l'administration au moment du mandatement et conservée par-devers elle pendant un certain temps. Cette somme n'est

## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

restituée à l'entreprise qu'après l'expiration d'un délai qui correspond au risque de voir apparaître des malfaçons sur les travaux réalisés. Cette retenue sert donc à garantir ces éventuelles malfaçons.

Jusqu'à réception définitive des travaux - réception qui a lieu généralement un an après la fin des travaux - l'administration est donc en droit, si les conditions du marché le stipulent, de retenir un certain pourcentage sur les sommes dues à l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation du marché.

La caution bancaire fournie à l'administration, appelée caution de dispense de retenue de garantie, permet à l'entreprise de percevoir l'intégralité des sommes dues. En contrepartie, le banquier est tenu. Si les malfaçons apparaissent dans la période mentionnée, de reverser à l'administration la somme qui aurait dû faire l'objet d'une retenue de garantie.

### **2.3. Cautions délivrées dans le cadre de marchés privés**

Dans le cadre de marchés de gré à gré passés entre des entreprises du secteur privé, la banque peut être sollicitée pour la délivrance de cautions, telle la caution de restitution d'acomptes.

### **2.4. Cautions délivrées dans le cadre de marchés à l'étranger**

Il existe également des cautions délivrées au titre de marchés étrangers pour garantir des découverts locaux. En effet, et dans le cadre d'un chantier à l'étranger, il peut apparaître des besoins de trésorerie pour alimenter le chantier, besoins qui font alors l'objet de demandes de découverts locaux.

S'agissant d'adjudicataires étrangers, les banques locales, mieux à même de fournir ces crédits, exigent en général d'être couvertes par des cautions de banques étrangères contre l'insolvabilité éventuelle de ces entreprises.

### **2.5. L'aval**

L'aval est l'engagement par lequel un tiers se porte garant du paiement d'un effet. L'avaliste est tenu de la même manière que celui dont il s'est porté garant.

En principe, l'aval indique pour le compte de qui il est donné. A défaut de cette indication, il est réputé être donné :

- pour le compte du tireur, s'il s'agit d'une lettre de change ou d'un cheque
- pour compte du souscripteur, s'il s'agit d'un billet à ordre,



## 3.2. Crédit d'investissement

Le crédit d'investissement (ou crédit à moyen et long terme) finance l'actif immobilisé du bilan. C'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission sociale.

Il peut également s'agir, en agriculture, du financement de cheptels et/ou de plantations.

Le remboursement du crédit d'investissement est assuré essentiellement par les résultats dégagés par l'entreprise.

La durée d'un crédit d'investissement à moyen terme est de deux à sept ans, Au delà commence le crédit d'investissement à long terme, crédit qui ne dépasse que rarement vingt ans.

Octroyer un crédit d'investissement c'est s'associer à l'entreprise pour une longue durée. Les facteurs humains et économiques revêtent alors une importance beaucoup plus grande que pour les crédits d'exploitation.

L'étude repose sur une analyse plus fouillée de la rentabilité de l'entreprise. Les ratios ont pour objectif de répondre à cette préoccupation majeure : l'entreprise pourra-t-elle réaliser des bénéfices conséquents sur période au moins égale à la durée des concours sollicités

### 3.2.1. Le crédit à moyen terme d'investissement

«Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux ans / sept ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissables entre huit et dix ans».

Ce type de crédit permet, en fait, de financer non seulement le matériel et l'outillage, mais aussi certaines constructions de faible coût dont ont besoin les sociétés industrielles.

L'octroi d'un crédit à moyen terme entraîne le paiement de commissions d'engagements au banquier, tandis que les intérêts sur le crédit ne sont décomptés qu'au fur et à mesure de son utilisation.

Le crédit à moyen terme est généralement distribué par les banques de dépôts, les banques d'affaires ou encore les banques de crédits à moyen et long terme.

- ❖ **Le crédit à moyen terme réescomptable** : Pour pouvoir financer des opérations de crédit d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme, il faut résoudre un double problème : celui de donner aux banques de dépôts la

possibilité de réescompter leurs crédits à moyen terme auprès de la Banque d'Algérie tout en évitant que ce type de crédit n'entraîne un recours trop systématique aux ressources de l'Institut d'Emission et ne pèse donc exagérément sur la monnaie.

- ❖ **Le crédit à moyen terme mobilisable** : Ce type de crédit devrait logiquement se substituer au crédit à moyen terme réescomptable.

Pour récupérer la trésorerie engagée dans une opération de crédit à moyen terme, la banque pourrait mobiliser sa créance sur le Marche Monétaire.

- ❖ **Le crédit à moyen terme direct** : Le crédit à moyen terme est dit direct lorsqu'il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie.

Les billets à ordre créés en représentation d'un tel crédit deviennent des reconnaissances de dettes et non des instruments de réescompte ou de mobilisation.

### 3.2.2. Les autres crédits d'investissement

- ❖ **Le crédit à long terme** : Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans vingt ans. Il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions.».

Les crédits à long terme se distribuent généralement sous forme de prêts mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés : banques d'affaires, banques de crédits à moyen et long terme, etc... Le long terme est financé essentiellement sur des ressources d'emprunts, provenant notamment d'émissions obligataires.

- ❖ **Le crédit-bail (ou leasing)** : Le crédit-bail est un contrat de location assorti d'une promesse de vente.

Crédit-bail est la traduction française de leasing. Cette technique particulière de financement des investissements est née aux Etats-Unis Les sociétés de crédit-bail sont inscrites comme banques ou établissements financiers :

**On distingue le crédit-bail mobilier, qui porte sur du matériel, et le crédit-bail immobilier, qui concerne les immeubles.**

- Le crédit-bail mobilier** : Il consiste en une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel ou d'outillage, acheté en vue de cette location, par la société de crédit-bail sollicitée. Celle-ci demeure propriétaire du bien.

Au terme d'un contrat, le locataire a la possibilité d'acquérir tout ou partie du bien loué, moyennant un prix convenu à l'avance, prix qui tient compte des versements effectués à titre de loyers.

## Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque

---

**a.1). Aspects généraux :** L'utilisateur choisit le bien meuble à usage professionnel devant faire l'objet de l'opération de crédit-bail.

Ce bien est alors acheté par la bailleur qui le loue à l'utilisateur pour une période déterminée (généralement sept ans) et irrévocable. Aucune partie ne peut donc mettre fin au contrat pendant cette période, et le locataire, tenu d'honorer ses engagements, ne peut ni renoncer à la location du bien, ni l'acquérir par anticipation.

En général, cette période d'irrévocabilité couvre la durée d'amortissement fiscal du bien.

En contrepartie de la disposition de ce bien, le locataire doit, en plus du paiement des redevances (loyer), assumer les charges relatives au coût de la livraison, aux assurances, à l'entretien et aux réparations.

L'utilisateur doit, en outre, apposer sur le bien loué, une plaque indiquant la propriété du bailleur. Ce bien ne peut être modifié sans l'accord du bailleur et toute avarie doit être signalée au propriétaire qui se réserve d'ailleurs un droit d'inspection.

A l'issue de la période irrévocable de location, l'utilisateur a le choix entre les trois options suivantes, prévues au contrat :

- ❖ restituer le bien au bailleur ;
- ❖ acheter le bien à une valeur résiduelle fixée dans le contrat (de l'ordre de 5% du prix d'achat) .
- ❖ renouveler le contrat de location sur la base de redevances plus Les CRÉDITS D'INVESTISSEMENT faibles que les précédentes. A l'expiration de ce deuxième contrat le locataire pourra acquérir le bien à une nouvelle valeur résiduelle.

**a.2) Aspects juridiques et fiscaux :** Au point de vue juridique, l'opération de crédit-bail se présente donc essentiellement comme un contrat de location d'un bien, pour une période de durée irrévocable, assortie d'une promesse unilatérale de vente.

Dans les comptes des sociétés de crédit-bail, le bien faisant l'objet du contrat de leasing donne lieu à amortissements, et les redevances sont considérées comme des produits d'exploitation. Par contre, pour le locataire, ces redevances constituent des charges d'exploitation qui lui sont facturées avec la taxe sur la valeur ajoutée (T. V. A. ).

**a.3) Aspects financiers :** Pour l'utilisateur, le crédit-bail est une technique de financement des investissements par le cash flow (autofinancement) futur de l'exploitation. Et même si aucun

## Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque

---

emprunt à terme n'apparaît au bilan, cette technique affecte la capacité d'endettement de l'entreprise, puisque c'est sur cette capacité, liée à l'autofinancement futur, que pèsera la charge des opérations de crédit-bail.

C'est la raison pour laquelle un contrat de crédit-bail s'apparente à l'attribution d'un crédit. Et on comprend alors pourquoi l'utilisateur est invité par la société de crédit-bail à appuyer sa demande par un dossier complet.

Outre l'évaluation du risque tenant à la solvabilité future du locataire, la société de crédit-bail doit évidemment déterminer l'utilisation qu'elle fera du bien si elle doit le récupérer. Cela l'incitera à effectuer des opérations qui portent surtout sur des équipements standards pouvant être facilement écoulés sur le marché.

**4) Avantages du crédit-bail mobilier :** Bien que présenté généralement comme un procédé onéreux de financement d'investissements, le crédit-bail offre les avantages suivants :

- le financement est intégral (100%) alors que dans le crédit classique il faut un apport personnel;
- la durée des contrats de crédit-bail est supérieure à celle des ventes à tempérament;
- il peut être un financement d'appoint afin de réaliser un programme d'investissement pour lequel toutes les ressources de l'entreprise ont été utilisées.

**a) Le crédit-bail immobilier** Suite au succès remporté aux Etats-Unis par le crédit-bail mobilier, il est rapidement apparu intéressant d'étendre ce procédé de financement aux immeubles à usage industriel et commercial.

«Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire. »

Cette opération permet au locataire (ou preneur) de devenir propriétaire, en fin de contrat, de tout ou partie du bien loué :

- soit par cession en exécution d'une promesse unilatérale de vente;
- soit par acquisition directe ou indirecte des droits de propriété du terrain sur lequel a été édifié l'immeuble loué ;
- soit par transfert de plein droit de la propriété des constructions édifiées sur le terrain appartenant au dit locataire.

## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

**a. 1) Aspects généraux :** Compte tenu de la nature des investissements, la durée des contrats est de 15 à 25 ans, et le locataire n'a le droit ni à la révision triennale du loyer, ni de se prévaloir de la faculté de résiliation normale d'un bail commercial.

Les opérations de crédit-bail immobilier sont régies, en France, par un régime fiscal particulier qui porte d'abord sur la réduction- ou, dans certains cas particuliers, la suppression - des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles. Il accorde ensuite aux sociétés de crédit-bail immobilier l'exonération de l'impôt sur les entreprises. I oblige enfin ces sociétés de crédit-bail à la distribution d'un dividende égale à 85% du bénéfice net réalisé.

**a.2) Analyse de l'opération pour la société de crédit-bail immobilier :**C'est essentiellement une opération financière à support immobilier : l'acquisition ou la construction de l'immeuble est en pratique réalisée sur la demande expresse et selon les indications du locataire (ou preneur).

La société de crédit-bail est. Certes. Propriétaire de l'immeuble, mais, en consentant dès l'origine du bail une promesse de vente à un prix donné, elle renonce à toute chance de plus-value.

Le loyer doit, sur la durée de l'opération. Assurer la rémunération des capitaux investis par la société de crédit-bail et leur amortissement financier, le tout complété par le versement final au titre de rachat.

En fait, Je crédit-bail immobilier est un financement à long terme réalisé généralement pour la totalité de l'investissement et garanti par la propriété de l'immeuble. L'établissement de crédit-bail appréciera donc la solvabilité à long terme du demandeur, mais aussi la possibilité de relouer ou de revendre l'immeuble, sans perte, en cas de défaillance du preneur.

**a.3) Analyse de l'opération pour l'entreprise utilisatrice**

Le preneur, sans prélèvement sur ses ressources propres, s'assure immédiatement la jouissance d'un bien immobilier nécessaire à son exploitation, et, à terme, la propriété de celui-ci, dans des conditions financières qui lui réservent l'intégralité des chances de plus-value, puisqu'elles ne tiennent pas compte de la valeur vénale de l'immeuble lors du transfert de propriété.

Le crédit-bail immobilier permet à l'entreprise de réserver ses ressources à des investissements industriels ou commerciaux.

## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

Le loyer constitue une charge d'exploitation. Seul le prix de rachat ne peut être considéré comme une charge fiscalement déductible.

### **b) Autres formes de crédit-bail**

**b.1) Le lease-back :** Il permet à une entreprise de se procurer de nouvelles ressources en désinvestissant tout en gardant la jouissance du bien immeuble, par le biais d'une location. » L'industriel vend son bien immeuble à une société de crédit-bail immobilier, mais la jouissance lui est laissée dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. La cession est alors totalement exempte de droits de mutation, le rachat en fin d'opération restant soumis au taux réduit.

**b. 2) Le leasing adossé :** C'est l'opération par laquelle un industriel cède le matériel qu'il fabrique à une société de crédit-bail mobilier. Ce matériel lui est ensuite loué dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.

Ce type d'opération porte généralement sur un certain nombre de produits spécifiques, tels que les ordinateurs. Dans ce cas d'espèce. L'industriel devient locataire des ordinateurs qu'il a lui-même fabriqué, pour les louer à son tour à des tiers.

### **c) Le crédit-bail international (ou à l'exportation)**

Il s'agit d'opérations dans lesquelles le propriétaire d'un bien et son locataire ne résident pas dans le même pays. Elles permettent d'éviter, par exemple, le recours à une société mère pour le financement du programme d'investissement d'une filiale domiciliée à l'étranger. » Les opérations sont montées par des sociétés de crédit-bail étrangères, généralement implantées sur les places financières les mieux placées pour la collecte des capitaux sur le marché des eurodevises.

Ces sociétés sont, bien sûr, des sociétés de droit local, mais les mécanismes financiers, juridiques et même fiscaux des opérations de crédit-bail international sont relativement proches des règles en vigueur dans l'ensemble des pays.

### **3.3. Le crédit destiné au financement de commerce extérieur**

Le règlement des opérations de commerce extérieur nécessite beaucoup l'intervention des banques ayant le savoir-faire technique, et l'appui financier, pour assurer aux exportateurs le maximum de sécurité pour obtenir leur paiement et substituer à cette intervention par la mise en place des financements suivants :

- Le crédit documentaire dans le cas du financement des importations.

## Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque

---

- Le crédit acheteur et le crédit fournisseur dans le cadre du financement des exportations.

### a) Le crédit à l'importation

Un importateur et un exportateur se confessent mal, peuvent hésiter, l'un se dessaisit de sa marchandise et l'autre la régler avant de l'avoir reçue, Alors, ils conviennent de dénouer leur transactions commerciales par l'ouverture d'un crédit documentaire afin d'éviter cette situation embarrassante.

Un crédit documentaire (CREDOC) est défini comme étant un engagement par signature conditionnelle ; il constitue à la fois un moyen de paiement garanti et un instrument de crédit.

Il permet à l'importateur d'être sûr de recevoir des marchandises et de garantir à l'exportateur le paiement; il peut prendre plusieurs formes :

- **Credoc est révocable** : cette forme de crédit offre peu de sécurité à l'exportateur qui n'est pas à l'abri d'une annulation pure et simple de la transaction.

- **Crédit est irrévocable** : Cette forme de crédit offre une meilleure garantie à l'exportateur à condition que les documents présentés soient conformes à la stipulation de la lettre d'ouverture.

- **Crédit irrévocable et conforme** : cette forme de crédit offre à l'exportateur plus de garantie, de fait de l'engagement de sa propre banque qui confirmera le crédit.

**b) Le crédit à l'exportation** : Pour promouvoir les exportations et permettre aux opérateurs économiques nationaux d'être concurrentiels, les banques accordent des délais de paiement de plus en plus importants et dégagent les importateurs étrangers des problèmes de crédit, la pratique a mis en place les formes suivantes de crédits.

**b.1) Le crédit acheteur** : Le crédit acheteur est un crédit à moyen terme dont l'échéance est supérieure à 18 mois. Accordé par une banque ou par des banques directement à l'acheteur étranger, afin de lui permettre de régler son fournisseur étranger, cette banque paye le montant de la transaction à l'ordre de son client par instruction de l'acheteur sur lequel elle tire des effets.

**b.2) Le crédit fournisseur** : C'est l'exportateur lui-même qui accorde un crédit à l'importateur sur la base d'un contrat de vente (commerciale) et il est matérialisé par une lettre de change.

### 3.4. Le crédit destiné au financement des particuliers

A l'instar de l'entreprise, le particulier peut avoir des besoins financiers, notamment avec l'avènement de l'ère de la consommation qui a fait que celui-ci est devenu de plus en plus réceptif à l'endettement dans le but d'acquérir des biens de consommation. Ainsi, le statut du particulier est passé donc de celui de simple déposant et usager de services bancaires banalisés (ouvertures de comptes, traitement de chèques, virements, etc.) à celui de client privilégié exprimant des besoins devant être satisfaits par des concours bancaires. Ces derniers forment les crédits aux particuliers.

Dans le but de prendre soins de ce segment de clientèle, les banques algériennes proposent une offre de plus en plus croissante en matière de financement des biens meubles et immeubles. Néanmoins, nous noterons que les crédits destinés à financer des besoins passagers de trésorerie restent absents sur le marché.

Nous aborderons, dans ce type de crédit, les deux formes les plus courantes des crédits consentis aux particuliers pour le financement de biens de consommation durables, à savoir, le crédit à la consommation et le crédit immobilier.

**a) Les crédits à la consommation :** Ce sont des crédits consentis aux ménages pour financer, plus fréquemment, des achats de biens d'équipement, automobiles et ménagers, destinés à l'usage domestique. Leur réalisation est liée à la constitution d'une épargne préalable de la part du bénéficiaire qui est supérieure ou égale à 30% du montant du bien à acquérir. Cependant, le concours bancaire s'élève 70% et sera constaté par des billets à ordres tirés sur l'emprunteur, destinés à un éventuel réescompte auprès de la Banque d'Algérie, Prenant par exemple le prêt véhicule qui est donc un concours accordé aux particuliers en vue d'un financement partiel pour l'acquisition d'un véhicule de tourisme neuf à usage personnel et ce, au près d'un concessionnaire agréé.

**b) Le crédit immobilier :** Le financement de l'immobilier a été pendant longtemps, le monopole de la C.N.E.P, actuellement C.N.E.P. Banque. En réponse au décloisonnement de la profession bancaire, les autres établissements de crédit s'intéressent, de plus en plus, à ce type de concours.

Ce type de financement se réalise à long terme, d'une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans, il concerne l'acquisition de logements neufs, les nouvelles constructions, la rénovation, l'extension ou l'acquisition de logements mis en vente par des promoteurs immobiliers ou des particuliers.



## **Chapitre 01      Notion générale de l'entreprise et la banque**

---

Après avoir défini les termes clés de notre étude à savoir la banque et l'entreprise : on a montré que l'entreprise constitue un partenaire sérieux pour la banque, vu qu'elle lui offre les ressources pour son activité, et aussi les moyens de les employer. Ainsi, nous avons abordé les différents crédits offerts par les banques pour satisfaire les différents besoins de l'entreprise.

Enfin, nous pouvons conclure que le rôle du banquier ne consiste pas, seulement, à proposer des concours à sa clientèle mais l'aider et l'orienter vers le type de crédit le plus adéquat à ses besoins. Pour cela, le banquier doit avoir une parfaite connaissance de son client, aussi bien sur le plan moral que financier feront l'objet d'une étude détaillée dans le chapitre suivant.

### **Conclusion**

Dans ce chapitre en conclu que la banque et l'entreprise ou une relation complémentaire.

La banque joue un rôle fondamental dans l'économie elle permet de rapprocher les capacités et les besoins de financement de l'économie, elle collecte des fonds du public et les distribuer sous forme des crédits, la nécessité et l'importance de cette activité est d'autant plus ressentie avec le développement économique et le besoin de financement des entreprises grâce aux réponses que une banque apporté a sa clientèle les entreprises notamment sollicitent massivement les services de cette dernière pour leurs financement et pour les entreprises l'investissement reste le moteur de croissance. En investissement, la banque améliore fortement sa productivité pour reste compétitive dans un marché concurrentiel donc la décision d'investissement est essentielle a la permette et la croissance de l'entreprise.

**Chapitre 02**

**Montage et étude d'un  
dossier de crédit**

### Introduction

Après avoir défini et étudié les différents types de crédits proposés par la banque à sa clientèle, nous allons entamer le deuxième chapitre qui traite les principales phases d'étude menées par le banquier pour l'octroi d'un crédit.

Le crédit est le facteur principal du développement économique. Ainsi, c'est l'essence même du métier de banquier. A ce titre, il constitue le principal risque de ce métier.

De plus que le banquier essaye d'offrir un large service pour satisfaire ses clients, il est nécessaire qu'il maîtrise la technique de mise en place de ces crédits, et avoir le bon réflexe d'analyse des risques qu'il peut rencontrer et avoir les moyens pour se prémunir contre ces éventuels risques.

Il ne lui suffit pas de mettre à la disposition de sa clientèle les différents modes de financement ayant pour but de satisfaire leurs besoins, mais de définir les raisons de ces besoins et justifier sa décision en matière d'octroi de crédits.

Pour cela, le banquier devra s'intéresser à rassembler toutes les données en relation avec le demandeur de crédit et son environnement. C'est ainsi que toute demande de crédit présentée donne lieu à la mise en place d'une longue procédure débutant par la constitution d'un dossier et s'achevant par la décision finale.

Dans ce deuxième chapitre nous allons essayer de présenter la démarche empruntée par le banquier en matière de montage et étude d'un dossier de crédit. Ainsi notre travail sera réparti comme suit :

Section 01 : montage et l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation ;

Section 02: Le montage et l'étude d'un dossier de crédit d'investissement ;

section03: Les risques des crédits et les moyens de prévention.

### Section 01: Montage et étude d'un crédit d'exploitation

Pour qu'une entreprise développe et optimise son financement opérationnel, il faut tourner-vous vers la banque, son partenaire financier. Ce dernier lui a suggéré un crédit approprié. Besoins divers. Mais d'abord, le banquier doit connaître la situation de l'entreprise. Tous les aspects (économiques, financiers, juridiques, etc.) peuvent être mesurés avec précision. Nécessité de s'assurer qu'ils sont en mesure de rembourser les fonds prêtés et d'évaluer les risques. Des fonds sont générés.

Par conséquent, le banquier doit suivre un certain nombre de points qui composent les étapes d'établissement des dossiers de crédit aux entreprises. Ses étapes sont les suivantes :

1. La constitution du dossier de crédit d'exploitation;
2. Identification du demandeur de crédit et son environnement ;
3. Relation entre la banque et le demandeur de crédit ;
4. Diagnostic économique et financier de l'entreprise postulante ;

### **1.1) La constitution du dossier du crédit d'exploitation**

Le dossier de crédit se compose d'éléments juridiques, économiques, Commerce, comptabilité, financière, fiscaux et parafiscaux. C'est une fonction La durée de la relation du client avec la banque, sa nature Activité et type de compétition requis

#### **1.1.1) Demande écrite de l'entreprise**

Le premier document il s'agit d'une demande écrite par l'entreprise à sa banque, la demande doit comporter les éléments suivants :

- Un entête contenant toutes les références de l'entreprise ;
- La signature des personnes habilitées à engager l'entreprise en matière de crédit ;
- L'objet et montant de crédit ;
- La forme et la nature de crédit.

#### **1.1.2) Documents juridiques et administratifs**

- Copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- Autorisation de consultation de la centrale des risques ;
- Copie certifiée conforme des statuts pour les sociétés ;
- Copie certifiée conforme de l'acte de propriété ou du bail des locaux à usage professionnel ;
- Délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires.

#### **1.1.3) Documents comptables et financiers**

Le but de disposer de ces documents est de nous faire comprendre les différentes activités de l'entreprise et de nous donner des informations détaillées sur les prochaines années. Ces fichiers sont donc :

- Les bilans et annexes des exercices clos des trois (03) dernières années signées par l'entreprise ;
- Le bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et le bilan prévisionnel de l'exercice suivant, pour les entreprises en démarrage ;

- La situation comptable provisoire (actif passif, Tableau des comptes de résultat) pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- Plan de trésorerie ;
- Bilan et TCR prévisionnels se rapportant à l'exercice à financer ;
- Les bilans des sociétés de personnes(SNC) doivent être signés par un comptable agréé.

### **1.1.4) Documents fiscaux et parafiscaux :ils comprennent**

- la carte d'immatriculation fiscale ;
- la déclaration fiscale de l'année dernière ;
- un extrait de rôle apuré de moins de trois (03) mois avec la notification d'un accord de rééchelonnement des dettes fiscales ;
- une attestation de mise à jour de la CNAS, CACOBATH et CASNOS ;
- Une attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale pour les nouvelles affaires.

### **1.1.5) Les documents commerciaux: ils comprennent**

- Décomposition du chiffre d'affaires (local et étranger) par produits et par marchés ;
- Décomposition des consommations des services extérieurs ;
- Planning provisionnel des importations ;
- Carnet de commandes de la clientèle.

### **1.1.6) Les documents économiques**

Les documents économiques doivent informer la banque du plan de production L'entreprise à court, moyen et long terme. Ils doivent également lui fournir des recherches détaillées Marché ciblé.

### **1.1.7) Le compte rendu de visite**

Le compte rendu de visite fournit des informations complémentaires recueillies après la constatation de l'état de l'affaire visitée. Il permet une compréhension plus réaliste du dossier et une vérification de l'authenticité des informations fournies par le promoteur, notamment concernant :

- L'état des installations, d'avancement des travaux et la gestion des ressources humaines ;
- La réalité et le statut de l'occupation des lieux ;
- Les perspectives d'évolution de l'entreprise telles que le lancement d'un nouveau produit ou un partenariat avec une autre firme.

### 1.2) Identification du demandeur de crédit et son environnement

En plus des informations et documents obtenus auprès des clients, les banquiers doivent également collecter des informations sur l'origine de l'entreprise de la manière suivante :

#### 1.2.1) L'historique de l'entreprise

La connaissance du passé de l'entreprise permet au banquier d'avoir des renseignements sur l'ancienneté et l'expérience de l'entreprise dans son domaine d'activité, tout en analysant le taux de réussite des décisions prises par le passé et anticiper de la sorte son comportement face aux situations futures.

Il faut s'intéresser essentiellement à sa date de création, à la modification éventuelle de sa forme juridique, à l'évolution de son capital et tous les faits marquants qui ont caractérisé la vie de la relation.

#### 1.2.2) L'entreprise : Entité Juridique

Les statuts de l'entreprise dans laquelle ses propriétaires évoluent définissent clairement le degré d'engagement et de responsabilité de ses derniers. Pour cet effet, la connaissance de la forme juridique de l'entreprise permet au banquier d'identifier le risque de non recouvrement des créances de l'entreprise en question. On peut distinguer deux types d'entreprises sur ce plan :

##### 1.2.2.1) Les entreprises individuelles

Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte.

##### 1.2.2.2) Les entreprises sociétaires

Selon les responsabilités des partenaires, on peut distinguer entre sociétés de personnes et sociétés de capitaux.

**A) Sociétés de personnes :** Il s'agit des sociétés au nom collectif (SNC) et des sociétés en commandite simple. Les associés sont engagés indéfiniment<sup>16</sup> et solidairement<sup>17</sup> sur leurs biens personnels. Ainsi, le banquier peut étendre son action jusqu'au patrimoine des associés puisque la responsabilité de ses derniers est illimitée.

---

<sup>16</sup>Indéfiniment : sur la totalité du patrimoine social et personnel.

<sup>17</sup>Solidairement : tout créancier peut demander à l'un des associés le paiement de la totalité de la créance, à charge pour l'associé mis en cause d'actionner ses associés.

**B) Sociétés de capitaux :** Il s'agit des sociétés à responsabilités limitées (SARL), des sociétés par actions (SPA) et des sociétés en commandite par actions. Dans ce cas, la responsabilité des associés est limitée à concurrence de leurs apports.

### 1.2.3) L'entreprise : Entité Economique

**1.2.3.1) les moyens mis en œuvre :** L'entreprise est dite performante si elle dispose de moyens de production considérables et performants en l'occurrence les moyens humains, matériels et financiers. Ainsi, la connaissance de ces derniers permet au banquier de mieux cerner l'entreprise postulante dans le cadre concurrentiel.

#### A) Les moyens humains :

C'est une fonction la plus importante dans toute entreprise. Le banquier doit accorder une grande importance à l'organisation de la fonction ressources humaines de l'entreprise. Son approche visera les points suivants :

- **Le(s) dirigeant(s) :** vu son rôle important qu'il joue dans la gestion de l'entreprise, le banquier doit s'interroger sur son niveau intellectuel, son expérience dans le domaine, les exploits qu'il a réalisés avec l'entreprise...etc.
- **L'encadrement :** Il s'agira de connaître la répartition des pouvoirs et la manière dont ils sont délégués. L'organigramme de l'entreprise peut être un moyen d'évaluer la qualité de cet encadrement.
- **Le personnel :** s'agissant de la main d'œuvre utilisée, le banquier doit s'interroger sur leurs qualifications, leurs savoir-faire, la qualité du travail en équipe, l'entente entre les travailleurs d'âges et de milieux différents...etc.

#### B) Les moyens matériels

Par moyens matériels, on entend l'ensemble des outils de production en l'occurrence les équipements et installations, les locaux, les moyens de transports. Ainsi, le banquier doit s'interroger sur la durée de vie des équipements, la propriété des locaux, le réseau de distribution... etc.

#### C) Les moyens financiers

Les ressources financières de la société sont principalement constituées de ses fonds propres et de l'assistance apportée par des tiers. Les banquiers doivent procéder à une analyse approfondie de ces ressources.

### 1.2.3.2) Le produit

Ce produit constitue la raison économique de l'entreprise et conditionne même sa pérennité. Par conséquent, les banquiers mènent des recherches approfondies sur le produit, en particulier sa position sur le marché, sa diversité, ses performances, sa qualité et son processus de fabrication. Les points suivants constituent une série de questions qui doivent être abordées dans le travail d'un banquier :

- Existe-il des produits concurrentiels sur le marché ?
- Existe-il des produits de substitution ?
- Les prix des produits de l'entreprise, sont-ils concurrentiels ?
- Dans quel cycle de vie se situe le produit : lancement, croissance, maturité ou déclin?

### 1.2.4) l'entreprise et son environnement

Au-delà de sa fonction première et essentielle qui est de produire un bien ou un service, l'entreprise doit être vue comme une organisation complexe, créée et animée par des hommes, ouverte sur son environnement et qui est en interaction perpétuelle avec lui. Donc, elle doit être analysée dans toute sa diversité.

Par conséquent, le banquier, pour compléter son analyse et pour mieux cerner le risque inhérent au crédit, doit s'intéresser aux points suivants :

- l'environnement économique ;
- L'environnement social ;
- Le marché dans lequel l'entreprise évolue ;
- Les partenaires de l'entreprise ;
- Les concurrents ;
- Les perspectives de développement.

#### 1.2.4.1) l'environnement économique

Un secteur économique comprend toutes les entreprises qui ont une même activité principale. Son étude est capitale puisque le secteur conditionne l'avenir même de l'entreprise. Par conséquent, le banquier, dans cette étude, doit chercher des réponses aux questions suivantes :

- Existe-il un leader dans ce secteur ?
- Les concurrents de l'entreprise présentent-ils un risque important ?
- S'agit-il d'un secteur en expansion ou en récession ?



### 1.2.4.2 L'environnement social

Cela concerne un aspect interne de l'entreprise puisque l'on entend par là l'analyse de la motivation et de l'implication des personnels de l'entreprise (importance des syndicats, motivation du personnel...) qui peut infléchir les décisions stratégiques de l'entreprise.

### 1.2.4.3) Le marché

Le marché est considéré comme un lieu, un espace public où il est possible de vendre et d'acheter un certain nombre de biens. Traditionnellement un tel lieu correspond à un endroit concret dûment matérialisé, même s'il pouvait être ouvert à tous vents. Définir la part de marché de l'entreprise et de déterminer si elle est en progression ou en régression.

### 1.2.4.4) les partenaires

Le banquier détermine le degré de dépendance de l'entreprise tant au niveau de l'approvisionnement (fournisseurs) qu'au niveau de l'écoulement (clients).

- **Les fournisseurs :** Les remarques à relever concernant les fournisseurs sont les suivant:
  - ✓ L'approvisionnement auprès de plusieurs fournisseurs limite le risque de perturbation dans la production suite à un problème auquel l'entreprise pourrait être confrontée avec l'un de ses fournisseurs ;
  - ✓ Une entreprise se provisionnant de l'étranger risque de se trouver en situation de rupture de stocks et subir ainsi, des pertes suite à un règlement visant à limiter les impôts.
- **La clientèle :** Il est plus important pour l'entreprise de produire ce qu'elle peut vendre que de vendre ce qu'elle a produit. Aussi, le fait de vendre c'est bien, mais être payé c'est mieux. Le banquier devrait s'intéresser aux clients de la relation, leur solvabilité, leur dispersion, leur secteur d'activité, les délais accordés ainsi qu'aux modes de règlement.

**1.2.4.5) Les concurrents :** Dans son approche concurrentielle, le banquier devra porter son intérêt sur le nombre et l'importance des concurrents, en déterminant leurs parts de marché, leurs capacités de production et la qualité de leurs produits. Il devra s'intéresser aux prix qu'ils pratiquent et aux conditions de vente qu'ils proposent.

### 1.2.4.6) Les perspectives de développement

Chaque entreprise vise, dans le cadre de sa stratégie, des objectifs précis à atteindre pour le développement de son activité.

Cela conduira les banquiers à mener des recherches sur les activités passées et des activités de prévision, en essayant d'identifier les problèmes rencontrés et les problèmes pouvant entraver le bon fonctionnement du processus de développement de l'entreprise. Cette étude prendra l'évolution du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée au fil des années comme principaux indicateurs.

### 1.3) Relation entre la banque et le demandeur de crédit

La relation entre la banque prêteuse, et le client emprunteur, repose en partie sur des facteurs subjectifs, on évoquera notamment la durée de cette relation dans le temps. Donc pour mieux classer sa clientèle, le banquier doit analyser les points suivants :

- Historique de la relation ;
- Mouvements d'affaires confiés ;
- Le niveau d'utilisation des concours autorisés ;
- Incidents de paiement.

#### 1.3.1) L'historique de la relation

Il faut faire la distinction entre gros clients et clients ordinaires. Toutes ces informations peuvent être recueillies en consultant l'historique du compte qui enregistre toutes les transactions effectuées par le client, par le biais de son compte courant. Il faut aussi consulter le fichier contentieux du client pour se renseigner sur les éventuels problèmes qu'il a pu connaître et ce pendant toute la durée de fonctionnement de son compte.

#### 1.3.2) Les mouvements d'affaires confiés à la banque

Le mouvement confié est le volume des fonds qui passe par la banque. Il doit être connu par le banquier pour qu'il puisse estimer le degré de confiance qu'il accordera à ce client.

**Mouvement confiés = Mouvement de crédit + Virement reçus+ Remises des chèques**

Faut-il également rapporter ce mouvement confié au chiffre d'affaires (mouvement confié/ chiffre d'affaires).

Suivant ce rapport, trois situations peuvent se présenter :

- Mouvement confié = CA déclaré : c'est la situation idéale puisqu'il y a une centralisation intégrale du chiffre d'affaires du client au sein de l'agence ;
- Mouvement confié < CA déclaré : soit il s'agit d'une fausse déclaration du CA (CA fictif) ou d'une non centralisation du CA, c'est-à-dire que le client détient d'autres comptes auprès d'autres banques, ou encore le client réalise des transactions en espèces ;
- Mouvement confié > CA déclaré : il s'agit d'une fausse déclaration du CA (diminuer le CA pour fuir au fisc), ou d'une réalisation d'opérations hors exploitation.

### 1.3.3) Le Niveau d'utilisation des concours autorisés

Le banquier doit suivre et contrôler impérativement toute utilisation de crédit faite par tout client bénéficiant d'un ou plusieurs crédits, il doit aussi comparer le montant de crédit demandé et l'utilisation de ce montant.

À l'aide de cette comparaison, le banquier pourra :

- Cerner la moralité et le sérieux du bénéficiaire du concours ;
- Contrôler le crédit et l'empêcher d'être détourné de son objectif.

### 1.3.4) Les incidents de paiement

Les incidents de paiement constituent des fautes graves, dont la fréquence permet au banquier de déceler chez le client, soit une certaine négligence, soit un problème réel quant à la capacité d'honorer ses engagements à échéance.

Les principaux incidents de paiement concernent les émissions de chèques sans provision, le non-paiement d'une traite à échéance ou encore le non-remboursement d'une créance privilégiée, généralement sanctionné par une saisie-arrêt ou un avis à tiers détenteur (ATD).

### 1.4) Diagnostic économique et financier de l'entreprise postulante :

Après avoir identifié le client et l'environnement dans lequel il évolue, le banquier procède à la prochaine étape qu'est : l'analyse et le diagnostic financier d'une entreprise.

Avant de présenter les différentes étapes qui composent l'analyse financière, nous avons jugé important de commencer par la définir ; et cela comme suit :

« L'analyse financière est un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent et à la qualité de ses performances »<sup>18</sup>.

Ainsi, le banquier doit suivre lors de son analyse deux principales étapes qui sont :

- L'analyse rétrospective ;
- L'analyse prospective ou prévisionnelle.

### 1.4.1) L'Analyse rétrospective de l'entreprise

L'analyse rétrospective concerne l'évolution de l'activité de l'entreprise durant les trois dernières années. Elle se base sur les documents comptables et financiers, notamment les bilans, les TCR et les états annexes qui doivent faire l'objet de retraitement et de reclassement pour les besoins de l'analyse.

L'objectif principal de cette analyse est d'étudier la santé financière de l'entreprise à savoir son équilibre financier, ses degrés de solvabilité et de liquidité; pour y arriver il existe certains nombres d'étapes à suivre :

- Elaboration et appréciation du bilan financier ;
- Retraitement du tableau des comptes de résultat et évaluation des soldes intermédiaires de gestion ;
- L'analyse de la structure financière de l'entreprise.

#### 1.4.1.1) Elaboration et appréciation du bilan financier

« Le bilan est un inventaire de tout ce que l'entreprise possède (actif) et de tout ce que l'entreprise doit (passif), il doit être établi au moins une fois par an, à la fin de l'exercice »<sup>19</sup>. Le bilan financier doit permettre de renseigner les actionnaires et les tiers (notamment les prêteurs) quant à la solvabilité de l'entreprise et surtout quant à sa liquidité financière.

#### A) Le passage du bilan comptable au bilan financier

Le passage du bilan comptable au bilan financier est mieux connu sous l'appellation de retraitement.

---

<sup>18</sup> Elie COHEN : « analyse financier », economica, 6<sup>e</sup> édition, 2006, paris, P08.

**N.B** : les banques exigent souvent aux clients bénéficiaires d'un crédit bancaire de centraliser leurs chiffres d'affaires chez elles.

<sup>19</sup> F.BOUYACOUBE, Op cit, P100.

Pour produire l'information dont elle a besoin, l'analyse financière retrace les postes de quatre manières : agrégation, reclassement, élimination, réintégration

- **La répartition du résultat:** Le traitement financier du résultat dépendra de son affectation. Généralement, une part est affectée aux réserves (fonds propres) et une autre partie doit être considérée comme des dettes à court terme puisqu'elle sera distribuée au cours de l'exercice suivant (exemple : les dividendes).
- a) **Les critères de classement de l'actif :** Pour classer les postes de l'actif, le plan comptable utilise deux critères: le premier est la destination des biens, le second est le critère de la liquidité.

**-La distinction entre actif immobilier et actif circulant :** L'actif immobilisé ou le capital fixe il est destiné à être utilisé de façon durable dans l'entreprise contrairement à l'actif circulant qui regroupe l'ensemble des biens physiques et financiers (y compris les disponibilités) qui participent au cycle d'exploitation. Il comprend les emplois cycliques, c'est-à-dire les actifs transformés ou utilisés par l'entreprise durant son cycle d'exploitation.

- **La liquidité :** Le degré de liquidité d'un bien se mesure par la vitesse de sa transformation en monnaie. La monnaie détenue par l'entreprise est par définition un actif d'une liquidité parfaite. L'argent liquide détenu par l'entreprise est inscrit en bas de l'actif. Les «disponibilités» regroupent les comptes Banques, compte des Chèques Postaux et Caisse.

- **Les actifs fictifs ou sans valeurs et les actifs réels :** L'actif immobilisé comprend des immobilisations incorporelles, corporelles et financières. Les immobilisations incorporelles doivent être examinées avec attention car elles comportent des actifs fictifs ou sans valeurs. Par opposition, les autres actifs sont des actifs réels. Ces actifs sans valeur sont essentiellement les frais préliminaires, les frais comptabilisés d'avance, le capital souscrit non appelé, le résultat déficitaire, la sur estimation de la valeur du fonds de commerce, Les primes de remboursement des obligations, les dépenses en attente d'imputation et les créances irrécupérables non provisionnées.

**-Les éléments ayant fait l'objet d'une expertise :** La valeur réelle des équipements qui font l'objet d'une expertise peut être supérieure ou inférieure à la valeur mentionnée sur le bilan comptable. La différence entre la valeur réelle et la valeur nette comptable (VNC) fait apparaître des plus ou des moins-values.

Les plus-values nettes sont à ajouter aux capitaux propres tandis que les moins-values nettes sont à soustraire des fonds propres du bilan financier.

### b) Les critères de classement du passif

Les postes du passif sont classés selon deux critères : le premier est l'origine des fonds, le second est le critère d'exigibilité.

#### b.1) l'origine des fonds

- **Les capitaux propres** : Les capitaux propres sont constitués de :

- Les apports successifs des associés ;
- Les écarts de réévaluations ;
- Les réserves accumulées par la rétention d'une partie des bénéfices ;
- Le report à nouveau ;
- Les subventions d'investissements ;
- Les provisions réglementées.

Dans le bilan après répartition, apparaît la situation nette, notion plus étroite que celle de capitaux propres, puisqu'elle exclut les subventions d'équipements, les provisions réglementées et les dividendes de l'exercice, Elle représente l'actif qui n'est pas dû (Actif Moins Dettes) et c'est la mesure comptable du patrimoine juridique de l'entreprise.

- **Les provisions pour risques et charges**: Les provisions pour risques et charges sont des dettes à échéances indéterminée qui se traduisent financièrement par un surplus monétaire à la disposition de l'entreprise tant que les risques ou les charges couverts par la provision ne sont pas intervenues.

- **Les dettes**: Le passif du bilan donne une décomposition des dettes suivant leur origine:

- Les dettes financières : emprunt obligataire, emprunt auprès des établissements de crédit et des banques;
- Les avances et acomptes reçus sur commande en cours ;
- Les dettes d'exploitations :dettes sur achat et comptes rattachés, dettes fiscales et sociales ;
- Les dettes diverses : dettes sur immobilisations et diverses.

En bas du passif sont inscrits les comptes de régularisations, les produits constatés d'avances et les écarts de conversion Passif. Au passif, les écarts de conversion correspondent à un gain latent.

**b.2) L'exigibilité :** Le degré d'exigibilité d'une ressource exprime le temps qui doit s'écouler jusqu'à l'échéance, temps plus ou moins long pendant lequel les ressources restent à la disposition de l'entreprise. Les capitaux propres ne sont pas exigibles (sauf en cas de liquidation) c'est pour cela qu'on les trouve en haut du bilan qui sont suivi des dettes à moyen et long terme et en bas du bilan, on trouve les dettes a court terme.

Les dettes à court terme sont remboursables dans un délai inférieur à un an et les dettes à moyen terme sont remboursables dans un délai inférieur à 5ans alors que les dettes à long terme ont une échéance supérieure à 5ans.

### **c) Traitement financier du crédit-bail et des effets escomptés non échus**

#### **c.1) Réintégration du crédit-bail :**

Le crédit-bail est un contrat de location d'un bien avec option d'achat au terme du contrat, ces biens n'apparaissent pas au bilan des entreprises utilisatrices puisqu'elles ne sont pas propriétaires de ces biens mais simplement locataires. Le retraitement est donc le suivant :

- **A l'actif :** La valeur d'origine des biens détenus en crédit-bail s'ajoute aux

Immobilisations brutes.

- **Au passif :** la partie de l'annuité d'amortissement qui sera payée au terme de

L'exercice qui suit vient en augmentation des dettes à court terme au poste dettes financières, le reste de la valeur sera affectée aux dettes à long et moyen terme.

#### **c.2) Réintégration des effets escomptés non échus (EENE)**

Les effets présentés à l'escompte et non échus à la clôture des comptes doivent figurer en annexe dans les engagements donnés. En utilisant cette information, le bilan est ainsi retraité :

- **A l'actif :** les EENE sont ajoutés aux Créances Clients (valeur réalisable);
- **Au passif :** les dettes à court terme augmentent du même montant.

#### **a) Les regroupements par grandes masses significatives**

Le bilan financier a une approche plus financière par rapport au bilan comptable. En tout, il existe quatre retraitements à faire pour passer du bilan SCF au bilan financier :

- La réévaluation des biens comme on l'a déjà vue ;

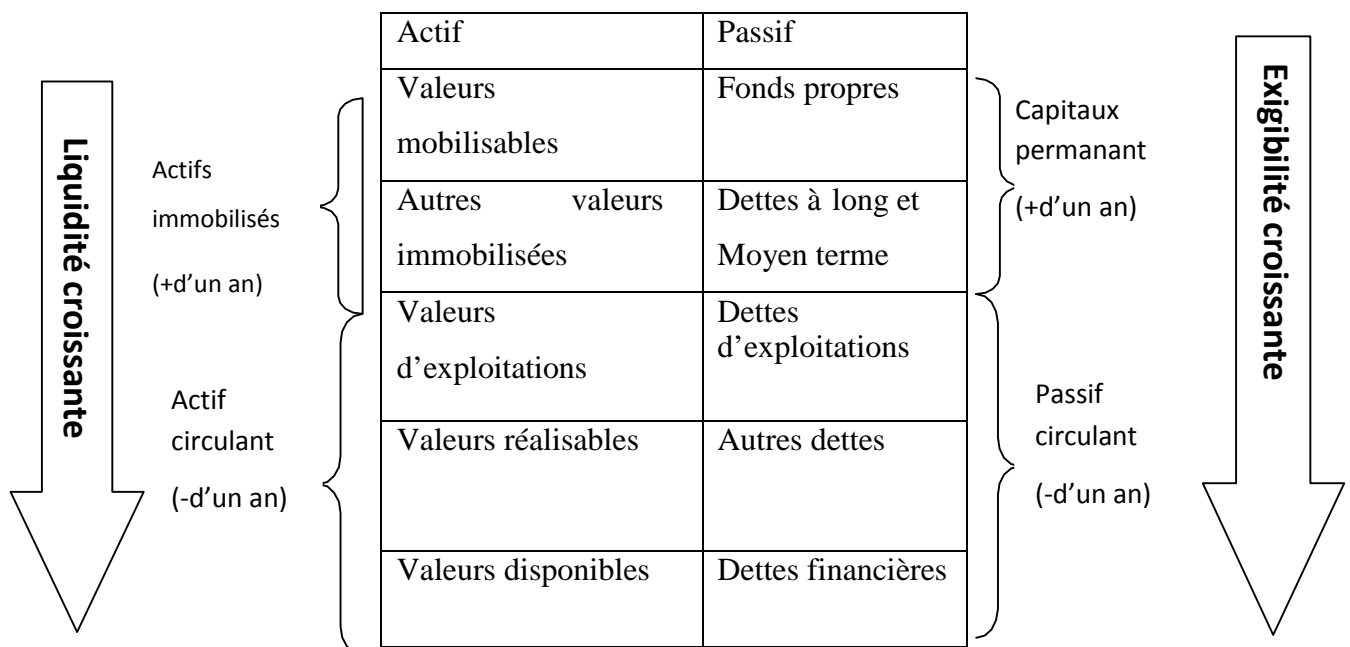
- Le retraitement des impôts différés actif et des impôts différés passif, dans le bilan SCF l'impôt différé actif se trouve dans l'actif immobilisé. Par contre pour le bilan financier, on doit le mentionner dans les valeurs réalisables ; la même chose pour l'impôt diffères passif qui se trouve dans les capitaux permanent du bilan SCF. Mais

au bilan financier, il se trouve dans les DCT ;

- Les provisions sans objet sont transférées des dettes vers les capitaux propres après déduction des impôts ; ces derniers doivent figurer dans les DCT ;
- Le retraitement des EENE comme on l'à déjà vu.

### Aperçu d'un bilan financier

Les schémas suivants permettent d'illustrer les différentes rubriques d'un bilan financier.



#### 1.4.1.2) Retraitement du tableau des comptes de résultat (TCR) et évaluation des soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Le tableau des comptes du résultat est un document dynamique<sup>20</sup> qui présente la synthèse des produits et des charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître, par différence entre les produits et les Charges, le résultat (le bénéfice ou la perte) de l'exercice.

<sup>20</sup>Un document dynamique est un document qui retrace les différents flux d'entrée et de sortie d'une entreprise.

**N.B :** le TCR du SCF et celui du PCN sont identiques, la seule différence se situe au niveau des subventions qui sont placées avant la valeur ajoutée.



Pour donner au TCR une approche plus économique (réelle), l'analyste financier applique au compte de résultat la même démarche de retraitement que celle utilisée dans l'interprétation financière du bilan.

Cette étape est un préalable à l'appréciation des soldes intermédiaires de gestion.

### **A) Le retraitement relatif au crédit-bail**

A l'origine, une entreprise qui a acquis un bien sous forme de crédit-bail devra verser régulièrement des loyers comptabilisés dans le compte services (62). Le montant de loyers sera scindé en deux parties ; une partie correspondante à l'amortissement sera ajoutée aux amortissements annuels et une autre partie correspondra l'intérêt annuel constaté sous forme de frais financiers. Ce retraitement aura pour effet :

- Augmentation de la valeur ajoutée du montant déduit.
- Augmentation de la CAF du même montant rajouté aux dotations aux amortissements.

### **B) Le retraitement relatif aux charges du personnel**

Les charges du personnel ont contribué à la constitution de la valeur ajoutée de la même façon que celui de l'entreprise. Le retraitement de ces frais consiste donc à déduire le montant de leur rémunération du compte 62 « service » et le réintégré au compte 63 « frais du personnel ». Cette procédure aura pour effet l'augmentation du montant de la valeur ajoutée.

### **C) Les soldes intermédiaires de gestion :**

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion établi à partir de compte de résultat, il en permet une analyse relativement fin ; il présente en effet un recalcul progressif du résultat net comptable de l'exercice à travers une cascade de soldes successifs. Ces soldes sont le principal outil utilisé pour l'analyse de l'activité et de la rentabilité des entreprises. Nous allons présenter dans ce présent volet les soldes intermédiaires de gestion les plus significatifs :

**C1) La marge commerciale:** Ce solde est un indicateur de gestion pour les entreprises commerciales, il donne une information sur le profit généré par l'entreprise par ses seules activités commerciales.

**La Marge commerciale = Vente de marchandises - Coût d'achat des marchandises**

**Vendues**

**Coût d'achat des marchandises vendues = Achats de marchandises +/- Variation de stock des marchandises**

**C2) La production :** La production de l'exercice fait référence à une activité de transformation industrielle et/ou de prestation de service.

**Production de l'exercice= Production vendue+ Production stockée+ Production**

**Pour elle-même**

**C3)La Valeur ajoutée :** La valeur ajoutée représente la création de richesse économique qui découle de la mise en œuvre par l'entreprise de facteurs de production (capital, main-d'œuvre, savoir-faire).

**Valeur ajoutée= Marge commerciale+ Production de l'exercice- Consommation de matières premier Et approvisionnement**

**C4) L'excédent brut d'exploitation :** L'excédent brut d'exploitation est un solde particulier qui représente le surplus créé par l'exploitation de l'entreprise après rémunération du facteur de production, travail, et des impôts liés à la production. Il dépend des opérations de production et de commercialisation et de ce fait constitue un bon critère de la performance industrielle et commerciale de l'entreprise. L'EBE est calculé avant les décisions d'amortissement et les charges financières qui découlent des choix de financement de l'entreprise. En ce sens, il est vraiment « Brut ».

**EBE = Valeur ajoutée+ Subvention - Charges du personnel - Impôts et taxes**

**C5) Le résultat d'exploitation brut :** Le résultat brut d'exploitation représente la combinaison du résultat généré par l'activité intrinsèque de l'entreprise et du résultat des opérations financières de l'entreprise. Mesure l'enrichissement brut de l'entreprise en tenant compte de l'usure et de la dépréciation du capital économique. Tout comme l'EBE, le résultat d'exploitation est une mesure de la performance économique de l'entreprise.

**Résultat brut d'exploitation= EBE- Dot. Aux amortis. Et prov. + Reprise sur prov.**

**Et transfert de charges+ Autres produits- Autres charges**

### C<sub>6</sub>) Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt c'est le résultat de toutes les opérations courantes de l'entreprise, il prend en compte les aspects financiers et tout particulièrement la structure de financement de l'entreprise, et met en lumière la performance globale (industrielle commerciale et financier). Les charges et les produits financiers sont intégrés dans leur globalité.

Pour obtenir le résultat courant avant impôts, on ajoute (ou on retranche) aussi la quote part de résultat sur opérations faites en commun.

$$\text{Résultat courant avant impôt} = \text{Résultat d'exploitation} + \text{Produits financiers} - \text{Charges financières}$$

Le résultat financier est égal à la différence entre les produits financiers et les charges financières.

### C<sub>7</sub>) Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est égal à la différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles. Il retrace ce qui sort de l'activité habituelle de l'entreprise.

### C<sub>8</sub>) Le résultat net

Le résultat net est le solde final du compte de résultat de l'exercice. Il est donc calculé après les opérations de répartition: participation des salaires, impôts sur les bénéfices.

$$\text{Résultat net} = \text{Résultat courant} + \text{Produits exceptionnels} - \text{Charges exceptionnelles} - \text{Participations salariés} - \text{Impôts bénéficiaires}$$

### C<sub>9</sub>) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement : « c'est le flux résiduel de trésorerie effective ou potentielle sécrétée par l'ensemble des opérations de gestion de l'entreprise »<sup>21</sup>.

Elle cherche à évaluer le surplus monétaire potentiel dégagé par l'entreprise au cours d'un exercice en prenant en compte l'ensemble de ses produits encaissables et l'ensemble des charges décaissables.

Il suffit, d'ajouter au bénéfice net les charges calculées n'entraînant pas de décaissement et

$$\text{CAF} = \text{Produits en caissables (Sauf produits de cession)} - \text{Charges décaissables}$$

<sup>21</sup> L-B. ROLLANDE, Opcit, P162.

systématiquement ,de soustraire les produits calculés non encaissables.

**Capacité d'autofinancement (CAF)= Résultat net+ Dotation aux amortissements et aux provisions - Reprises sur charges des exercices antérieurs + Valeur nette comptable des actifs cédés- Produits de cession d'actifs - Subvention d'investissement virée au compte de résultat.**

L'analyse de la structure financière de l'entreprise:

Après avoir effectué les différents retraitements sur le bilan ainsi que le tableau des comptes de résultat ,élaboré le bilan financier et déterminé les soldes intermédiaires de gestion ,nous arrivons dans cette présente étape à l'analyse delà situation financière de l'entreprise.

Pour cela ,nous avons opté pour une démarche qui s'appuie sur deux méthodes qui sont:

- La méthode des grandes masses;
- La méthode des ratios.

**A) La méthode des grandes masses:** Cette méthode permet de mieux visualiser l'ensemble du profil financier de l'entreprise et de vérifier l'équilibre entre les masses significatives du bilan financier afin d'apprécier l'équilibre financier de l'entreprise ainsi que sa solvabilité.

**A<sub>1</sub>) L'équilibre financier :** L'équilibre financier pour une entreprise consiste à financer ses actifs stables par des ressources longues, et allouer ses ressources à court terme aux besoins engendrés par l'actif circulant.

Il sera raisonnable de situer cet équilibre dans le temps, et ceci par le recours aux trois grandeurs suivantes:

- Le Fond de Roulement(FR),
- Le Besoin en Fond de Roulement(BFR);
- La trésorerie(T).

**a) Le fonds de roulement :** « C'est la part des ressources stables disponible après le financement des actifs immobilisés et actifs sans valeur pour contribuer à couvrir les besoin de financement liés à l'exploitation (actif circulant)<sup>22</sup>.

«Calcul du fond de roulement :cette grandeur peut calculer en deux méthodes:

**Par le haut du bilan :** Cette méthode permet d'apprécier le mode de financement des actifs à

**Fonds de roulement= Capitaux permanents– Actif immobilisé**

<sup>22</sup> L. BERNET-ROLLAND, Op. Cit, P110

plus d'un an.

**Par le bas :** Cette méthode permet de calculer la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes à court terme<sup>23</sup>.

$$\text{Fonds de roulement} = \text{Actif circulant} - \text{Dettes à court terme.}$$

Lors du calcul de FR, on peut se trouver devant trois(03) cas possibles:

FRN Positif (>0) : C'est une bonne chose pour l'entreprise car elle bénéficie d'une marge de sécurité supplémentaire lui permettant de faire face à une éventuelle immobilisation des actifs circulants.

- FRN Négatif (<0) : l'entreprise présente une insuffisance de ressource permanent pour financer l'actif immobiliser. Dans ce cas se besoin structurel sera financé par les dettes à court terme. Il s'agit d'un déséquilibre financier à court terme.
- FRN Nul (=0) : les immobilisations sont financées par l'ensemble des capitaux permanents, et l'actif circulant par les dettes à court terme. C'est une situation d'équilibre financier minimum.

Cette situation dans le cadre pratique est quasi impossible, car l'entreprise n'est jamais à l'abri des imprévues.

- **Autre concepts de fonds propre :**

- **Le fonds de roulement brut (FRB) :** C'est la notion la plus ancienne du fonds de roulement. Elle désigne l'actif circulant.
- **Le fonds de roulement propre (FRP) :** Le fonds de roulement propre représente la part de l'actif immobilisé financé par les ressources propres à l'entreprise. Celui-ci peut être calculé de deux manières différentes :

$$\text{FRP} = \text{Capitaux propres} - \text{Actif immobilisé} ;$$

$$\text{FRP} = \text{Fonds de roulement net} - \text{Dettes à long et moyen terme.}$$

- **Le fonds de roulement étranger(F.R.E):** cette notion désigne les D.L.M.T.

$$\text{F.R.E} = \text{F.R.N} - \text{F.R.P} = \text{D.L.M.T}$$

<sup>23</sup>Elie COHEN, Opcit, P251.

**b).Le besoin en fonds de roulement (BFR)**

Le besoin en fonds de roulement peut être défini comme la part des besoins en financement liés à l'activité (exploitation ou hors exploitation) non couverte par les ressources provenant de cette même activité. Il est déterminé comme suit :

$$\text{BFR} = \text{actif circulant (hors disponibilités)} - \text{passif circulant (hors dettes financières)}$$

-Lors du calcul du B.F.R, l'analyste peut se trouver face à deux situations :

- B.F.R positif ( $>0$ ) : les emplois d'exploitation sont supérieurs aux ressources de la même nature. L'entreprise doit alors financer ses besoins à court terme soit par son fonds de roulement soit par des dettes financières à court terme (concours bancaires courants c'est-à-dire des découverts bancaires),
- B.F.R négatif ( $\leq 0$ ) : les emplois sont inférieurs aux ressources. Aucun besoin financier n'est généré par l'activité et l'excédent de ressources dégagé va permettre d'alimenter la trésorerie nette de l'entreprise.
- FRN Négatif ( $<0$ ) : l'entreprise présente une insuffisance de ressource permanent pour financer l'actif immobiliser. Dans ce cas se besoin structurel sera financé par les dettes à court terme. Il s'agit d'un déséquilibre financier à court terme.
- FRN Nul ( $=0$ ) : les immobilisations sont financées par l'ensemble des capitaux permanents, et l'actif circulant par les dettes à court terme. C'est une situation d'équilibre financier minimum.

Cette situation dans le cadre pratique est quasi impossible, car l'entreprise n'est jamais à l'abri des imprévues.

**b) Le besoin en fonds de roulement (BFR) :**

Le besoin en fonds de roulement peut être défini comme la part des besoins en financement liés à l'activité (exploitation ou hors exploitation) non couverte par les ressources provenant de cette même activité. Il est déterminé comme suit :

$$\text{BFR} = \text{actif circulant (hors disponibilités)} - \text{passif circulant (hors dettes financières)}$$

- Lors du calcul du B.F.R, l'analyste peut se trouver face à deux situations :

- B.F.R positif ( $>0$ ) : les emplois d'exploitation sont supérieurs aux ressources de la même nature. L'entreprise doit alors financer ses besoins à court terme soit par son fonds de roulement soit par des dettes financières à court terme (concours bancaires courants c'est-à-dire des découverts bancaires),
- B.F.R négatif ( $\leq 0$ ) : les emplois sont inférieurs aux ressources. Aucun besoin financier n'est généré par l'activité et l'excédent de ressources dégagé va permettre d'alimenter la trésorerie nette de l'entreprise.

### A2) La solvabilité :

La solvabilité de l'entreprise est la capacité d'un agent économique à honorer ses engagements financiers au moyen de tous les actifs, elle résulte de l'équilibre entre les flux de recettes et de dépenses. Pour l'entreprise, la solvabilité peut être appréciée par la notion de la surface nette comptable (SNC) ou l'actif net (AN).

Par définition, la S.N.C ou l'actif net (AN) est la perte maximale que pourrait supporter une entreprise, dans l'hypothèse de liquidation, sans pour autant compromettre le remboursement de ses créanciers.

La SNC est obtenue comme suit :

$$\text{SNC} = (\text{Actif immobilisé} + \text{Actif circulant} - \text{Actif sans valeur}) - (\text{DMLT} - \text{DCT})$$

Cette dernière est considérée comme une marge pour les créanciers de l'entreprise notamment le banquier. Plus elle est importante, plus le risque d'insolvabilité diminue.

### 1.4.2) L'analyse prévisionnelle

Après avoir étudié la situation financière passée et présente de l'entreprise, le banquier doit avoir les éléments nécessaires lui permettant l'analyse de la situation future de l'entreprise.

Cette analyse se fait par l'étude du risque d'exploitation lié au chiffre d'affaire réalisé, sur la base des documents suivants :

- Tableau de financement ;
- Plan de trésorerie ;
- Bilans et TCR prévisionnels.

#### 1.4.2.1) Le tableau de financement

Le tableau de financement permet au banquier de déterminer la nature du concours à accorder, son montant et durée. Ainsi il permet de cerner l'intention de l'entreprise en matière

de dépenses et de part d'autofinancement.

### 1.4.2.2) Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie permet le rééquilibrage des soldes prévisionnels de trésorerie par la mobilisation des crédits à court terme à la disposition de l'entreprise. Il s'agit donc en l'occurrence de la simple préparation de décisions qui devront être prises le moment venu. Le plan de trésorerie fait apparaître plusieurs rubriques :

- La situation de la trésorerie en début de période ainsi que sa variation tout au long de cette même période.
- Le total des encaissements et décaissements de la période.
- L'état de la trésorerie en fin de période.

### 1.4.2.3) Bilan et TCR prévisionnels

Pour compléter l'étude faite sur la base des bilans et TCR pour la détermination de la situation financière de l'entreprise, le banquier exploitera, en plus, les bilans et TCR prévisionnels pour mieux apprécier la politique de financement de l'entreprise.

Toute requête de crédit d'exploitation doit être appuyée d'un dossier de crédit. Ce dossier est d'une grande importance pour le banquier puisqu'il est l'élément de base de toute étude et analyse à effectuer avant de se prononcer sur l'octroi ou non du crédit sollicité.

Cette étude s'effectue en plusieurs étapes. L'identification du client et de son environnement, l'appréciation de sa relation avec la banque et vient en dernier lieu de diagnostic économique et financier de l'entreprise.

L'étude permet au banquier de connaître parfaitement son client sur tous les plans. Elle lui permet en outre d'évaluer ses performances, de déceler ses forces et ses faiblesses et aussi les risques qui peuvent parvenir et par conséquent, compromettre le remboursement du crédit.

L'étude diffère d'un dossier à un autre. Elle varie selon la taille de l'affaire, l'ancienneté de la relation...etc. Ainsi une entreprise n'est pas traitée de la même sorte qu'une épicerie. Quelques-uns des volets d'étude sus-présentés peuvent ne pas être abordés dans le cas de petites affaires.



**SECTION 02 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement**

Le financement fait partie de la plus difficile et la plus importante qu'un banquier doit prendre .En effet ,il s'agit d'un problème consistant a proposer généralement aux client des investissements qui seront remboursés en quelques années ,ce qui augmente les risques inhérents à un tel crédits .par conséquent ,le banquier doit mener une recherche très approfondie sur chaque demande de crédit d'investissement qui lui est soumise .cette recherche doit couvrir tous les aspects liés au projet d'investissement et a ses porteurs :aspects humains ,comptable ,financiers ,économiques et autres.

**2.1) Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement**

Comme toutes les autres demandes de crédit, celle d'investissement aussi doivent être accompagnées d'une liste de document administratifs, comptable, technique, économique et financiers...cette liste peut varier selon la nature de l'investissement et l'ancienneté de la relation banque client.

**2.1.1) Document administratifs**

- Une demande de crédit d'investissement écrite, datées signée par une personne habilitée à engager l'entreprise ;
- Une copie certifiée conforme de la déclaration d'investissement enregistrée auprès de l'ANDI pour le secteur privé ;
- Une copie de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux de l'ANDI éventuellement ;
- Une copie certifiée du registre de commerce, du récépissé de dépôt ou tout autre autorisation ou agrément d'exercer (éventuellement une carte artisanale) ;
- Une copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales ;
- Une copie certifiée conforme du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales) ;
- Un acte de propriété ou bail de location du terrain et/ou des locaux utilisés pour son activité.

**2.1.2) Documents comptables, fiscaux et parafiscaux**

- Les trois derniers bilans définitifs et TCR des exercices clos, y compris leurs annexes réglementaires, signés par une personne habilitée pour les entreprises en activité ;

- Les bilans et TCR prévisionnels établis sur une durée de cinq (5) ans, signés par une personne habilitée ;
- Pièces fiscales et parafiscales apurées pour les entreprises en activité, et déclaration d'existence pour les entreprises n'ayant pas encore exercées.

### **2.1.3) Documents économiques et financiers**

- Une étude technico-économique du projet ;
- Factures pro forma et/ou contrat commercial récents pour les équipements à acheter localement ou à importer ;
- Etats descriptif et estimatif des travaux de génie civil et bâtiments réalisés et restant à réaliser, établis par un bureau d'architecture agréé ;
- Tout justificatif des dépenses déjà réalisées dans le cadre du projet.

### **2.1.4) Documents techniques**

- Permis de construire en cours de validité ;
- Plan de situation du projet à réaliser et le plan d'architecture ;
- Etude géologique du site et autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente pour les projets de carrières.

## **2.2) L'analyse de l'étude technico-économique**

Après avoir tous les documents nécessaires, le banquier doit analyser la viabilité ou la faisabilité du projet et cela à travers l'analyse du marché, analyse commerciale, analyse technique et analyse des coûts.

### **2.2.1) L'analyse du marché**

L'étude du marché est une analyse quantitative et qualitative d'un marché, c'est-à-dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration des décisions commerciales.

L'étude et l'analyse du marché est indispensable tant qu'il est un lieu de confrontation de l'offre et la demande et le lieu dans lequel l'entreprise devra s'adapter en permanence. Donc l'évaluateur doit connaître le marché auquel la production envisagée sera destinée et si

le produit en question est vendable et si c'est le cas quels sont les consommateurs de ce produit et où ils se situent.

### 2.2.2) L'analyse commerciale

L'analyse commerciale porte sur les quatre (4) P de McCarthy (dans une thèse de doctorat 3eme cycle de l'université de Minnesota) il s'agit de production (le produit), Price (le prix), place (la distribution) et promotion (la commercialisation).

- **En matière de produit :** Il s'agira de s'intéresser: à la gamme, la qualité, les produits de substitution et à l'obsolescence du produit.
- **En matière de Prix :** Il faudra penser : aux prix pratiqués par la concurrence et aux éventuelles contraintes réglementaires.
- **En matière de distribution :** On pensera à déterminer le mode et le réseau de distribution et prévoir un service après-vente.
- **En matière de promotion :** Il faudra penser : Au type des supports publicitaires utilisés pour faire connaître le produit et comparer leurs coûts par rapport à ceux de la concurrence.

### 2.2.3) Analyse technique

En matière d'analyse technique du projet d'investissement l'évaluateur devra s'intéresser au processus de production, aux caractéristiques des moyens de production, aux besoins de l'entreprise, à la localisation de l'unité de production et au délai de réalisation.

#### 2.2.3.1) Le processus de production

Le banquier doit vérifier que l'entreprise a fait le bon choix du processus de production et que c'est l'optimum pour atteindre ses objectifs de production.

#### 2.2.3.2) Les caractéristiques des moyens de production

Une combinaison du volume de la production et du processus sélectionné conditionnera le choix de ces moyens de productions.

#### 2.2.3.3) Les besoins de l'entreprise

Les techniciens peuvent évaluer les besoins d'investissement et ceux de l'exploitation, après avoir choisie les processus de production et fixer les caractéristiques des moyens de production.

### 2.2.3.4) La localisation des unités de promotion

La localisation du projet doit être choisie de manière à assurer une meilleure exploitation. Il ne faut pas s'éloigner ni des fournisseurs (source d'approvisionnement) afin de minimiser les coûts de revient et de limiter le risque de rupture de stock ni des clients (écoulement de la production) pour réduire les coûts de distribution. Cela donne à l'entreprise une marge de manœuvre lui permettant de pratiquer des prix concurrentiels.

De plus, le projet doit être implanté dans une région dotée des infrastructures nécessaires (routes, électricité, eaux...) et adéquate avec la nature de l'activité.

### 2.2.3.5) Le délai de réalisation

Le banquier doit accorder une grande attention à l'étude du planning de réalisation du projet, et il doit s'assurer que les moyens nécessaires pour cette réalisation sont mis en place.

Le concept de délais doit être respecté notamment le délai de préparation de l'exploitation, puisque tout retard engendrera des conséquences lourdes à supporter.

### 2.2.4) Analyse des coûts

Cette analyse vise à déterminer l'exhaustivité et la fiabilité des coûts, qu'il s'agisse de ceux se rapportant à l'investissement ou à l'exploitation.

Après l'analyse de tous ces éléments le banquier doit mettre une conclusion dont il va savoir s'il continue ou il s'arrête ce projet et cela si le projet n'est pas viable, il arrête son analyse sans passer à l'étude de la rentabilité car il est inutile de mener l'analyse de rentabilité d'un projet si déjà il n'est pas viable, si le projet est viable, il passe donc à l'analyse de la rentabilité.

## 2.3) Analyse de la rentabilité du projet

Cette étude a pour but de s'assurer que le projet est rentable et que cette rentabilité est par rapport aux éventuelles opportunités d'investissement (Placement bancaire, plusieurs projets, spéculations...), le meilleur compte tenu des ressources qu'il pourrait dégager. Cette étude s'effectue en deux phases : une étude avant financement et une étude après financement.

### 2.3.1) Etude avant financement

Cette étude permet d'évaluer la rentabilité intrinsèque du projet, elle consiste à analyser les flux de trésorerie avant financement et la détermination des flux de trésorerie se déroule en six (06) étapes :

- Elaboration de l'échéancier des investissements ;
- Elaboration de l'échéancier des amortissements ;
- Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement ;
- Détermination du besoin en fonds de roulement.

### 2.3.1.1) Echancier des investissements

Il s'agit de répartir dans le temps, selon la durée de réalisation du projet, l'ensemble des dépenses d'investissement y compris le BFR devant servir au démarrage de l'exploitation. Il doit contenir les frais de création de la société, les terrains, les constructions, les équipements, la formation, les imprévus...

### 2.3.1.2) Echancier des amortissements

Il s'agit de déterminer, pour chaque année, la somme des amortissements des investissements tout au long de la durée de vie du projet. Il permettra, entre autres, de déterminer les dotations aux amortissements annuelles nécessaires à mettre dans le TCR prévisionnel

#### Remarque :

- En général, le terrain s'apprécie et ne se déprécie jamais, et de cet effet il ne sera pas amorti. Cependant, nous notons une exception qu'est les gisements et les exploitations de carrières.
- Il est à noter que l'amortissement peut se faire de manière linéaire ou de manière dégressive.

Si l'on opte pour l'option dégressive, celui-ci se fera de la manière suivante :

**L'amortissement dégressif = l'amortissement linéaire**

Sachant que « Coeff » est un coefficient de multiplication qui est égal à :

- 1,5 si l'amortissement se fait sur trois (03) ou quatre (04) ans ;
- 2 si l'amortissement se fait sur cinq (05) ou six (06) ans ;
- 2,5 si l'amortissement se fait sur une durée supérieure à six (06) ans.

### 2.3.1.3) Détermination des valeurs résiduelles (VRI)

Représente la valeur nette comptable de l'investissement (le BRF est à exclure). Autrement dit la VRI correspond à la valeur restant non amortis des immobilisations.

La VRI constitue une rentrée de fonds supplémentaires dont il faut tenir compte lors de la dernière année de vie du projet.

$$\text{VRI} = \text{Total des immobilisations} - \text{Total des}$$

### 2.3.1.4) Besoins en fonds de roulement

Le BFR représente le fond de démarrage qui prend en charge certaines dépenses d'exploitation. Il s'agit essentiellement, des matières premières et des salaires.

Remarque : au même titre que les autres éléments de l'investissement, le BFR est récupéré au terme de la durée de vie de l'investissement.

### 2.3.1.5) Elaboration des comptes de résultats annuels (TCR) prévisionnels

L'élaboration du tableau des comptes de résultat prévisionnels permet de déterminer annuellement l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise, les différentes consommations telles que les matières premières, ainsi que les soldes intermédiaires de gestion dont l'EBE, la CAF et le résultat net de l'exercice.

#### Remarque :

- Les consommations intermédiaires (matières premières) de l'entreprise sont des charges externes, pour cet effet elles ne sont pas considérées comme celle l'entrepreneur les produits au sein de son entreprise ;
- C'est un agrégat qui relève d'une importance considérable et qu'il faut analyser avec prudence et selon un cadre spacio-temporaire (c'est-à-dire par rapport à d'autres entreprises et au moins pour les cinq dernières années) ;
- Le TCR prévisionnel avant financement ne doit contenir en aucun cas les frais financiers ;
- Quant aux provisions, ces dernières ne doivent pas figurer ni dans l'analyse de la rentabilité avant financement ni celle après financement. Ceci peut être expliqué par le fait que l'évaluateur et lors de son analyse ne doit jamais penser à d'éventuelles pertes ou bien dépréciation de stock.

### 2.3.1.6) Les flux de trésorerie

C'est un tableau récapitulatif de l'ensemble des ressources et emplois de l'entreprise servant à déterminer les flux de trésorerie sur toute la durée de vie du projet. Les éléments déterminés précédemment (échancier des investissements, tableau des amortissements, la

VRI, variation du BFR et les comptes de résultat prévisionnels) permettent d'élaborer ce tableau d'emplois/ressources.

· Les critères de rentabilité de l'investissement :

Les flux de trésorerie déterminés à partir du tableau emplois/ ressources doivent être analysés pour déterminer la rentabilité propre du projet et ceci à travers des critères de rentabilité.

Toute fois pour juger ces critères, il est nécessaire de maîtriser la notion d'actualisation qui consiste à actualiser tous les flux au présent pour pouvoir les comparer.

· **La notion d'actualisation**

L'actualisation consiste à ramener au présent tous les flux quelque-ils soient, dépenses ou bien recettes. Autrement dit, elle détermine la valeur immédiate des flux futurs que générera le projet. Elle se fait sur la base d'un taux d'actualisation qui peut être défini comme étant le prix de renonciation à la liquidité.

**Remarque :**

Le taux net d'emprunt représente le coût de revient du crédit pour chaque client. Il est inférieur au taux affiché par la banque puisque le taux d'intérêt doit être débité du taux IBS pour avoir le taux net d'emprunt.

$$\text{Taux net emprunt} = \text{Taux brut emprunt} \times (1 - \text{Taux IBS})$$

· Les différents critères d'analyse de la rentabilité :

### 1) La méthode du délai de récupération

Le délai de récupération appelé aussi « délai de recouvrement du capital investi » ou « durée d'amortissement d'un investissement » est égal à la durée nécessaire aux flux d'exploitation pour récupérer le montant de l'investissement. Il est généralement déterminé en nombre d'années et de mois.

$$DR = \sum_{t=0}^n \frac{FNT_t}{(1+r)^t} \geq 0$$

« Si les FNT sont constant d'une année à l'autre, alors les délais de récupération peut également être calculé selon le rapport ». <sup>24</sup>

### Avantage

- Le DR est un critère de sélection : il permet de choisir entre deux projets concurrents dont les durées de vie sont égales ;
- Le DR est un critère de rejet : il permet de rejeter tout projet dont le DR se situerait au-delà d'une durée arrêtée au préalable ;
- La facilité de calcul.

### Inconvénients

- Le coût des capitaux n'est pas pris en considération (flux non actualisés);
- Il ignore tous les flux qui interviennent après la récupération des fonds investis.

### 2) Le délai de récupération actualisé (DRA) :

Le DRA est le délai nécessaire aux flux de trésorerie actualisés pour assurer le recouvrement du capital investi.

### Avantage

- La prise en compte du coût des capitaux rend ce critère plus crédible.

### · Inconvénients :

- Il ignore, comme le DR, les flux postérieurs à la récupération du capital ;
- C'est un critère de sélection, toutefois il ne peut être utilisé que pour les projets ayant des durées de vie égales.

### 3) La valeur actuelle Nette (VAN)

La VAN appelée aussi Bénéfice actualisé est la différence entre la somme des flux nets actualisés d'exploitation sur toute la durée de vie de l'investissement et le capital investi actualisé, donc la VAN est calculée comme suit :

Lorsque les flux attendus sur la période considérée sont constants, on a alors :

---

<sup>24</sup>1 F-O.MEYE : « Evaluation de la rentabilité des projets d'investissement, Méthodologie pratique », ED L'Harmattan 2007.



Pour qu'un projet d'investissement soit acceptable, sa VAN doit être strictement positive. Ce projet est d'autant plus intéressant que sa VAN est élevée, et entre plusieurs projets, on choisit celui qui possède la plus forte VAN :

- Si la  $VAN > 0$  donc le projet est acceptable ;
- Si la  $VAN < 0$  donc le projet doit être écarté ;
- Si la  $VAN = 0$  l'entreprise est indifférente au projet.

#### 4) L'indice de profitabilité (IP)

« Alors que la VAN mesure l'avantage absolu susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement, l'IP mesure l'avantage relatif, c'est-à-dire pour 1 euro de capital investi.

Pour cela, on divise la somme des cash-flows actualisée par le montant de l'investissement, soit »<sup>25</sup>.

Le taux d'actualisation est le même que celui utilisé pour la VAN.

« Pour qu'un projet soit acceptable, il faut que son IP soit supérieur à 1. Lorsque

Plusieurs projets d'investissement sont possibles, on retient celui qui possède l'indice le plus Fort, à condition toutefois qu'il soit supérieur à 1».<sup>26</sup>

#### 5) Taux de rentabilité interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne est le coût maximum des capitaux que peut supporter le Projet d'investissement, c'est le taux qui annule la VAN.

Le calcul de taux de rentabilité interne se fait de la manière suivante :

Le TRI est déterminé en faisant plusieurs essais. On doit déterminer deux VAN dont

Une positive et une autre négative et correspondant à des taux d'actualisation dont la différence n'excède pas 02 points. Il s'agira ensuite de faire une interpolation linéaire. Soit  $i_1$  et  $i_2$  des taux d'actualisation qui donnent respectivement  $VAN_1 > 0$  et  $VAN_2 < 0$ .<sup>27</sup>

---

<sup>25</sup> 1 [www.static.canalblog.com/](http://www.static.canalblog.com/) ,réalise par Nathalie Gardés Maître de conférence en gestion, Université de Bordeaux, France, le 29/06/2006 2

<sup>26</sup> Nathalie Gardés, op cit

**2.3. Etude après financement**

**2.3.2.1) Elaboration du tableau emplois et ressources après schéma de financement**

Désignation	0	1	2	.....	N
<b>Ressource :</b>					
<b>A. Capitaux propres</b>					
<b>B. Emprunt</b>					
<b>C. Capacité d'autofinancement</b>					
<b>D. Valeur résiduelle des immobilisations</b>					
<b>E. Récupération du BFR</b>					
<b>Total ressources (1) = A+B+C+D+E</b>					
<b>Emplois :</b>					
<b>F. Investissement</b>					
<b>G. Intérêts intercalaires</b>					
<b>H. Variation du BFR</b>					
<b>I. Remboursement du principal</b>					
<b>J. Dividendes</b>					
<b>Total emplois (2) = F+G+H+I+J</b>					
<b>Flux nets de trésorerie (X) = (1 - 2)</b> <b>= Ressources - Emplois</b>					
<b>Flux nets cumulés (Y)</b>					

**Remarque :**

Les flux de trésorerie cumulés ne doivent en aucun cas être négatifs car cela impliquerait que des emplois ne seront pas couverts par les ressources. Dans le cas de trésorerie cumulée négative, il y a lieu de :

- Revoir à la hausse la période du différé ;
- Revoir à la hausse la durée du crédit ;
- Revoir à la hausse les deux en même temps.

### 2.3.2.2) Analyse de la rentabilité des capitaux

**A) La Rentabilité des Fonds Propres :** Cette rentabilité est calculée à travers le délai de récupération des fonds propres

(DRFP), la VAN des fonds propres (VANFP) et le taux de rentabilité des fonds propres

#### **A1) Délais de Récupération des Fonds Propres (DRFP)**

Le délai de récupération des fonds propres est la durée nécessaire pour récupérer le montant des fonds propres à partir de la rémunération totale des actionnaires (dividendes + flux de

Trésorerie). Le DRFP peut être calculé comme suit :

$$DRFP = [- Kp + Dp + Tp]$$

Avec :  $Kp$  : l'apport ;  $DDP$  : les dividendes ;  $TP$  : la trésorerie

#### **A2) Valeur Actuelle Nette des Fonds Propres (VANFP)**

La valeur actuelle nette des fonds propres représente ce que va rapporter le projet aux Actionnaires. Elle est déterminée ainsi

#### **B) Rentabilité de l'emprunt**

L'emprunt peut être considéré comme étant un projet à part entière. A ce titre, on peut Lui déterminer sa valeur actuelle nette (VANE), son délai de récupération (DRE) et son taux De rentabilité interne (TRIE).

#### **B1) Délai de récupération (DRE)**

C'est le délai nécessaire pour récupérer les fonds empruntés à partir des flux de Remboursement.

#### **B2) Valeur actuelle nette (VANE)**

Elle représente la part du gain du projet qui revient aux différents emprunts. Elle peut

Être calculée comme suit :

$$\text{V.A.N.E} = \text{Capitaux empruntés actualisés} - \text{Flux de remboursement actualisés}$$

### B3) Taux de rentabilité interne (TRIE)

Est le taux d'actualisation pour lequel la somme des flux actualisés est nulle. Il est aussi Égal au taux d'emprunt net ou bien taux actuariel, donc le TRIE est calculé comme suit :

$$\text{TRIE} = \text{TAUX BRUT de l'emprunt (1-taux IBS)}$$

- **Relation TRI, TRIE, TRI Fonds propres (TRFP)**, effets de levier :
- **TRIE < TRI => TRFP > TRI =>**Effet de levier positif. Le promoteur à intérêt à emprunter.
- **TRIE > TRI => TRFP < TRI =>**Effet de massue (ou bien un effet de levier négatif).

Le promoteur n'a pas intérêt à emprunter. Mais si l'emprunt est indispensable, on doit s'assurer que la VAN FP est positive.

L'évaluation d'un projet d'investissement s'effectue en deux étapes : une étude technico économique qui assure que le projet est techniquement viable et une étude de rentabilité qui confirme que l'affaire est financièrement rentable, sont fondées sur la base du dossier fourni par client. Par conséquent, la fiabilité de l'étude dépend du degré de véracité des documents, et de leur niveau de renseignement sur le projet.

Enfin, faut-il rappeler que l'octroi du crédit est une opération qui reste très risquée, de ce fait, une étude des risques du crédit et des moyens de protection s'avère nécessaire.

### Section 03 : Les risques de crédits et les moyens de protection

«Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voir les trois à la fois »<sup>28</sup>.

Donc à partir de cette définition on peut comprendre que toute opération de crédit expose le banquier à des risques .ce dernier désigne l'incertitude qui pèse sur les résultats et

<sup>28</sup> M.MATHIEUM : «l'exploitation bancaire et le risque crédit », ED la revue banque éditeur ,1995. P22.

les pertes susceptibles de survenir lorsque les évolutions de l'environnement sont adverses, autrement dit « Le risque est défini en générale comme étant l'événement aléatoire pouvant entraîner des dommages, sa réalisation est ainsi génératrice de pertes. Au contraire, si l'on est moins adverse au risque on peut considérer que celui-ci comme une possibilité de gain, à condition qu'il ne se réalise pas »<sup>29</sup>.

En effet, le risque relatif au demandeur de crédit se présente sous plusieurs facettes que le banquier devra identifier, cerner, analyser et gérer dans le but de s'en prémunir.

Afin d'éclaircir cette situation qui semble contrarier le banquier, nous avons décidé de procéder en premier lieu par l'identification des différents types de risques liés à l'opération de crédit et en deuxième lieu nous aborderons les moyens de prévention.

### **3.1) Les risques crédit**

Le risque de crédit peut être défini comme le risque de pertes consécutives au de défaut d'un emprunteur sur un engagement de remboursement de dettes qu'il a contractées. Les différents risques liés à l'opération de crédit sont:

#### **3.1.1) le risque de non remboursement**

Le risque de non remboursement est lié directement à la défaillance du débiteur à l'échéance. Ainsi, en raison d'une dégradation de la situation financière ou simplement par mauvaise fois, celui-ci ne veut pas, ou ne peut pas rembourser les fonds avancés.

#### **3.1.2) le risque de taux**

Le risque de taux d'intérêt recouvre deux phénomènes : un risque général, qui est lié à l'évolution défavorable des taux d'intérêt affectant négativement les résultats d'une banque dès lors que celle-ci indexe ses ressources et/ou ses emplois sur les taux de marché d'une manière inéquitable, et un risque spécifique, qui représente le risque lié à l'appréciation par le marché de l'émetteur de l'instrument. Cette approche est appelée « approche du jeu de construction » (« building block approach »).

---

<sup>29</sup> Manuel "Evaluation de projet" S.I.B.F, ALGER 2000, P09.

### Exemple :

Si une banque accorde un CMT au taux de 10%, au moment où le temps de réescompte est

fixé à 8%, et que ce dernier passe à 10.50% au moment où la banque doit se refinancer, celle-ci subira inévitablement une perte de 0.50%.

### 3.1.3) Le risque de change

Le risque de change résulte d'un mouvement défavorable des taux de change dont les conséquences peuvent être la diminution des marges d'intérêts perçus sur les actifs ou carrément la dépréciation de la contre-valeur de ces derniers lorsqu'ils sont enregistrés dans des devises autres que celle de la présentation des comptes.

Pour se protéger contre ce risque ; Le banquier peut faire signer à son client un engagement de prise en charge du risque de change.

### 3.1.4) le risque de liquidité

« Le risque de liquidité représente (pour une banque) l'impossibilité de pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances (tout particulièrement les dettes à vue), par la mobilisation de ses actifs »<sup>30</sup>.

Ce risque peut notamment survenir à l'occasion d'un retrait massif des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance du marché à l'égard d'un établissement ou d'une crise de liquidité générale de marché.

### 3.1.5) le risque de solvabilité

La solvabilité est définie comme étant le patrimoine net de l'institution, c'est-à-dire, la différence entre la valeur des avoirs et celle des engagements de la banque.

Une banque est dite solvable lorsque les avoirs sont supérieurs à ses exigibilités. La réglementation prudentielle privilège ce risque dans le but d'assurer la sécurité des avoirs déposés par les clients et éviter ainsi l'effet de contagion résultant de la défaillance d'une banque.

---

<sup>30</sup> J.C. AUGROS - M. QUERUEL, risque de taux d'intérêt et gestion bancaire, economica, janvier 2000.

### 3.2) Les moyens de prévention contre le risque crédit

Une banque dispose d'un ensemble de moyens de protection. Parmi ces moyens, on retrouve l'application des règles prudentielles et les garanties.

#### 3.2.1) le respect des règles prudentielles

Les règles prudentielles sont des normes de gestion imposées par la Banque d'Algérie aux banques et aux établissements financiers.

Le but de la réglementation bancaire est permettre un service bancaire performant, tout en assurant la stabilité du secteur, de protection des déposants et la continuité des mécanismes de paiements.

- Les règles prudentielles les plus significatives sont :

- Ratio de couverture des risques ou de solvabilité ;
- Ratio de division des risques.

##### 3.2.1.1) Ratio de couverture des risques (RATIO COOKE)

La solvabilité d'une banque dépend de sa capacité à financer les capitaux étrangers par ses fonds propres. C'est dans ce sens que leur a été imposé le ratio de solvabilité générale dit « **ratio Cooke** ». Il s'agit d'un rapport entre les fonds propres et le total des risques encourus pondérés.

**Ratio Cooke= fonds propres net/risque, encourus,  
pondérés  $\geq 8\%$ .**

##### 3.2.1.2) Ratio de division des risques

En application de l'article 2 de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74 / 94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers, afin d'éviter une concentration des risques sur un même client ou un groupe de clients, la banque doit veiller, à tout moment, au respect de ces deux ratios :

- **Sur un même client** : le montant des risques encourus ne peuvent excéder 25% des fonds propres nets de la Banque.

- **Sur un groupe de client** : le montant global des risques encourus, dont les risques pour chacun d'entre eux dépassent 15%, ne doivent en aucun cas excéder dix (10) fois le montant des ressources propres de la Banque.

### 3.2.2) le recueil des garanties

« La garantie a pour fonction principale de protéger la banque contre le risque de défaillance de son client et par contre coup, d'éviter ou de minorer la constitution de provisions et /ou le passage en pertes des créances concernées »<sup>31</sup>.

Selon l'optique juridique, les garanties sont divisées en deux types :

- Les garanties réelles ;
- Les garanties personnelles.

**3.2.2.1) les garanties réelles** : C'est le contrat par lequel un débiteur affecte un bien, mobilier ou immobilier, à la garantie de paiement de sa dette jusqu'au remboursement du créancier.

A cet effet, les garanties réelles peuvent être subdivisées en deux grands points; à savoir :

- L'hypothèque : dans le cas où le bien affecté en garantie est immeuble ;
- Le nantissement : si le bien affecté en garantie est meuble ;

#### A) L'hypothèque :

Conformément à l'article 882 du code civil : « Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe »<sup>32</sup>.

L'hypothèque peut être constituée en vertu d'un acte authentique (hypothèque conventionnelle), d'un jugement (hypothèque judiciaire) ou de la loi (hypothèque légale).

#### B) Le nantissement

L'article 948 du code civil définit le nantissement comme suit : « Le nantissement est

---

<sup>31</sup> M.MATHIEU, Op cit P184.

<sup>32</sup> Article 882 du code civil, chapitre II « des servitudes », livre 05 « des droit réels accessoire ou des sûretés réels », titre I « de hypothèque », P145.



un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cette objet en quelque mains qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang »<sup>33</sup>.

Le nantissement doit se faire par acte notarié ou acte sous seing privé, dans un but d'informer les tiers sur la constitution du gage.

### 3.2.2.2) les garanties personnelles

Une garantie personnelle est l'engagement d'une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, qui promettent de désintéresser le créancier si le débiteur principal ne satisfait pas à ses obligations à l'échéance. On distingue : le cautionnement et l'aval.

#### A) Le cautionnement

L'article 644 du code civil a défini le cautionnement comme étant « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »<sup>34</sup>.

On distingue le cautionnement simple et le cautionnement solidaire.

**A<sub>1</sub>) Le cautionnement simple :** La caution simple jouit de deux avantages :

- **Le bénéfice de discussion:** Il permet à la caution poursuivie par le créancier (la banque) de repousser toute poursuite et de lui demander, sans l'obliger, de discuter d'abord les biens du débiteur principal.

- **Le bénéfice de division:** l'article 664 du code civil stipule qu'en cas pluralité des cautions, la dette est divisée entre les cautions, et le créancier ne peut poursuivre chacune d'elle que pour sa part dans le cautionnement.

---

<sup>33</sup> Article 948 du code civil, chapitre II « de l'effet de la réduction et de l'extinction du droit d'affectation », titre III « du nantissement », chapitre I « des éléments du nantissement », P155

<sup>34</sup> Article 644 du code civil, titre XI « du cautionnement », chapitre I « des éléments de cautionnement », P107.

**A<sub>2</sub>) Le cautionnement solidaire :** Dans ce cas, la caution et le débiteur principal sont au même rang, le client a le choix de les poursuivre indifféremment, car il n'y a ni bénéfice, ni discussion, ni bénéfice de division.

### **B) L'aval**

L'article 409 du code de commerce définit l'aval comme suit : « L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce »<sup>35</sup>.

Il est exprimé par la mention « bon pour aval » au recto de l'effet suivie de la signature de l'avaliste. Il peut être donné par acte séparé ou sur une allonge.

Pour conclure, on peut dire que donner le crédit c'est courir des risques, alors le rôle du banquier consiste de mesurer les risques et de les minimiser. C'est à cet effet que le banquier exige toujours des garanties.

« Une garantie ne fonde jamais un crédit. Si elle est l'une des composantes essentielles du crédit, elle ne légitime jamais. La meilleure garantie reste essentiellement liée à la valeur économique de l'entreprise et à sa capacité financière pour assurer le remboursement du crédit »<sup>36</sup>.

### **Conclusion**

Au cours de ce chapitre, qui porte sur l'étude et le montage d'un dossier de crédit, nous avons essayé de retracer la démarche suivie par le banquier dès la réception du dossier client, jusqu'à la décision finale.

Cette démarche porte dans un premier lieu à cerner le client, afin de déterminer s'il est possible de traiter avec lui et de lui faire confiance. Le banquier doit, en suite, s'intéresser à l'affaire elle-même en essayant d'en savoir au maximum sur l'entreprise, sur ses relations, ses moyens, son degré d'insertion et ses perspectives, avant d'entamer le diagnostic financier.

Toutefois, l'étude de la demande de crédit ne se limite pas au montage financier. Elle s'étend à l'étude des risques qui menacent à tout moment de compromettre le bon

---

<sup>35</sup> Article 407 du code de commerce, livre IV « des effets de commerce », titre I « de la lettre de change et du billet à ordre », chapitre I « de la lettre de change », section V « de l'aval », P97.

<sup>36</sup> M. MATHIEU, Op,cit, P183.

déroulement de l'opération de crédit.

Le banquier accessoirement à son étude, fait assortir des garanties destinées à la récupération des fonds prêtés. Après cette études, le banquier va prendre une décision soit favorable soit défavorable, si elle est favorable doit mettre à jour le dossier et assurer en permanence la surveillance et le suivi de ses engagements, pour leur assurer une bonne issue.

Pour mettre en pratique les techniques d'étude des dossiers de crédit, un troisième chapitre est prévu pour le traitement d'une analyse d'un dossier de crédit d'exploitation.

## **Chapitre 03**

# **Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation**

### **Introduction**

Afin de mettre en pratique les techniques d'étude et d'analyse développées précédemment, une illustration par un cas pratique nous semble être le meilleur moyen.

Pour cette raison, nous avons sélectionné un dossier de crédits, déjà traités au niveau de l'agence de notre stage, sur lequel nous avons essayé de mener notre propre étude en appliquant, bien entendu, les méthodes vues antérieurement.

Nous aurons, à l'issue de notre étude, à confronter nos résultats avec ceux de l'agence et essayer de justifier les éventuelles divergences. Et pour des raisons de secret professionnel nous avons modifié les dénominations des clients ainsi que toute information susceptible de les identifier (modifiant les noms des associés et les raisons sociales des entreprises concernées par notre étude).

Ce dernier chapitre est consacré donc :

Première section : présentation de la structure d'accueil (BADR).

Deuxième section: l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation et dont la demande à été introduite par une entreprise de production de Farine et le Son.

### **Section 1 : Présentation de la banque de Développement Local et de la structure d'accueil**

#### **1.1 Présentation de la Banque de Développement Local**

##### **1.1.1 Présentation générale de la BDL**

La banque de développement local (BDL), a été créée par décret n°85/84 du 30 avril 1985, suite à la restructuration du Crédit Populaire qui lui a cédé 39 agences.

Société Nationale, la BDL avait pour mission essentielle, à sa naissance, la prise en charge du portefeuille des entreprises publiques locales, EPL.

Jusqu'en 1995, ces entreprises ont participé pour 90% des emplois de la BDL, le reste étant constitué d'une clientèle très diversifiée, formée de petites entreprises privées et des prêts sur gage.

Avec l'avènement de l'autonomie des entreprises, la BDL a été transformée, le 20 février 1989 en Société Par Actions, dotée d'un capital social de 1440 millions de dinars.

## **Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation**

---

Le processus d'assainissement/restructuration du secteur public économique local initié par les pouvoirs publics depuis 1994 et qui s'est soldé par la dissolution de 1360 entreprises publiques locales EPL, a eu de grandes incidences d'abord dans la composition du portefeuille de la BDL et ensuite dans ses résultats :

-Les entreprises publiques ne représentent plus aujourd'hui que 32% du portefeuille de la BDL ;

-La transformation des créances sur les entreprises publiques dissoutes, en obligations du trésor rémunérées, ainsi que la mise à niveau des fonds propres de la banque, qui ont été prises en charge par les pouvoirs publics d'une part et les actions d'assainissement et de développement engagés par la banque d'autre part, ont permis à la BDL de rétablir ses équilibres financiers et de renouer, depuis 2001, avec la rentabilité.

Guidé par le souci de renforcer les capacités financières de la BDL, conforter sa stratégie de développement et sa faculté à assurer le financement et la stimulation de l'activité économique, le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) <sup>37</sup> a autorisé en mars 2004, l'augmentation du capital de la BDL, qui passe ainsi de 7 140 millions de dinars à 13 390 millions de dinars.

Sur le plan de l'activité, l'accroissement et la diversification de son portefeuille clientèle privée, industrielle et commerciale constitue désormais pour la BDL, un impératif de développement.

Elle compte y parvenir en fidélisant sa clientèle des PME actuelle et en s'employant à en démarcher de nouvelles. La BDL continuera à développer ses efforts vers le financement de cette clientèle tous secteurs confondus.

En ce qui concerne le financement des gros projets d'investissement nécessitant la mobilisation de ressources importantes, la BDL reste disponible à participer avec d'autres banques à des financements de type consortiaux lorsque l'opportunité se présente.

En parallèle, la BDL à l'instar des autres banques publiques s'est impliquée dans le financement des micros entreprises (dispositifs ANSEJ).

Le financement des professions libérales (médecins, pharmaciens, cliniques, avocats...) est un autre créneau financé par la BDL, du fait qu'il s'agit d'une clientèle dont les

---

<sup>37</sup>CMC : Autorité de supervision du secteur financier national.

## **Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation**

---

besoins en financement sont à sa Portée et qu'elle constitue, en même temps, une clientèle pourvoyeuse de ressources stables.

Le financement des particuliers et des ménages qui présentent des perspectives prometteuses de rentabilités à moyen terme est un autre créneau que la BDL vient d'investir, à travers le Crédit Hypothécaire (financement de l'achat d'équipements domestiques) qui est également, par extension, un produit au service des entreprises algériennes puisqu'il est exclusivement destiné aux équipements domestiques qui sont montés et/ou fabriqués localement.

Par ailleurs la BDL compte mettre en place incessamment le Crédit aux Promoteurs Immobiliers.

Nous rappelons également que la BDL est la seule institution financière accordant des prêts sur gages. Cette activité à caractère social héritée des ex-Caisses du Crédit Municipal consiste à financer une frange de la population "non bancable" (ménage et particuliers) qui y trouve un palliatif attrayant pour répondre à ses besoins conjoncturels de trésorerie, en contrepartie du gage d'objets en or.

En fait la BDL entend se distinguer, par rapport à la concurrence, en se définissant comme étant la banque des PME, des professions libérales et des particuliers (crédit immobiliers...).

### **1.1.2 Structure et organisation de la BDL**

À l'instar des autres banques, la BDL est composée d'un réseau implanté sur la quasi-totalité du territoire national.

Ce réseau est constitué :

- d'une Direction Générale qui trace la politique globale de la banque ;
- d'une liste de quinze 18 directions centrales qui ont pour attributions le contrôle et l'assistance des directions régionales.

Il est à noter que parmi les 18 directions centrales dont dispose la banque, une direction est dite direction des prêts sur gage prend place dans la hiérarchie de la BDL qui a comme fonction le contrôle des différentes agences (05) spécialisées dans le prêt sur gage.

- d'un nombre de 16 directions régionales dirigées par la direction du groupe d'exploitation dont la principale fonction est l'animation et le contrôle des différentes activités effectuées par les agences qui leur sont rattachées ;

## **Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation**

---

- d'un réseau bancaire constitué de 152 agences (dont cinq (05) agences de prêts sur gage) réparties sur l'échelle nationale ;

Ces dernières ont pour missions de mettre en exécution la stratégie édictée par la direction générale.

Parmi ces structures de base, existe celle sise à Alger (agence BDL 111) ; le lieu de déroulement de notre stage pratique.

### **La structure des ressources**

Les ressources des entreprises privés et des particuliers ont poursuivi leur ascension. Elles sont passées de 88.6 milliards de dinars en 2002 à 104.2 milliards en 2003, représentant ainsi un accroissement de 18 %, en hausse sensible par rapport à l'évolution en 2002 qui n'était que de 5 %, démontrant le dynamisme de l'action commerciale dans le drainage de l'épargne et la situation confortable du secteur privé qui prend une place de plus en plus importante dans la structure des ressources de la banque.

En 2002 : 77 % des ressources sont auprès du secteur privé alors qu'en 2002 nous enregistrons une augmentation à l'ordre de 6 %. Le reste des ressources est détenu par des entreprises du secteur public.

### **1.2.3) Présentation de la structure d'accueil(agence BDL EL KSEUR)**

L'Agence est la structure de base d'exploitation, de traitement et de suivi des différentes opérations de banque, de dépôts et de crédit. Elle constitue en elle-même un fonds de commerce dont elle assure le développement en fonction des orientations qui lui sont données.

L'agence BDLEL KSEUR est une agence principale qui fonctionne avec un seul directeur adjoint .Elle se situe au28 RUE ATTIR SALAH El Kseur et compte parmi ses effectifs 30 agents de catégories confondues.

### **1.2.3) Missions de l'agence**

En se référant à la circulaire 027/2001 de la BDL, l'agence BDL 111 est une agence principale pouvant, sous réserve du respect de la réglementation bancaire en vigueur, effectuer toute opération de banque, au sens de la Loi de la Monnaie et du crédit.

Les objectifs prioritaires qui lui sont assignés par la Direction Générale visent :

- Le développement de son fonds de commerce par l'amélioration des parts de marché de la banque dans la région et le lieu d'implantation de l'agence ;



## **Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation**

---

- La contribution à l'amélioration des performances économiques de la banque en terme de résultat et de qualité de gestion.

Dans ce cadre, notre agence est investie des principales missions suivantes :

- Traiter les opérations bancaires confiées par la clientèle, entretenir et développer des relations commerciales suivies avec celle-ci ;
- Réaliser le plan d'action commercial ;
- Recevoir, étudier, décider et mettre en place les crédits dans la limite des prérogatives qui lui sont conférées par voie réglementaire, conformément aux règles et procédures internes (satisfaction des conditions préalables exigées et le recueil des garanties...) ;
- Assurer la gestion et le suivi des crédits décidés et des garanties exigées ;
- Traiter les opérations du commerce extérieur dans la limite des prérogatives conférées.

### **1.2.4) Relations entre les agences et les directions**

L'agence est dirigée par un Directeur nommé par le Président Directeur Général sur proposition du Directeur du Groupe d'Exploitation (D.G.E) et après avis du Directeur de la Direction du Réseau d'Exploitation (D.R.E), de la Direction des Ressources Humaines (D.R.H) et de la Direction de l'Inspection Générale (D.I.G).

L'agence est rattachée hiérarchiquement à la Direction du Groupe d'Exploitation de sa circonscription géographique, à laquelle elle doit rendre compte.

Elle entretient des relations fonctionnelles avec les agences de son Groupe d'Exploitation et l'ensemble des structures de la banque.

### **1.2.5) Fonctions de l'agence**

L'agence B.D.L 142 est organisée en six (06) principales fonctions qui sont :

- La caisse ;
- Le crédit ;
- Le commerce extérieur ;
- L'administratif ;
- Le contrôle ;
- L'animation commerciale.

## **Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation**

---

### **1.2.6) Présentation de la cellule crédit**

L'activité principale des banques consiste à exercer, à leur propre risque, le rôle d'intermédiaire entre les agents économiques qui disposent d'un surplus financier et ceux qui ont besoin d'un financement.

Les premiers prêtent leur argent à la banque qui s'en sert pour financer les seconds.

Les banques récoltent l'argent sous forme de dépôts de leurs clients.

Elles transforment ces dépôts en crédits pour le financement des besoins des particuliers/ménages, des entreprises et des pouvoirs publics.

L'intervention des banques a pour effet d'optimiser l'utilisation des ressources en rapprochant l'offre et la demande et d'augmenter ainsi l'efficacité de l'économie.

La vocation essentielle de la banque prise dans sa globalité est donc sa fonction de pourvoyeur de fonds. D'où l'intérêt que revêt la fonction crédit et l'importance du rôle que joue le compartiment chargé d'assurer cette fonction.

Au niveau de l'agence, la fonction crédit est prise en charge par le service crédit dont les missions principales:

- Entretien et développement des relations commerciales suivies avec la clientèle ;
- Assistance et conseil à la clientèle en matière de financement ;
- Etude des dossiers de demande de crédits et transmission des conclusions à la hiérarchie pour les crédits dépassant la délégation de l'agence ;
- Mise en place des crédits autorisés, exigences des garanties et assurance du suivi des réalisations ;
- Suivi en permanence de l'évolution des entreprises financées ;
- Confection et exploitation des statistiques engagements ;
- Recouvrement des créances ;
- Formalisation et présentation des dossiers de crédit à la Banque d'Algérie dans le cadre du contrôle à posteriori.

Au niveau de chaque agence, est constitué un comité de crédit présidé par le directeur d'agence et regroupant les chargés d'étude et éventuellement le chef du service exploitation.

Ce comité est chargé de se prononcer sur les demandes de crédits introduites par la clientèle. En principe, le directeur d'agence, directeur de ce comité, est doté d'un certain

## **Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation**

---

pouvoir de décision en matière de financement qui lui est attribué par la direction générale de la Banque sous forme de délégation.

Au niveau de la BDL, les agences ne bénéficient d'aucune délégation et les dossiers sont systématiquement transmis, après étude, à la hiérarchie ayant les prérogatives dont relèvent les dossiers.

### **Section 02 : Etude d'une demande de crédit d'exploitation**

La présente demande a été introduite par une importante relation «SARL MINOTERIE ACHOURI», exerçant l'activité de minoterie sous forme d'entreprise individuelle.

La demande de crédit sollicité la mise en place d'un crédit d'exploitation sous forme d'un découvert mobilisable d'un montant de 9.500.000DA.

#### **2.1) Identification de la relation**

##### **2.1.1) Constitution de dossier**

- Une demande de crédit signée et cachetée précisant la nature, le montant et la destination des crédits sollicités ;
- Rapport d'expertise ;
- Une copie légalisée du registre de commerce ;
- Carte fiscal ;
- Extrait de rôle apuré ;
- Des attestations de mise à jour CNAS, CASNOS ;
- Bilan réels des exercices 2013, 2014, 2015 et TCR prévisionnel ;
- Situation comptable au 30/04/2016 ;
- Budget de trésorerie prévisionnel ;
- Plan de financement ;
- Rapport commissaire au compte 2014 ;
- PV de visite sur site.

## **Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation**

---

### **2.1.2) Identification du demandeur de crédit**

#### **2.1.2.1) Présentation de l'affaire**

LA SARL MINOTERIE ACHOURI exerçant depuis 26.01.2003 l'activité de minoterie sous forme d'entreprise individuelle, dont le siège social situé BERCHICHE CENTRE EL-KSEUR Wilaya de BEJAIA. Son capital social est de l'ordre de 26.100.000.

#### **2.1.2.2) présentation de l'activité**

L'entreprise évolue dans le secteur d'agroalimentaire plus précisément dans la minoterie de production et de la commercialisation de la farine et le son à la ZONE INDUSTRIEL D'EL KSEUR Wilaya de BEJAIA.

#### **2.1.2.3) Le type de clientèle et de marché**

L'Algérie est l'un des pays consommateurs de blé tendre, à raison de 100 kg/habitant/an. Il touche une clientèle très varié telle que les hôpitaux, les universitaires, les écoles, les grossistes.....

Vu que ce niveau de consommation trouve sa raison dans les traditions alimentaires fortement basées sur la farine.

La production nationale des céréales qui demeure insuffisante est palliée par le circuit d'importation qui est actuellement rodé avec l'entrée des privés sur le marché. Et malgré la grande quantité de blé importé et la qualité médiocre de la farine introduite par les minoteries étatiques qui détiennent le monopole, le problème d'écoulement ne se pose pas pour notre promoteur, car la quantité journalière produite est inférieure à ce qu'il écoule dans ses propres magasins.

#### **2.1.2.4) Le produit**

Le chiffre d'affaire de l'entreprise est principalement réalisé suite à la vente de sa propre production qui constituée de la farine et le son.

### **2.1.3) la relation banque-entreprise**

#### **2.1.3.1) Historique de la relation**

Mr. ACHOURI est un ancien client au niveau des guichets de la BADR banque, domicilié depuis l'an 2003.

## **Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation**

Après la consultation de la centrale des impayés au niveau de la banque d'Algérie, et l'exploitation du compte de l'entreprise, le comité de crédit constaté l'absence de tout incident de paiement.

### **2.1.3.2) Le mouvement d'affaires confié**

<b>Années</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	39433889497	456306636	419028903
<b>Mouvement confiés</b>	452837085	470844375	394166140
<b>Mouvement confié/CA</b>	87%	97%	107%

D'après les résultats obtenus, on remarque que le client a confié a la BADR la totalité du chiffre d'affaire réalisé durant les années 2014 et 2015 a l'exception de l'année 2013 ou on trouve un petit décalage dû a des règlements en espèce.

L'importance du chiffre d'affaires confié démontre sa centralisation aux guichets de l'agence.

### **2.1.3.3) Les crédits accordés et leurs niveaux d'utilisation**

Le client à déjà bénéficié au niveau de la BDL d'un crédit d'investissement (court et moyen terme) pour l'extension de la minoterie d'un montant de 65.000.000 DA, dont les remboursements inhérents ne souffrent d'aucun retard.

## **2.2) Analyse financier de projet**

L'analyse de la situation financière sera portée sur une analyse rétrospective basée sur des documents présentés par le client à savoir les bilans et TCR des années 2013, 2014 et 2015 et une analyse prévisionnelle basée sur le plan de trésorerie prévisionnel.

### **2.2.1) Analyse rétrospective**

#### **2.2.1.1) Les bilans financiers**

Les bilans financiers sont obtenus après retraitement et reclassement des postes des bilans comptables et le bilan SCF présentés par le client.

## Chapitre 03 Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation

### A/Actif du bilan financier:

Actifs	2013	2014	2015
Actif non courant	85813 899	100 889 600	165 453 275
Immobilisation incorporelle	78 282	138 588	222 467
Immobilisation corporelle	85 421 477	78 436 874	72 016 670
Terrain	4 137 000	4 137 000	4 137 000
Bâtiments	11 881 711	16 376 794	15 367 919
Autres immobilisations corporelles	66 045 966	57 923 080	52 511 751
Immobilisations en cours	3 356 800	-	-
Immobilisation financière	314 138	22 314 138	93 214 138
Prêt et autre actif financier non courant	314 138	22 314 138	93 314 138
actifs circulant	137 992 413	123 388 496	74 589 281
Valeurs d'exploitations	23 802 810	1 767 922	-
Stocks	23 802 413	1 767 922	-
Valeurs réalisables	101 075 789	105 888 107	57 126 669
Clients	85 258 110	86 364 935	40 014 229
Autre débiteur	11 420 560	10 792 886	10 628 404
Impôt et assimilés	4 397 119	8 730 286	6 484 036
Valeurs disponibles	13 113 813	15 732 464	17 462 612
Disponibilités	13 113 813	15 732 464	17 462 612
Total actifs	223 806 313	224 278 098	240 042 556

### Actif du bilan financier condensé

Rubrique	2013	2014	2015
Actif non courant	85 813 897	100 889 600	165 553 275
Immobilisation incorporelle	78 282	138 588	222 467
Immobilisation corporelle	85 421 477	78 436 874	72 016 670
Immobilisation financier	314 138	22 314 138	93 314 138
Actifs circulant	137 992 413	123 388 496	74 589 281
Valeurs d'exploitations	23 802 810	1 767 922	-
Valeurs Réalisables	101 075 789	105 888 107	57 126 669
Valeurs disponibles	13 113 813	15 732 464	17 462 612
Total actifs	223 806 313	224 278 098	240 042 556

Actifs	2013	2014	2015
Actif non courant	38,3%	45%	69%
Immobilisation incorporelle	0,1%	0,2%	0,1%
Immobilisation corporelle	99,5%	77,7%	43,5%
Immobilisation financier	0,4%	22,1%	56,4%
Actifs circulant	61,7%	55,0%	31,0%
Valeurs d'exploitations	17,2%	1,4%	0,0%
Valeurs Réalisables	73,2%	85,8%	76,6%

## Chapitre 03 Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation

Valeurs disponibles	9,5%	12,8%	23,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

### B/Passif du bilan financier

Passifs	2013	2014	2015
Capitaux permanents	187 792 321	179 952 522	205 132 693
Fonds propres	159 513 262	166 106 732	202 789 412
Capital émis	26 100 000	26 100 000	26 100 000
Réserves consolidés (1)	95 174 743	113 848 424	110 997 857
Résultat net	38 673 681	26 593 469	39 533 248
Reporta nouveau	(-435161)	(-435161)	26158307
Dettes à longs et moyens termes	28 279 059	13 845 790	2 343 281
Emprunt et dette financières	28 279 059	13 845 790	2 343 281
Dettes à courts termes	36 013 991	44 325 576	34 909 865
Fournisseurs	12 888 610	25 918 884	16 619 001
Impôts et taxes ou détenus pour Comptes	5 072 531	9 752 202	10 231 078
Autre dettes	6 853 726	8 557 245	8 053 944
Trésorerie passif	11 199 122	97 244	5 841
Totalpassifs	223 806 313	224 278 098	240 042 556

### Passif du bilan financier condensé

Rubrique	2013	2014	2015
Capitaux permanents	187 792 321	179 952 522	205 132 693
Fonds propres	159 513 262	166 106 732	202 789 412
Dettes à longs et moyens termes	28 279 059	13 845 790	2 343 281
Dettes à courts termes	36 013 989	44 325 575	34 909 864
Dettes d'exploitations	30 941 458	34 573 373	24 678 786
Dette hors exploitation	5 072 531	9 752 202	10 231 078
Total passifs	223 806 313	224 278 098	240 042 556

Rubrique	2013	2014	2015
Capitaux permanents	83,9%	80,2%	85,5%
Fonds propres	84,9%	92,3%	98,9%
Dettes à longs et moyens termes	15,1%	7,7%	1,1%
Dettes à courts termes	16,1%	19,8%	14,5%
Dettes d'exploitation	85,9%	78,0%	70,7%
Dettes hors exploitation	14,1%	22%	29,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Commentaires :** L'analyse de la structure de l'actif et du passif bilan financier fait ressortir les remarques suivantes :

## Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation

---

### Pour l'actif du bilan

- **L'actif non courant :** Ce poste est en augmentation permanente .Il représente en moyenne de 50%de l'actif du bilan. L'importance de poste s'explique par l'augmentation des immobilisations financière qui due à l'ouverture d'une autre usine (laiterie). D'où un emprunt de la SARL minoterie à la SARL laiterie de 22314138 DA en 2014 à 93314138 DA en 2015.

Quant aux immobilisations corporelle elles sont en diminution et ce suite à l'amortissement des Équipements de production et le non acquisition de nouveau matériel.

- **L'actif courant**

**-Les valeurs d'exploitation :** Les valeurs d'exploitation sont en diminution continue, il représente un taux faible en 2015 ce qui indique la bonne rotation de stock.

**-Les valeurs réalisables :** Elles sont constituées essentiellement de poste client qui représente en moyenne de plus de la moitié des valeurs réalisable cela indique un bon écoulement des produits et les délais important donner aux clients.

**-Les valeurs disponibles :** Ce poste représente un taux de 7% de total du bilan qui est un indicateur de bonne gestion car en théorie on préfère qu'il soit inférieur à 5% total de bilan.

- **Pour le passif du bilan**

- **Capitaux permanant**

Représente en moyenne 83.2%du total passif. Il est constitué de fonds propres a raison de 92% et des DLMT a raison de 8%.

**-Les fonds propres :** Les fonds propres sont en progression continuée en raison de l'augmentation des résultats nets et les réserves, en raison du résultat positif dégagé par entreprise qui est en augmentation durant les trois années d'étude.

**-Les DLMT :** Les DLMT sont en diminution continue jusqu'à 1%en 2015 et cela suite au remboursement de la totalité des crédits investis sollicité.

**- Les DCT :** Les DCT constitue des dettes d'exploitation qui représente en moyen de 78% et de 21.8% des dettes hors exploitation .Ce poste représente en moyenne 16.8%du total du bilan et ça indique le remboursement des dettes dans les délais et les délais fournisseur.



## Chapitre 03 Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation

### 2.2.1.2) L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion

#### 2.2.1.1) A/Tableau des soldes

#### 2.2.1.2) intermédiaires De gestion :

Rubriques	2013	2014	2015
Production vendue	452 837 085	470 844 375	394 166 140
Chiffre d'affaire en et des rabais ,remises, Ristournes	452 837 085	470 844 375	394 166 140
Production stocké ou déstocké	3 504 670	21 894 157	852 952
Subvention d'exploitation	273 798	748 181	432 273
Production de l'exercice	456 615 554	449 698 399	393 745 461
Matière première	355 670 178	344 190 619	289 952 069
Autre approvisionnement	7 836 071	11 107 271	6 672 912
Achat d'étude et de prestation de service	10 131	30 098	-
Autre consommation	7 049 171	6752 572	4 499 578
Service extérieurs	6 365 837	8 194 610	3 153 844
Autre service	512 612	1 039 483	711 391
Consommation de l'exercice	377 444 003	371 314 653	305 993 828
Valeurs ajoutées	79 171 551	78 383 746	87 751 633
Charge de personnels	19 623 054	23 122 606	22 674 479
Impôts et taxes et versement assimilés	1 649 104	1 736 581	1 482 303
EBE	57 899 393	53 524 559	63 594 851
Autre Produits opérationnels	268 199	116 271	16 534
Autres charges opérationnelles	1 322 429	103 032	229 405
Dotations aux amortissements	17 954 203	18 078 217	17 757 128
Résultat opérationnel	38 890 960	35 459 581	45 624 852
Produits financiers	3 541 416	134 049	3 604 113
Charges financières	1 830 085	1 056 651	422 485
Résultat financiers	1 711 331	- 922 602	3 181 628
Résultat ordinaire	40 602 291	34 536 979	48 806 480
Impôts exigibles sur résultats	1 928 608	7 943 504	9 273 231
Résultat net de l'exercice	38 673 683	26 593 475	39 533 249
CAF	56 627 886	44 671 692	57 290 377

Rubriques	2013	2014	2015
Valeurs ajoutées	79 171 551	78 383 746	87 751 633
EBE	57 899 393	53 524 559	63 594 851
Résultat opérationnel	38 890 960	35 459 581	45 624 852
Résultat financiers	1 711 331	(-922602)	3 181 628
Résultat ordinaire	40 602 291	34 536 979	48 806 480
Résultat net de l'exercice	38 673 683	26 593 475	39 533 249
CAF	56 627 886	44 671 692	57 290 377

### Commentaire :

L'ensemble des SIG ainsi que le chiffre d'affaire montre que la totalité des charges de l'entreprise sont couvertes par les produits réalisés (sauf pour les frais financier en 2014), et dégagent par conséquent un excédent qui se traduit par un résultat net positif et la deuxième année en diminution tout au long des années d'étude.

L'évolution des SIG, comme le montre d'ailleurs le tableau TCR, est jugée instable. Cela est essentiellement du à la variation instable qu'a subit le chiffre d'affaire pendant les années d'étude qui s'est répercuté sur l'ensemble des SIG.

Concernant les autres SIG, nous constatons que le résultat de l'Exercice (ou le résultat après impôts), connaît une diminution en 2014 qui est due à l'augmentation des charges hors exploitation. Pour la capacité d'auto financement(CAF), vu l'importance des dotations aux amortissements est appréciable et traduit, d'une part, une capacité de l'entreprise à faire face aux tombés d'échéance relatives aux crédits a moyen terme et d'autre part, une rentabilité de l'activité de l'entreprise. Elle est plus importante que le résultat net. De ce fait nous pouvons dire que les produits encaissables ou la somme des bénéfiques des exercices ont couvert toutes les charges décaissables.

### B) Analyse de l'équilibre financier

Année	2013	2014	2015
FR	187 792 321	179 952 522	205 132 693
BFR	88 864 610	63 330 454	22 216 805
TR	98 927 711	116 622 068	182 915 888

### Commentaires :

- Fonds de roulement : est positif durant les trois années. Donc l'entreprise dégage des ressources permanentes qui permettent de financer l'actif courant, il s'agit d'une marge de sécurité ou d'une ressource structurelle de financement.
- Besoin en fonds de roulement : est positif durant les trois années et sont entièrement couverts par les FR ceci dit que l'entreprise est en situation d'équilibre immédiat dû aux délais fournisseur supérieure aux délais client.
- Trésorerie : on remarque la TR est positive et le FR est supérieure au BFR cela indique un bon équilibre financier et une solvabilité satisfaite pour l'entreprise.

**2.2.1.3) L'analyse par les ratios :** Dans l'analyse des ratios nous allons citer les plus importants.

## Chapitre 03      Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation

Appellation	Modes du calcul	2013	2014	2015
Risques liquidatifs	Fonds propres/Total Bilan	71%	74%	84%
Degré d'amortissement	Amortissement/Immobilisations Amorties bruts	48%	54%	60%
Les délais fournisseurs(en jours)	(Fournisseurs/chiffre d'affaire)*360	10J	19J	15J
Les délais clients(en jours)	(clients/chiffre d'affaire)*360	67J	66J	36J
Autonomie financière	Fonds propres/capitaux permanent	85%	92%	99%

### Commentaires :

En analysant les ratios donnés par le tableau ci-dessous, on remarque :

#### - L'analyse du ratio risque liquidatif

Révèle que l'entreprise est très solvable ; et ne présente théoriquement aucun risque de liquidation. Le ratio doit être supérieur à 25%, ce qui prouve d'ailleurs le volume des fonds propre assez consistants par rapport aux autre fonds permanent.

#### - Degré d'amortissement

Le ratio de productivité du capital montre que le capital investi, constitué essentiellement des immobilisations, et dans ce cas l'entreprise à amorti 61% la dernière année de ses immobilisations. En effet ce ratio est appréciable, ce qui justifie la productivité du capital économique.

#### - Délais fournisseur et délais client

Les délais obtenus de fournisseur sont en augmentation ce qui reflète la crédibilité de l'entreprise et la confiance des fournisseurs en leurs clients et explique la réduction du recours aux ressources externes durant cette année.

Quant aux délais clients, ces dernières ne dépassent pas les normes. Mais ils sont toujours supérieurs aux délais fournisseur (un client ne doit pas dépasser trois mois pour honorer ses engagements).

- **Autonomie financière** : ce ratio indique le degré d'indépendance financière de l'entreprise. Il est supérieur à 50% c'est-à-dire il est convenable durant les trois années.

## Chapitre 03 Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation

### 2.2.2) Analyse prospective (prévisionnelle)

L'analyse prévisionnelle va porter sur le plan de trésorerie prévisionnelle afin de déterminer les montants et les types de concours à accorder à notre relation.

#### Plan de trésorerie prévisionnel

Désignation	1T	2T	3T	4T
Solde de départ(A)	0	-8553 160	20564640	11348840
<b>Prévision de dépense(B)</b>				
Achat T.T.C	85500000	74630000	68500000	69240000
Services	4119 750	4119 750	4959 750	4119 750
Charges de personnel	4889 100	4889 100	4889 100	4889 100
Impôts et taxes	21510	21510	21510	21510
Frais divers	-	-	-	-
Frais financiers	-	-	-	-
Règlement fournisseur	-	-	-	-
Dépens investi	8920 000	-	-	-
R emb .BADR	-	-	-	-
Autre R emb.	-	-	-	-
<b>Totale dépense(B)</b>	103450360	83660360	78370360	78270360
Prévision recettes				
Vente produit	94897200	10422500	89719200	105324700
Autre encaissement	0	0	0	0
<b>Recettes nettes©</b>	94897200	104225000	89719200	105324700
Besoin de trésorerie	<b>-8553160</b>	20564640	23360320	27054340

De l'analyse du plan de trésorerie on remarque que l'entreprise exprime un déficit de trésorerie de 8.553.160 DA, quand à la SARL elle exprime dans sa demande un montant de 9.500.000 DA.

Toutefois le montant de découverte ne doit pas dépasser les 15 jours du chiffre d'affaire réalisé au 31/12/2015 à savoir 16.198.608.

### 2.3) Etude des risques

Cette entreprise a toujours honoré ses engagements aux termes convenus, donc la banque (BADR) est devant une entreprise fiable et performante. Quant aux recettes, l'entreprise a confiés la totalité de son chiffre d'affaires. En fait, les risques liés à l'activité sont éloignés.

Concernant le risque fiscal et parafiscal, la SARL est également à jour envers ses créanciers. Un extrait de rôle apuré et une mise à jour CNAS sont sous dossier.

### **Conclusion**

Vu des nombreux éléments positifs développés dans la présente étude et afin de permettre à notre relation de faire face à ses besoins, nous émettons un avis favorable pour un crédit d'exploitation d'un montant de: 9 .500. 000DA.

La nature de l'activité de l'entreprise, qui porte sur la production et de la commercialisation de la farine et le son, exige des liquidités importantes entre les dépenses et les recettes engendrées par la lenteur de la mobilisation de ses créances.

A cet effet, nous avons jugé nécessaire de lui accorder:

- Un préfinancement: d'un montant équivalent à : 8.553.160 DA.

### **Les garanties recueillies**

- Nantissement de marchés;
- Une DPAMR avec procuration de renouvellement d'assurance;
- Nantissement des équipements existants;
- Hypothèque d'un terrain d'une superficie 3940m2.

### **Comparaison avec la décision de la banque**

Au terme de notre étude, nous avons abouti à une conclusion similaire à celle de la banque, et Nous avons par conséquent partagé le même avis avec le chargé du dossier quant à l'octroi du concours sollicité ainsi que pour la solvabilité et la rentabilité.

Dans ce troisième chapitre réservé au traitement d'un dossier de crédit d'exploitation, nous avons essayé d'appliquer les méthodes d'analyse développées auparavant dans les précédents chapitres. L'application de ces méthodes dans ce dossiers nous a permis de nous familiariser avec le traitement pratique de dossier ainsi que de conforter notre avis quant à l'efficacité de ces techniques.

Au terme de notre étude, nous avons comparé les résultats obtenus et la démarche que nous avons empruntée avec ceux de la banque. Cette comparaison nous laisse conclure à une décision similaire à celle de la banque, et nous avons par conséquent partagé le même avis avec le chargé du dossier quant à l'octroi de crédit sollicité ainsi que pour la solvabilité et la rentabilité.

# **Conclusion générale**

## Conclusion générale

---

Après la consultation bibliographique et notre passage au sein de la BDL AGENEC 142, nous avons essayé de développer les différents produits et services proposés par cette banque à sa clientèle en matière de crédit ainsi que la méthodologie suivie dans l'étude des dossiers de crédit.

Les produits offerts par la BDL sont aussi diversifiés que le sont les besoins exprimés par la clientèle. Chaque type de crédit a sa spécificité et répond à un besoin particulier.

Pour l'étude d'une quelconque demande de crédit, le banquier doit d'abord faire la collecte d'information concernant le client. Pour ce faire, il exigera de ce dernier la présentation de tous les documents nécessaires pour mener son étude tels que les documents comptables : les bilans, tableau des comptes de résultats ... Ensuite, il procède au diagnostic économique et financier de l'affaire qui lui permet de traduire la réalité des données comptable et de comprendre leur évolution afin d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement dans les délais fixés, ainsi que la solvabilité et la rentabilité des projets d'investissement envisagés. Cette analyse conduit à la connaissance de l'emprunteur et la confiance qu'il inspire le banquier parachève l'étude de dossier par un avis.

La notion de crédit est inséparable de celle de risque, donc la BDL doit accorder une importance primordiale aux méthodes d'analyse du risque bancaire, ces méthodes doivent être pleinement maîtrisées par les exploitants bancaires chargés de réceptionner et étudier les demandes de crédit des clients. Ceci implique une sélection minutieuse des éléments destinés à étudier les demandes de crédit et l'adoption de programmes de formation spécialisés destinés à permettre à ces analystes de maintenir et améliorer leur niveau de connaissances afin de fournir des études de qualité.

Dans ce sens, nous jugeons indispensable que :

- L'examen des demandes de crédit doit toujours s'effectuer de manière sereine à l'écart de toutes considérations de relations personnelles ou de tout autre facteur subjectif ;
- Ne pas hésiter à demander au client tous les documents susceptibles d'affiner la décision de crédit ;
- Essayer d'avoir une vue claire du but que le client se propose d'atteindre et lui faire savoir clairement que vous le comprenez, ainsi il se sentira en confiance et n'hésitera pas à collaborer.

Enfin, à travers les résultats de notre recherche nous pouvons constater que la banque procède un certain nombre de limites dans l'étude des dossiers à savoir :

## Conclusion générale

---

- L'étude des dossiers d'exploitation se fait d'une manière succincte. En effet, les chargés d'études se contentent d'une présentation succincte de l'affaire et le calcul de quelques ratios et la conclusion de l'étude ;
- Les garanties présentées par le promoteur constituent un élément essentiel dans les prises de décisions de financement, notamment l'hypothèque d'un bien expertisée, cela s'explique clairement car en cas de non remboursement des crédits, la banque met en jeu ces garanties recueillies, seul recours pour elle pouvant lui permettre de préserver ces intérêts. Pour cela le recueil des garanties comme moyen de pression sur le client afin de le mener au remboursement de son crédit reste inéluctable pour le banquier algérien.
- L'impossibilité d'étudier tous les modes de financement et donner plus de détails. Après avoir relevé quelques imperfections qui accablent nos banques et les empêchent de bien jouer leur rôle d'intermédiaire financier, nous avons estimé utile et nécessaire d'apporter les suggestions suivantes :
- La diversification de la gamme de crédits proposés par les banques afin de reprendre à chaque type de besoin de financement ;
- La formation continue et la professionnalisation du personnel de la banque afin de suivre l'évolution.

Aussi, il semble urgent que les Pouvoirs Publics et aussi les décideurs financiers (principalement le ministère des finances, la Banque d'Algérie et les banques elles-mêmes) ne se contentent pas d'élaborer des textes, des lois et des règlements et d'autres dispositifs sans leur mise en application sur le terrain.

Néanmoins, ces recommandations demeurent du domaine de l'inaccessible, si une volonté des autorités concernées n'est pas exprimée ou si les moyens nécessaires ne sont pas assurés, rien ne peut se faire en l'absence d'une détermination et de bon vouloir.



# **Bibliographie**

## Bibliographie

---

- Bernet, R, « principes des techniques bancaires », 23<sup>ème</sup>, édition Dunod, paris, 2004, P.139
- Bruno-Laurent MoSchettO « Que sais-je » presses Universitaires de France- PUF ; 5<sup>ème</sup> édition, 15 janvier 2003 ; p128.
- Elie COHEN : « analyse financier », economica, 6e édition, 2006, paris..
- FRANCO, L, comptabilité bancaire de base, édition fiduciaire, Bruxelles, p.15.
- François et Henry, « traité des opérations de change, bourse, banque, théorie, pratique et comptabilité»,
- L- B.ROLLANDE, Op cit, P162.
- S ADEG Abdelkrim, « Le système bancaire Algérien : la réglementation relative aux banques et établissements
- BERNARD et COLI, «Dictionnaire économique et financier »,4<sup>ème</sup> « édition, paris, 1994, p, 414.
- BOUYACOUB Farouk, « l'entreprise et le financement bancaire » Casbah, Edition, Alger, 2003.
- J-V Capal et O. Garnier, « Dictionnaire d'économies et science sociale », Hâtier, Paris, 1994, p ,20 .
- La loi n°90-du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. Abrogée et remplacée par l'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003.
- YEVES Bernard et COLI Jean-Claude, « Dictionnaire économique et financiers », Seuil ; Paris, 1996, p.170.
- Dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains, Faucher, 1974, p232.
- Un document dynamique est un document qui retrace les différents flux d'entrée et de sortie d'une entreprise

# Tables des matières

# Tables des matières

---

Remerciement

Dédicace

Dédicace

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale ..... **Error! Bookmark not defined.**

## Chapitre 01

Introduction ..... 4

Section 01 : Généralité sur les entreprises..... 4

1. Définition de l'entreprise ..... 4

2. La dimension de l'entreprise ..... 5

2.1. La dimension économique ..... 5

2.2. La dimension financière ..... 6

2.3. La dimension humaine ..... 6

3. Les fonctions d'entreprise ..... 7

3.1. La fonction de direction ..... 7

3.2. La fonction financière..... 7

3.3. La fonction Ressources humaines ..... 7

3.4. La fonction production ..... 7

3.5 La fonction commerciale ..... 7

3.6 La fonction approvisionnement ..... 7

4. Classification des entreprises ..... 8

4.1 La classification des entreprises selon le critère économique..... 8

4.1.1. Classification sectorielle : ..... 8

4.1.2 Classification selon le type d'opérations accomplies : ..... 8

4.1.3. Classification selon la branche d'activité : ..... 9

4.2.2. Selon le chiffre d'affaires..... 10

4.2.3. Classification selon la valeur ajoutée ..... 11

4.3. Classification juridique ..... 12

Section 2 : Généralité sur les banques..... 12

1-Définition de la banque..... 12

## Tables des matières

---

2- Le rôle de la banque :.....	13
3- les fonctions de la banque.....	14
4.Les typologies de banques .....	15
4.1. La banque centra :.....	15
4.2. Les banques de dépôts.....	15
4.3 .Les banques d'affaires.....	15
4.4. Les banques d'investissements.....	15
4.5. Les banques universelles.....	16
Section 3 : relation banque-entreprise.....	16
1. Les attentes de la banque de son entreprise.....	16
2. Les attentes de l'entreprise de sa banque.....	17
3. Les besoins de financement de l'entreprise.....	17
3.1. Les besoins de financement d'investissement.....	17
3.2. Les besoins de financement d'exploitation.....	18
3.3. Le besoin en fonds de roulement (BFR).....	18
4. Les notions des crédits accordés par les banques.....	18
4.1 Définitions de crédit.....	18
4.1.1 Définition économique.....	19
4.1.2 Définition juridique .....	19
4.2 Le rôle de crédit.....	19
3. Les typologies de crédit.....	20
3.1 crédit d'exploitation : .....	20
1. Les crédits par caisse .....	20
1.1. financement global des actifs circulants.....	20
1.2. Financement des valeurs d'exploitation .....	22
1.3. Financement du poste «clients» .....	25
2. Les crédits par signature.....	28
2.1. Cautions délivrées dans le cadre de créances fiscales.....	28
2. 2. Cautions délivrées dans le cadre de marchés publics.....	31
2.4. Cautions délivrées dans le cadre de marchés à l'étranger .....	32

# Tables des matières

---

2. 5. L'aval.....	32
3.2. Crédit d'investissement.....	33
3.2.1. Le crédit à moyen terme d'investissement .....	33
3.2.2. Les autres crédits d'investissement.....	34
3.3. Le crédit destiné au financement de commerce extérieur.....	38
3.4. Le crédit destiné au financement des particuliers.....	40
Conclusion.....	41

## Chapitre 02

Introduction .....	43
Section 01:Montage et étude d'un crédit d'exploitation.....	43
1.1) La constitution du dossier du crédit d'exploitation .....	44
1.1.1) Demande écrite de l'entreprise .....	44
1.1.2) Documents juridiques et administratifs.....	44
1.1.3) Documents comptables et financiers .....	44
1.1.4) Documents fiscaux et parafiscaux :ils comprennent.....	45
1.1.5) Les documents commerciaux:ils comprennent .....	45
1.1.6) Les documents économiques.....	45
1.1.7) Le compte rendu de visite.....	45
1.2) Identification du demandeur de crédit et son environnement.....	46
1.2.1) L'historique de l'entreprise .....	46
1.2.2) L'entreprise : Entité Juridique .....	46
1.2.2.1) Les entreprises individuelles .....	46
1.2.2.2) Les entreprises sociétaires .....	46
1.2.3) L'entreprise : Entité Economique.....	47
1.2.3.1) les moyens mis en œuvre :.....	47
1.2.3.2) Le produit .....	48
1.2.4) l'entreprise et son environnement .....	48
1.2.4.1) l'environnement économique.....	48
1.2.4.2) L'environnement social .....	49
1.2.4.3) Le marché.....	49
1.2.4.4) les partenaires.....	49

# Tables des matières

---

1.2.4.5) Les concurrents .....	49
1.2.4.6) Les perspectives de développement.....	50
1.3) Relation entre la banque et le demandeur de crédit .....	50
1.3.1) L'historique de la relation .....	50
1.3.2) Les mouvements d'affaires confiés à la banque .....	50
1.3.3) Le Niveau d'utilisation des concours autorisés.....	51
1.3.4) Les incidents de paiement.....	51
1.4) Diagnostic économique et financier de l'entreprise postulante : .....	51
1.4.1) L'Analyse rétrospective de l'entreprise.....	52
1.4.1.1) Elaboration et appréciation du bilan financier .....	52
1.4.1.2) Retraitement du tableau des comptes de résultat (TCR) et évaluation des soldes intermédiaires de gestion (SIG).....	56
1.4.2) L'analyse prévisionnelle .....	63
SECTION 02 :Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement .....	65
2.1) Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement .....	65
2.1.1) Document administratifs .....	65
2.1.2) Documents comptables, fiscaux et parafiscaux.....	65
2.1.3) Documents économiques et financiers .....	66
2.1.4) Documents techniques .....	66
2.2) L'analyse de l'étude technico-économique .....	66
2.2.1) L'analyse du marché.....	66
2.2.2) L'analyse commerciale .....	67
2.2.3) Analyse technique.....	67
2.2.3.1) Le processus de production .....	67
2.2.3.2) Les caractéristiques des moyens de production.....	67
2.2.3.3) Les besoins de l'entreprise.....	67
2.2.3.4) La localisation des unités de promotion .....	68
2.2.3.5) Le délai de réalisation .....	68
2.2.4) Analyse des coûts.....	68
2.3) Analyse de la rentabilité du projet .....	68
2.3.1) Etude avant financement.....	68
2.3.1.1) Echancier des investissements.....	69
2.3.1.2) Echancier des amortissements .....	69

## Tables des matières

---

2.3.1.3) Détermination des valeurs résiduelles (VRI).....	69
2.3.1.4) Besoins en fonds de roulement .....	70
2.3.1.5) Elaboration des comptes de résultats annuels (TCR) prévisionnels .....	70
2.3.1.6) Les flux de trésorerie.....	70
1) La méthode du délai de récupération .....	71
2.3. Etude après financement .....	74
2.3.2.1) Elaboration du tableau emplois et ressources après schéma de financement.....	74
2.3.2.2) Analyse de la rentabilité des capitaux .....	75
Section 03 : Les risques de crédits et les moyens de protection .....	76
3.1) Les risques crédit.....	77
3.1.1) le risque de non remboursement .....	77
3.1.2) le risque de taux.....	77
3.1.3) Le risque de change .....	78
3.1.4) le risque de liquidité.....	78
3.1.5) le risque de solvabilité .....	78
3.2) Les moyens de prévention contre le risque crédit.....	79
3.2.1) le respect des règles prudentielles .....	79
3.2.1.1) Ratio de couverture des risques (RATIO COOKE).....	79
3.2.1.2) Ratio de division des risques.....	79
3.2.2) le recueil des garanties .....	80
3.2.2.1) les garanties réelles :.....	80
3.2.2.2) les garanties personnelles.....	81
Conclusion.....	82

### chapitre 03

Introduction .....	85
Section 1 : Présentation de la banque de Développement Local et de la structure d'accueil.....	85
1.1 Présentation de la Banque de Développement Local .....	85
1.1.1 Présentation générale de la BDL.....	85
1.1.2 Structure et organisation de la BDL .....	87
1.2.3) Présentation de la structure d'accueil(agence BDL EL KSEUR).....	88



# Tables des matières

---

1.2.3) Missions de l'agence .....	88
1.2.4) Relations entre les agences et les directions.....	89
1.2.5) Fonctions de l'agence.....	89
1.2.6) Présentation de la cellule crédit .....	90
Section 02 : Etude d'une demande de crédit d'exploitation .....	91
2.1) Identification de la relation .....	91
2.1.1) Constitution de dossier .....	91
2.1.2) Identification du demandeur de crédit.....	92
2.1.2.1) Présentation de l'affaire.....	92
2.1.2.2) présentation de l'activité .....	92
2.1.2.3) Le type de clientèle et de marché.....	92
2.1.2.4) Le produit .....	92
2.1.3) la relation banque-entreprise .....	92
2.1.3.1) Historique de la relation.....	92
2.1.3.2) Le mouvement d'affaires confié.....	93
2.1.3.3) Les crédits accordés et leurs niveaux d'utilisation.....	93
2.2) Analyse financier de projet .....	93
2.2.1) Analyse rétrospective.....	93
2.2.1.1) Les bilans financiers .....	93
2.2.1.2) L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion.....	97
2.2.2) Analyse prospective (prévisionnelle) .....	100
Conclusion.....	101
Conclusion générale .....	102
Bibliographie .....	105
Résumé	

## Résumé

Les banque et les entreprises sont deux acteurs privilégiés dans l'activités économiques, c'est pourquoi nous essayons de déterminer la relation entre les banques et les entreprises sous différents angles tout au long de notre travail .par conséquent, nous concentrons du financement bancaire, c'est –à-dire ce qui devait satisfaire une entreprise en difficulté financière pour obtenir de l'aide de la banque.

Un prêt bancaire est généralement la solution la plus courante pour financer l'achat d'actifs d'équipement de grande valeur, ou financer la création ou l'acquisition d'une entreprise.

La BDL de EL-kseur, comme toute banque est tenue d'étudier les demandes de crédits minutieusement afin de minimiser les risques encourus.

**Mot clés : entreprise, banque, BDL, crédit, investissement, exploitation.**

## Summary

Banks and companies are two privileged actors in the economic activity, that's why we try to determine the relationship between banks and companies from different angles throughout our work therefore, we focus on bank financing, A bank loan is generally the most common solution to finance the purchase of equipment assets of great value, or to finance the creation or acquisition of a company The BDL of EL-kseur, like any bank required to study the credit applications carefully to minimize the risks involved.

Key words: company, bank, BDL, credit, investment, exploitation.

## ملخص

البنوك والشركات عاملان رئيسيان في النشاط الاقتصادي ، ولهذا السبب نحاول أن نحدد العلاقة بين المصارف والشركات من زوايا مختلفة في كل أعمالنا ، وبالتالي نركز على التمويل المصرفي ، أي ما يرضي الشركة التي تواجه صعوبات مالية للحصول على المساعدة من المصرف .إن القرض المصرفي يشكل عموماً الحل الأكثر شيوعاً لتمويل شراء أصول معدات عالية القيمة ، أو تمويل إنشاء أو اقتناء شركة يعتبر القرض المصرفي عموماً الحل الأكثر شيوعاً لتمويل شراء أصول معدات عالية القيمة ، أو لتمويل إنشاء أو استحواد الأعمال التجارية.طلبات القروض بدقة من أجل تقليل المخاطر المتعلقة.

الكلمات الرئيسية: عمل ، بنك ، مصرف ، ائتمان ، الاستثمار ، العملية